

Veritas liberabit vos

3839

La

Revue

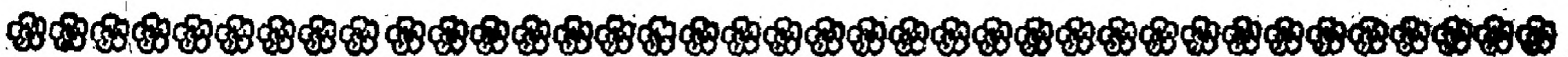
# Antimaçonique



## SOMMAIRE

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Les idées et les faits. . . . .	1
LE F.: VISITEUR. — Carnet du F.: visiteur. . . . .	42
FRANÇOIS SAINT-CHRISTO. — Réponse à un S.: I.: . . . . .	66
HERVÉ DE RAUVILLE. — Les Philadelphes. . . . .	78
COMMANDANT D'OSIA. — La politique et l'armée; le Home Rule et les officiers anglais. . . . .	90
HENRI BARAUDE. — Le Moulin de Chantemerle. . . . .	113

Voir dans ce numéro : les dessins de BRUNO



RÉDACTION & ADMINISTRATION : 5, Rue de l'Odéon, PARIS (VI<sup>e</sup>)



La Revue Antimaçonique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :  
 France : 12 fr.; Etranger : 13 fr. 50  
 Le Numéro : 1 fr. 50

Les Abonnements partent du  
 1<sup>er</sup> Mai ou du 1<sup>er</sup> Novembre de  
 chaque année.





a Revue \* \* \* \* \*  
\* \* \* Antimagonnique

---

Quatrième Année : Nos 7 et 8. — Mai-Juin 1914.

---

*Rédaction et Administration :*

5, rue de l'Odéon — PARIS (VI<sup>e</sup>)

---

8 II  
7477

## Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

5, rue de l'Odéon, à Paris (VI<sup>e</sup>)

Les ouvrages énumérés ci-après sont en vente dans nos bureaux aux prix marqués. Toute personne justifiant de sa qualité d'abonné à la « Revue Antimaçonnique », de membre de la « Ligue Française Antimaçonnique », ou de ligueuse de la « Ligue Jeanne-d'Arc », aura droit à une réduction de 10 0/0 sur les prix indiqués.

En outre, par suite d'une entente avec les principales maisons d'édition, notre service de Librairie pourra procurer à nos abonnés et ligueurs TOUTES LES NOUVEAUTÉS, romans, brochures ou même livres techniques, paraissant en Librairie, EN LES FAISANT BÉNÉFICIER SUR CES OUVRAGES DE LA MÊME RÉDUCTION DE 10 0/0. Pour jouir de cet avantage, nos abonnés et ligueurs n'auront qu'à adresser toutes leurs commandes de livres au

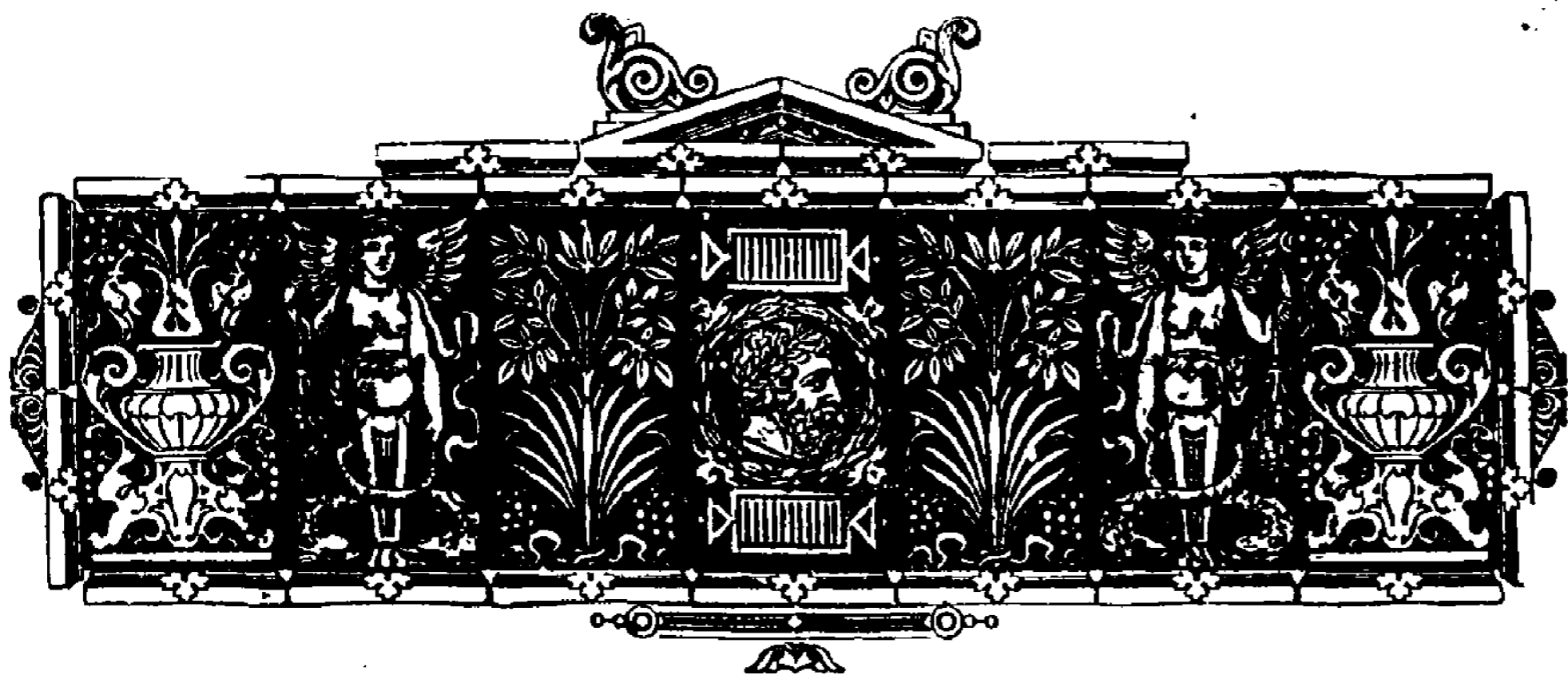
## Service de Librairie de la « Revue Antimaçonnique »

5, rue de l'Odéon, à Paris (VI<sup>e</sup>)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

- BARRUEL : **Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme** (très rare). Cinq volumes grand in-8° . . . . . 40 »
- DESCHAMPS : **Les Sociétés secrètes et la Société** (très rare). Trois forts volumes in-4° . . . . . 50 »
- Le Répertoire Maçonnique**, contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies. Un fort volume in-8° . . . . . 7 50
- MGR DELASSUS : **La Conjuration antichrétienne** (ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques). Trois forts vol. in-12. 10 »
- LE CHEVALIER GOUGENOT DES MOUSSEAUX : **Le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens** (édition revue et corrigée, Paris, 1886). Ce célèbre ouvrage, qui a coûté la vie à son auteur, mort empoisonné, a été systématiquement détruit par les Juifs et il n'en subsiste que de rares exemplaires. Un fort volume in-8° de 543 pages. . . . . 25 »
- LOUIS PRACHE : **La pétition à la Chambre contre la Franc-Maçonnerie**. Ouvrage extrêmement documenté sur le fonctionnement de la Franc-Maçonnerie moderne. Un volume. . . . . 3 50
- MGR LÉON MEURIN, S. J., évêque de Port-Louis : **La Franc-Maçonnerie, synagogue de Satan**. Savante étude sur le symbolisme maçonnique et les doctrines secrètes de la Kabbale juive. Indispensable pour l'étude approfondie de la question maçonnique. Un volume de 560 pages, grand in-8°, avec planches explicatives. Très rare . . . . . 25 »
- Abbé Emm. BARBIER : **Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise**. Un volume in-8° . . . . . 3 50
- NEL ARIÈS : **Le Sillon et le mouvement démocratique**. Un vol. in-12. . . . . 3 50
- GUSTAVE BORD : **La Conspiration révolutionnaire de 1789**. Un fort volume in-8° orné de plusieurs planches. . . . . 7 50
- Antoine BAUMANN : **Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie** (Brochure de propagande). . . . . » 25
- LOUIS HOSOTTE : **Histoire de la Troisième République (1870-1910)**. Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition ; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. . . . . 7 »
- OSCAR HAVARD : **La Persécution et la Résistance** (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. . . . . 2 50
- PAUL FESCH : **Procès et Martyre de Jeanne d'Arc** (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. . . . . 4 »
- CHARLES FLEURY : **La République Juive** (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. 2 »

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces.



Quatrième Année : Nos 7 et 8

Mai-Juin 1914

## Les idées et les faits

### LA NOUVELLE CHAMBRE

**N**os lecteurs nous rendront cette justice que nous ne les avons pas leurré d'espairs quant au résultat probable des élections de mai.

Les professionnels de l'enthousiasme électoral affirmaient leur confiance dans les savantes manœuvres de la « Fédération des Gauches » et exaltaient la popularité de MM. Briand et Barthou ; des publicistes éminents, des chefs de Ligues, proclamaient que le pays étant dégoûté du Combisme (ce qui est très vrai), les élections allaient être la condamnation de ce dernier : conclusion illogique, puisque le Régime sous lequel nous vivons est conçu de manière à maîtriser le pays, à le juguler, et non à lui permettre d'exprimer son sentiment.

Pendant ce temps (trop renseignés, hélas ! sur ce qui se préparait), nous écrivions à cette place :

« ... L'échec d'un certain nombre de blocards connus dérangerait  
« les plans de la secte et ajournerait ses projets. Mais il n'est guère  
« possible, en l'état présent des choses, d'espérer un succès partiel.  
« Jamais, en effet, la division n'a été plus profonde entre les diverses  
« fractions de l'Opposition ; jamais le désarroi n'a été plus grand au  
« sein de la plupart de ces fractions. Quand les assauts (relativement

« concertés et organisés) de 1902, 1906 et 1910 n'ont donné que des « résultats négatifs, comment espérer quelque chose des élections « qui auront lieu dans quelques mois et auxquelles l'Opposition ne « s'est préparée que par des discordes intestines ? — Si les « échéances précédentes furent des échecs, 1914 menace d'être un « désastre. »

Le désastre prévu n'a pu être évité. Après un premier tour de scrutin, qui fut relativement bon — comme l'est, en général, le premier tour de scrutin —, le scrutin de ballottage fut ce qu'il a constamment été depuis quarante ans : le triomphe des éléments de gauche, encadrés et menés au succès par cette admirable organisation maçonnique dont les Conservateurs, fidèles à leurs habitudes de paresse et à leur esprit d'indiscipline, ne veulent pas nous aider à créer la contre-partie.

En sorte que nous nous trouvons, avec la nouvelle Chambre, un peu plus bas encore qu'avec celle d'hier...

Au premier moment, les journaux de la Droite et du Centre, — fidèles à l'antique et savante tactique qu'ils ont empruntée à l'autruche — firent ce qu'ils purent pour dissimuler à leurs lecteurs la triste vérité. Ils insistèrent sur quelques incidents heureux, tel l'échec de l'immonde Thalamas. Ils discutèrent à perte de vue sur des chiffres et des noms, essayèrent de prouver que la majorité de gauche n'était pas la majorité et qu'un gouvernement tolérant et patriote était encore possible. Le *Temps* fit mieux : il crut avoir tranché la difficulté en prouvant, par une statistique d'ailleurs parfaitement exacte, que le pays s'était prononcé POUR la loi de trois ans (4.644.286 suffrages *pour* ; 3.548.808 *contre* ou *douteux*), POUR la représentation proportionnelle (5.429.237 suffrages *pour* ; 2.899.638 *contre* ou *douteux*), CONTRE l'inquisition fiscale, etc. Argument qui eût été sans réplique si nous vivions en France sous le régime suisse du *referendum*. Mais argument sans aucune valeur pratique du moment que les représentants du peuple, après s'être fait élire sur le programme le plus propre à leur gagner des voix, sont libres ensuite, pendant quatre années, de voter contre ce programme pour faire leur cour au Grand Orient.

Qui se rappelle que la Chambre qui vota la Séparation des Eglises et de l'Etat contenait tout juste 168 députés ayant mis cette loi dans leur propre programme ?

Les calculs du *Temps* et ceux de la presse conservatrice péchaient donc par la base. Ils n'auront résisté que quelques heures au contact de la réalité : l'accueil fait au cabinet Ribot a dissipé toutes les illusions que l'on pouvait encore garder sur la nouvelle Chambre. C'est une véritable Convention qui va peser sur la France, une Convention de moins farouche allure que celle de 1793, mais qui



saura, comme sa devancière, jongler avec la liberté et la fortune des Français.

La seule différence est que celle-là ne fera pas trembler les « tyrans » étrangers...

---

### VERS L'ISOLEMENT DE LA FRANCE.

C'est le rouge de la honte qui monte au front, en effet, quand on songe que le corps diplomatique a contemplé la grossière saturnale dont le Palais-Bourbon a été le théâtre le 12 juin. Les journaux ont dit les sourires narquois du baron de Schoen, ambassadeur d'Allemagne, et de M. Tittoni, ambassadeur d'Italie ; ils ont signalé aussi le visage soucieux des représentants de l'Angleterre et de la Russie. Quels rapports ces diplomates ont-ils envoyés à leurs gouvernements, après avoir assisté à la danse du scalp exécutée par les amis de MM. Combes et Jaurès ?... Ce serait une grosse erreur de croire qu'une telle séance n'aura pas son contre-coup sur l'alliance russe et sur l'entente cordiale anglaise.

Que l'une et l'autre viennent, d'ailleurs, à nous manquer, cela n'émotionnera guère la gauche maçonnique — dont les yeux sont fixés sur un tout autre horizon que celui de la Triple Entente. S'ils criaient tout haut ce qu'ils pensent tout bas, les 306 députés qui ont renversé le ministère Ribot réclameraient demain l'abandon de notre système diplomatique, l'entente avec l'Allemagne et le désarmement de la France.

C'est ici qu'apparaît clairement cette vérité qu'il y a une antinomie profonde entre le sentiment public français, d'une part, et, d'autre part, la Franc-Maçonnerie — que sa merveilleuse organisation et le jeu des institutions rendent cependant maîtresse du pouvoir.

La nation française n'est plus belliqueuse, mais elle est restée presque unanimement patriote. Elle aime à se sentir forte et à être comptée pour quelque chose au dehors. M. Poincaré ne lui était, en 1912, ni plus ni moins sympathique qu'un autre parlementaire : il a suffi qu'il parlât avec quelque fermeté, comme ministre des Affaires Etrangères, à l'Italie dans l'affaire du *Manouba*, à l'Allemagne à propos de la guerre des Balkans, pour qu'une popularité soudaine vint entourer l'avocat lorrain. Elle l'a porté à la présidence de la République ; elle s'est accrue quand le vote de la loi de trois ans vint répondre aux nouveaux armements de l'Allemagne ; elle ne décroît, en ce moment, que parce qu'il devient évident que l'hôte de l'Elysée n'aura pas la poigne nécessaire pour imposer une politique nationale au Parlement qu'il a laissé élire. Que demain, pourtant, un hasard fasse triompher cette politique, que la Triple Entente, définitivement affermie, soit mise en état de parler haut, parce

qu'elle ne craindra plus personne sur terre ni sur mer, et la France tout entière battra des mains...

La Franc-Maçonnerie, elle, a de tout autres visées. Secte philosophique et internationale, elle poursuit immuablement, à travers le temps et à travers le monde, la réalisation de trois desseins auxquels elle subordonne tout : l'anéantissement de la religion chrétienne, le renversement de l'ordre social et l'établissement de la République Universelle. Qu'un état d'esprit, accidentel ou permanent, fasse obstacle, dans le public, à l'un de ces trois desseins, et il est assuré d'être combattu à outrance par la secte.

Ce combat a lieu d'abord dans les Loges, où l'influence des hauts grades et la voix des FF.°. qui conférencient aux « tenues » mensuelles s'accordent pour dénoncer le « péril » du jour. Le Convent annuel vient ensuite, et donne le mot d'ordre, qui sera passivement obéi par l'unanimité des francs-maçons. Puis, tandis que la grande presse maçonnique entre en scène et agite l'opinion, les filiales de la secte — telles que la Ligue de l'Enseignement, le Comité de la rue de Valois ou le Parti Socialiste Unifié — sont entraînées au pas de charge par leurs états-majors maçonnisés... Bien tenace sera l'état d'esprit attaqué de la sorte s'il résiste à ce brusque déchaînement d'un orage longuement préparé. Bien fort sera le ministère déclaré suspect s'il réussit à se maintenir au pouvoir. C'est à bon droit qu'une sommité du Grand Orient, le F.°. Tinière, déclarait jadis, dans un banquet maçonnique, aux applaudissements de ses FF.°, que le Convent annuel apporte aux ministères qui ont bien mérité de la Franc-Maçonnerie les encouragements de celle-ci, mais qu'il « sonne le glas » de ceux qui ont trahi sa confiance.

Les choses, depuis un an, se sont passées exactement comme le disait le F.°. Tinière. Le ministère Barthou avait fait de son mieux pour vivre en bonne intelligence avec la Franc-Maçonnerie : il avait déposé un projet de loi qui est un attentat sans précédent aux droits des pères de famille sur leurs enfants ; il avait envoyé son chef applaudir, au Congrès de la Ligue de l'Enseignement, le juif Théodore Reinach réclamant la prison pour les parents catholiques qui résisteraient à cette loi. Les Loges avaient trouvé cette attitude toute naturelle. Mais, en même temps, le ministère Barthou s'était avisé de faire son devoir de gouvernement en répondant par la loi de trois ans aux nouveaux armements de l'Allemagne ; il avait privé de leur commandement, parce qu'incapables, et quoique francs-maçons, le F.°. général Faurie et quelques autres généraux fichards ; enfin il avait montré quelques velléités d'avoir une politique nationale au dehors. Cela, la Franc-Maçonnerie ne pouvait pas le lui permettre, parce que c'était répondre au sentiment patriotique de la nation, et parce que c'est le fond patriotique de celle-ci qui a engendré le Boulangisme, l'Antidreyfusisme, le Nationa-



lisme, toutes les crises qui ont mis le Régime maçonnique en péril. Aussi le Convent de 1913 se hâta-t-il de « sonner le glas du ministère Barthou »...

Nous avons raconté les faits en leur temps — les premiers de toute la presse, grâce à l'obligeante collaboration du F. :. Visiteur, dont nous continuons à publier les notes d'autre part. Dans sa séance du 18 septembre 1913, le Convent déclara la guerre — prenant texte d'une circulaire de l'ex-F. :. Baudin, ministre de la Marine, qui avait autorisé la célébration du Vendredi Saint par les navires de l'Etat en croisière à l'étranger. Deux jours plus tard, le Convent adoptait un ordre du jour réclamant pour les fonctionnaires francs-maçons le droit de combattre la politique du ministère Barthou s'ils le jugeaient à propos : avec une administration maçonnisée à tous les degrés, cela signifiait la révolte latente des bureaux et des préfectures contre les ministres en fonctions... Le 2 décembre 1913, à la suite d'un incident habilement combiné, le ministère Barthou tombait comme un château de cartes.

Ce que la gauche maçonnique n'avait pas permis à M. Barthou, il était bien évident que, fortifiée par les élections, elle ne le permettrait pas davantage à M. Ribot. En vain ce dernier a-t-il offert de faire toutes les concessions possibles sur le terrain religieux et social ; en vain s'est-il entouré de francs-maçons bon teint, tels les FF. :. Bourgeois, Dessoye et Chautemps ; en vain s'est-il engagé à présenter la loi contre les pères de famille catholiques, l'impôt sur la rente et l'impôt sur le revenu... Il annonçait l'intention de maintenir la loi de trois ans et de sauvegarder notre système d'ententes diplomatiques : cela suffisait pour que la Franc-Maçonnerie le combattît à outrance ! Par **306** voix contre **262**, après une scène de tumulte et d'invectives sans nom (1), la nouvelle Chambre s'est refusée à entrer en rapports avec le ministère Ribot.

Le ministère du F. :. Viviani lui succède. Son premier soin a été d'introduire dans la déclaration ministérielle une phrase équivoque qui ouvre la porte, dans un avenir prochain, à l'abrogation de la loi

(1) Le compte rendu du *Figaro* dépeint ainsi la scène :

« M. Ribot restait calme. Il a vu d'autres orages. Haut et droit, il ne faisait pas  
« un geste pour demander le silence. Lorsque les cris devenaient trop forts, il s'in-  
« terrompait de lire, et attendait l'accalmie. M. Deschanel ne pouvait montrer une  
« philosophie pareille. Tour à tour il adjurait, suppliait ou ordonnait. Mais les inter-  
« rupteurs se refusaient à l'entendre. Il chercha un mot. Il en trouva trois. Il dit :  
« *C'est intolérable, incroyable, inconcevable.* Tout à l'heure, il dira : *Vous appelez*  
« *cela une délibération parlementaire !* On rira. Il n'est pas question de délibérer. Trois  
« cents frénétiques ont juré que ce vieillard, debout à la tribune, ne resterait pas  
« vingt-quatre heures au pouvoir. L'éclat de son nom, le prestige de son élo-  
« quence, l'autorité que lui confère un grand passé, cette richesse morale qu'il  
« porte en lui, Lauche ou Walter ne s'en soucient point. Lorsque M. Ribot parle de  
« la grandeur du pays, cent ricanements ironiques accueillent ses paroles. Et si  
« M. Bourgeois se hasarde à dire qu'il n'a pas d'ambition, et qu'une santé chance-  
« lante lui interdit l'amour du pouvoir, aussitôt de Dalimier à Groussier, une risée

de trois ans — c'est-à-dire au non-renouvellement de l'alliance russe, le gouvernement du Tsar faisant entendre clairement, par la plume même de son ministre de la guerre (1), que la France n'a pas le droit de diminuer ses charges militaires sans l'assentiment de l'alliée qui s'est engagée à faire la guerre à ses côtés.

Le jour où prendra fin l'alliance russe, qui nous a valu un quart de siècle de sécurité, la Franc-Maçonnerie a sa solution toute prête à proposer au pays : renoncement aux grands espoirs nationaux, réduction de l'armée française à l'effectif de l'armée suisse, achat de la paix au prix d'un honteux lien de vasselage envers Berlin...

Il y a longtemps que le Grand-Orient prépare les étapes sur la route où le ministre Viviani vient de nous engager. C'est pour cela que, depuis cinq ans, nos milieux maçonniques ont travaillé au rapprochement franco-allemand en fraternisant, chaque année, avec les Grandes Loges d'outre-Rhin. Et c'est pour vulgariser l'idée de cette abdication nécessaire de la France qu'un des francs-maçons le plus redoutables du temps présent, qui est en même temps un des chefs du Parti Socialiste Unifié, le F. . . Marcel Sembat, a écrit l'an dernier son livre : *Faites un Roi ! sinon faites la paix !*

Certains prirent alors ce cri pour le prélude d'un ralliement à l'idée monarchique : le F. . . Sembat était bien loin de cela ! Il vient de le prouver en se signalant au premier rang des forcenés qui réclament le désarmement de la France et son isolement en Europe.

---

#### FORCES ALLEMANDES, FORCES FRANÇAISES.

Sous ce titre, un journal qui n'est pas suspect d'esprit réactionnaire, *le Matin*, publie un article uniquement fait de chiffres, qui démontre jusqu'à l'évidence que le retour au service de deux ans sera la fin de la force militaire française. Nous ne pouvons que reproduire ce lumineux exposé d'une situation infiniment grave :

« grossière éclate. C'est la populace déchaînée contre un homme. C'est le terrible  
« et méprisable gouvernement de la foule... »

« Le tumulte a repris... Les socialistes grondent, injurient et hurlent. Ils couvrent  
« aisément la voix faible du vieillard.

« — Messieurs, respectez ! crie M. Deschanel.

« Et, pour ce mot, on est prêt à le menacer. Respecter qui ? Il s'agit bien de  
« respecter ! Qu'il s'en aille ! Il n'est pas le nombre... »

N'en déplaise au *Figaro*, ces gens-là ne sont pas le nombre non plus, et leur gouvernement n'est même pas le « méprisable gouvernement de la foule ». C'est le gouvernement d'une minorité violente et astucieuse, qui a réussi à s'emparer du pouvoir et qui s'y maintient avec le concours d'une clientèle de parents, d'amis et de sportulaires.

(1) Il est confirmé que le général Soukhomlinoff, ministre de la guerre, est l'auteur de l'article sensationnel paru dans la *Gazette de la Bourse*, de Saint-Petersbourg.

« En 1905, l'effectif total, sur pied de paix, de l'armée allemande  
« est de 609.544 hommes. Cette année-là, la France, elle, réduit  
« son armée et ramène à deux ans la durée de son service militaire.  
« Cependant, à cette diminution répond une augmentation d'effectifs  
« germaniques : en 1906, l'armée allemande passe à 614.453 hommes ;  
« en 1907, à 616.838 ; en 1908, à 619.000 ; en 1909, à 621.112. C'est  
« la progression de la natalité qui engendre cette progression mili-  
« taire. Mais le Reichstag trouve la progression trop lente à son gré :  
« en mars 1912, il vote une augmentation de 34.000 hommes ;  
« en juillet 1913, il vote une nouvelle et considérable augmenta-  
« tion de 136.000 hommes.

« A la date du 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'effectif *budgétaire* de l'armée  
« allemande était très exactement de :

- « 36.000 officiers (augmentation de 4.000),
- « 110.000 sous-officiers (augmentation de 15.000),
- « 661.000 gefreiten, obergefreiten et simples soldats (aug-  
mentation de 117.000).
- « Auxquels il convient d'ajouter environ :
- « 6.000 employés supérieurs,
- « 4.000 employés subalternes (dont les fonctions sont rem-  
plies en France par des militaires),
- « 18.000 volontaires d'un an.

« soit 835.000 hommes au total.

« Et l'effectif *réel*, provenant des incorporations en surnombre,  
« était, en chiffres ronds, de 870.000 hommes. Mais, comme la marée  
« qui monte, ce total formidable va s'accroître encore. Parlant le  
« 4 mai dernier du haut de la tribune du Reichstag, le général de  
« Falkenhayn, ministre de la guerre de l'empire allemand, déclara  
« que 40.000 hommes bons pour le service n'avaient pas été pris  
« l'an dernier, et il laissait entendre qu'ils seraient pris cette année  
« et les années suivantes. Deux classes supplémentaires de  
« 40.000 hommes, cela fait 80.000 hommes. 870.000 hommes +  
« 80.000 hommes = 950.000 hommes.

« Toutes ces augmentations — notamment celles résultant de la  
« loi de 1913 — ont permis à l'Allemagne, qui n'avait jadis sur  
« notre frontière que trois corps d'armée et demi de couverture, avec  
« des compagnies de 179 hommes, d'avoir désormais six corps  
« d'armée de couverture avec des compagnies de 200 à 210 hommes.

« Et la France ?... La France, qui avait réduit la durée de son  
« service en 1905, qui avait réduit la durée de ses périodes en 1908,  
« et qui, en vingt ans, n'avait dépensé pour son matériel de guerre  
« que 2.746 millions quand l'Allemagne en dépensait 4.700 millions,  
« la France, au 1<sup>er</sup> janvier 1913, n'avait que 566.000 hommes à  
« mettre en regard de la multitude germanique. Les compagnies de  
« ses trois corps de couverture n'atteignaient pas 155 hommes. Les

« compagnies de ses autres corps tombaient souvent au-dessous de  
« 100 ; elles étaient parfois réduites à 85 hommes.

« L'effort de l'an dernier et la loi de trois ans ont en grande partie  
« bouché le trou : nous avons aujourd'hui, sur pied de paix, un  
« effectif total de 790 000 hommes ; nous avons 130.000 hommes de  
« plus sur la frontière ; nous avons des compagnies de couverture  
« qui ont toutes de 215 à 218 hommes ; nous avons 28.000 hommes  
« de plus dans les compagnies de forteresse ; nous avons 8.000  
« artilleurs de plus dans les places fortes.

« Cependant nous n'atteignons pas à l'effectif total de l'Allemagne.  
« Entre leurs 950.000 hommes et nos 790.000 hommes, il y a encore  
« un écart de 160.000 hommes, c'est-à-dire de près de quatre corps  
« d'armée.

« Voilà, pour les forces actives, le fait brutal. Voilà les chiffres  
« nets...

« De bonnes gens vous disent :

« — Il faut faire de la préparation militaire. Il faut avoir des  
« réserves puissantes et bien entraînées. Nous comblerons ainsi l'in-  
« fériorité qu'il y a entre nos rivaux et nous...

« Eh ! bonnes gens, croyez-vous que les Allemands ignorent la  
« préparation militaire ? croyez-vous qu'ils négligent les réserves ?

« Dès 1880, des sociétés se fondaient à travers tout l'empire qui  
« avaient pour but de *préparer* et d'*entraîner* les jeunes gens à leur  
« service militaire. Ces sociétés, depuis trente ans, n'ont fait que  
« croître et se multiplier. Elles disposent actuellement d'un budget  
« de plusieurs millions de marks et elles comptaient au 1<sup>er</sup> janvier  
« dernier près de HUIT CENT MILLE PARTICIPANTS. C'est la plus haute  
« autorité militaire de l'empire, le fameux von der Goltz, qui les  
« embrigade, les contrôle, les dirige, les façonne. C'est lui, l'âme  
« de cette incomparable organisation qu'il est difficile de surpasser  
« et où rien de ce qui prépare l'enfant à la guerre — marche, équi-  
« tation, gymnastique, tir, manœuvre, campement — n'est oublié...

« Quant aux réserves, laissons encore parler les chiffres.

« En 1913, le ministre de la guerre de la République a lancé  
« 720.856 convocations pour accomplir une période d'exercice. Là-des-  
« sus, 588.734 hommes ont répondu, soit 81,53 0/0. Cela représente  
« sur 1912 une diminution de 80.000 hommes. (*Rapport officiel de*  
« *M. Noulens à M. Poincaré.*) Le ministre de la guerre allemand, lui,  
« a eu 600.000 réservistes (en chiffres ronds) qui ont répondu à son  
« appel, et cela représente sur 1912 une augmentation de 100.000  
« hommes. Pour 1914, le progrès allemand est encore plus accentué ;  
« et, à l'heure actuelle, 625.000 hommes ont déjà, cet hiver et ce  
« printemps, accompli une période d'exercices.

« Mais le nombre est une chose : l'entraînement en est une autre.  
« Les réservistes français du deuxième appel seuls ont fait leur pé-  
« riode dans des camps d'instruction. Les autres sont restés à la ca-

« serne. Tandis que *tous* les réservistes allemands ont été envoyés  
« dans des camps, c'est-à-dire que *tous* ont pu faire de l'entraîne-  
« ment intensif, manoeuvrer par grandes masses, exécuter des tirs de  
« guerre, etc... Les Allemands ont, en effet, vingt-quatre camps  
« d'instruction — chaque corps d'armée a le sien, certain corps en  
« ont deux — et tous ces camps sont munis de baraquements et  
« drainés pour permettre aux eaux de pluie de s'écouler. Ils sont donc  
« utilisables à toute époque de l'année. Les Français, eux, n'ont que  
« huit camps d'instruction, dont aucun n'est drainé et qui sont  
« presque tous dépourvus de baraquements. Ils ne sont donc utili-  
« sables qu'en été. Les Allemands ont, par suite, trois fois plus de  
« camps que nous pour assembler et entraîner leurs réservistes, et  
« ils ont trois fois plus de facilité (douze mois de l'année au lieu de  
« quatre) pour procéder à cet assemblage et à cet entraînement.

« Voilà, pour les réserves, le fait brutal. Voilà la situation exacte.

« Ainsi les Allemands mènent de front les trois choses : les gros  
« effectifs du temps de paix ; la préparation militaire active de la  
« jeunesse ; l'entraînement intensif des réserves. Ils ne sacrifient  
« aucun des trois éléments. Ils appliquent à chacun d'eux leur  
« redoutable méthode, leur rigide discipline, leur terrible organisa-  
« tion. Ils n'ont pas attendu à aujourd'hui pour proclamer que le  
« problème angoissant de la défense nationale comportait trois  
« données, et ils ont résolu affirmativement chacune d'elles, en  
« faisant rendre le maximum à chacune des sources de l'énergie  
« nationale. Ils ont la jeunesse la mieux préparée physiquement et  
« moralement à la guerre ; ils ont les plus gros effectifs pour  
« l'attaque foudroyante ; ils ont les réserves les plus nombreuses,  
« les plus instruites et les mieux entraînées. »

Gageons que cet avertissement si précis, si documenté, ne fera pas hésiter un seul des membres de la gauche maçonnique. Au contraire ! « Puisque l'Allemagne est si forte », diront-ils, à l'instar du F. : Sembat, « vous voyez bien qu'il ne nous reste qu'à désarmer et à accepter son protectorat... » L'idéal de la Franc-Maçonnerie est d'imposer à la France entière le sort de l'Alsace-Lorraine.

---

#### CE QU'IL EUT FALLU FAIRE.

L'optimiste Alfred Capus, qui remplace au *Figaro* Gaston Calmette, a trouvé la situation politique assez grave pour que sa belle humeur traditionnelle en soit affectée : « Dans quelle sorte de révo-  
« lution sommes-nous ? » demande-t-il ; « ce n'est ni la furieuse,  
« ni la violente, ni la sanguinaire. C'est une espèce de bousculade  
« au milieu du gâchis, qui aura peut-être tout l'effet destructeur

« d'une révolution sans en avoir l'enthousiasme. » Définition assez exacte, bien que l'exaltation qui régnait, le 12 juin, à l'issue de la séance historique — et qui allait jusqu'aux embrassades républicaines entre des députés blocards ne se connaissant pas encore, puisse, à la rigueur, rappeler les effusions quatrevingtneuvistes de la journée du Jeu de Paume.

Quoi qu'il en soit, l'éventualité de cette Révolution, même non sanguinaire, a jeté un réel émoi dans les classes possédantes. On évalue à 700 millions de francs les fonds qui ont passé *la seule frontière belge* dans les deux journées du 13 et du 14 juin, ce qui est une indication caractéristique de l'inquiétude qui règne dans les esprits. Beaucoup — qui n'eussent point consenti, il y a trois mois, à sacrifier un louis, ou une rancune, pour faire face au péril de gauche — se lamentent aujourd'hui et demandent « ce qu'il aurait fallu faire »...

Nous le leur dirons avec notre franchise habituelle, dussent-ils la trouver désagréable.

L'armée radicale et socialiste n'est cohérente, ne tient ensemble, que parce qu'elle a des cadres empruntés au meilleur état-major politique de notre temps : la Franc-Maçonnerie. Consultez la liste des groupes de gauche à la Chambre. Vous trouverez 102 socialistes unifiés, 23 socialistes indépendants, 172 radicaux unifiés : ce sont ces trois groupes qui ont, à eux seuls, formé la majorité qui renversa M. Ribot. Étudiez ensuite la composition de chacun de ces groupes en particulier : vous reconnaîtrez immédiatement qu'il obéit à l'impulsion d'une minorité de membres qui sont affiliés à la Franc-Maçonnerie. Si le citoyen Jaurès n'est pas franc-maçon, le F. : Sembat — dont l'influence sur le parti socialiste unifié balance celle du député de Carmaux — est un des principaux dignitaires de la Veuve ; les FF. : Groussier, Arthur Rozier, Dejeante, Vaillant, Walter, Longuet, Poulain, Cadenat, Bedouce, Lamendin, Basly, etc., etc., l'encadrent et le secondent. Chez les socialistes indépendants, les FF. : Viviani et Augagneur (à qui le pouvoir vient d'échoir), les FF. : de Kerguéger, Violette, Grodet, etc., sont les chefs du groupe et disposent à leur gré de ses voix. Quant au parti radical unifié, c'est le groupe maçonnique par excellence : un député sur deux, au moins, est franc-maçon : inutile d'énumérer les FF. : Lafferre, André Hesse, Cruppi, Rabier, Bouffandeau, Fernand Brun, René Renoult, Dalimier, etc.

En un mot, chacun des groupes de gauche a dans son sein 35 à 50 0/0 de francs-maçons, qui y créent l'état d'esprit ; chacun obéit à un bureau entièrement composé de fils de la Veuve. Faut-il s'étonner, dès lors, de la cohésion qui règne, dans le Bloc, entre



bourgeois du Radicalisme et révolutionnaires de la Sociale, que devrait diviser la question, pourtant sérieuse, de la propriété individuelle. Faut-il être surpris de voir le mot d'ordre maçonnique, donné aux bureaux des groupes, être imposé ensuite aux membres de ceux-ci — qui obéissent passivement, étant entraînés et intimidés à la fois, suivant les méthodes psychologiques assidûment pratiquées dans les Loges (1) ?

Quand on songe à cette série de rouages se commandant les uns les autres, on comprend que ce n'est qu'un jeu, pour le Grand Orient, de gouverner les groupes de gauches par les FF. : qui y sont inscrits, la Chambre par les groupes de gauches, et le pays par la Chambre. Toutes les lois de persécution, toutes les lois de décadence nationale et de guerre sociale ont passé par cette filière et nous ont été imposées ainsi...

Une telle constatation devrait régler la tactique des bons Français de tous les partis. Dans toutes les armées du monde, l'ordre est donné, à la guerre, de mitrailler les fanions d'état-major et de viser de préférence les officiers : les chefs abattus, toute troupe devient molle et se débande... Or la Franc-Maçonnerie fournit manifestement l'état-major et les cadres de l'armée adverse : à cet état-major et à ces cadres est due la cohésion qui règne chez nos adversaires et dont nous sommes si cruellement privés. Donc, c'est sur la Franc-Maçonnerie qu'il faut d'abord concentrer le feu ; ce sont ses membres qu'il faut, avant tout, traquer dans les postes qu'ils occupent, priver des mandats qu'ils détiennent...

Supposons, pour un instant, que le chiffre des francs-maçons de la Chambre, qui a été de 190 en 1906 et de 140 en 1910, vienne, par suite d'une campagne méthodique et persévérante, à tomber à 40 ou 50 ? Ils ne seront plus assez nombreux pour créer l'état d'esprit dans chaque groupe, pour en composer le bureau à leur gré ; ils ne pourront plus terroriser, par leurs clameurs, ceux de leurs collègues qui auront des velléités d'indépendance. La direction des groupes de gauche leur échappera — et celle de la Chambre avec, par voie de conséquence naturelle. Radicaux et socialistes en

(1) Les farouches blocards de la Chambre sont surtout des gens qui ont peur. C'est ce que met très bien en lumière Maurice Spronck dans la *République Française* : « Nous recommençons », dit-il, « le régime de la Convention — des « fameux géants de Quatre-Vingt-Treize qu'ont chantés les poètes et qui ont vécu « sous la formidable peur de la Commune, des sections ou des équipes de trico- « teuses installées dans les tribunes de la salle des séances.

« Est-ce que vous vous imaginez, par exemple, que l'excellent M. Puech a tant « que cela une âme de jacobin échevelé ? Mais il a cultivé le boulangisme, flirté « avec le nationalisme, risqué une fugue de quelques jours avec la Fédération des « gauches !... Mais, voici quelques semaines, pour comparaître devant ses élec- « teurs, il a sagement mis dans sa poche le programme de Pau !... Alors, quoi ? « Alors, il a peur ! » — C'est tout à fait cela.

seront-ils, pour cela, moins bourrés de dangereuses utopies ? Nous n'osons pas l'espérer. Mais, en tout cas, adieu leur action concertée ! Adieu cette merveilleuse discipline républicaine qui n'est que la discipline maçonnique ! Il a suffi, en 1913, qu'il y eût cinquante francs-maçons de moins à la Chambre pour que le candidat du Bloc à la présidence de la République fût battu et pour que la loi de trois ans fût votée. Que de choses deviendraient possibles, que de dislocations se produiraient, si le chiffre des députés francs-maçons était encore diminué !

Il suffit, pour comprendre ces choses, d'un peu d'observation et de bon sens.

Les ayant comprises, la *Ligue Française Antimaçonnique* entrevit, elle, « ce qu'il fallait faire » : elle se préoccupa, en dehors de toute arrière-pensée de parti, d'organiser le boycottage des candidatures maçonniques. Dans ce but, par le moyen de ses sections de Province et de ses correspondants, elle s'arrangea pour centraliser, au cours de la période électorale, toutes les informations relatives aux candidatures de FF. :. avoués ou honteux. Une fois identifiés à Paris, les FF. :. en question étaient signalés aux catholiques de la circonscription où ils se présentaient et devaient faire l'objet d'une vigoureuse campagne antimaçonnique par l'affiche et le tract. Nous disons *devaient*, car il eût été nécessaire, pour que cette campagne produisît quelque effet dans les 250 circonscriptions où des FF. :. se présentaient, de disposer d'un minimum de 100.000 francs — soit seulement 400 francs par circonscription intéressée !... Or la souscription ouverte, dans ce but, par notre Ligue — la seule qui se soit préoccupée de cette question — ne produisit pas 10.000 francs ! Seuls, nos ligueurs, et quelques-uns de nos abonnés, répondirent à notre appel.

La conséquence a été que nous fûmes obligés de concentrer notre effort sur un petit nombre de circonscriptions : par exemple sur celle du F. :. Rouanet, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où nous avons été assez heureux pour contribuer au succès de notre ami Charles Bernard. Nous y fîmes apposer des affiches dont voici la reproduction. Elles furent, à quelques variantes près, apposées dans une vingtaine d'autres circonscriptions, à Paris et en Province, et ont produit partout la plus vive impression :

« PAS DE CANDIDATS ESCLAVES !

« Electeurs !

« Vous êtes appelés à élire votre représentant à la Chambre des  
« Députés ; vous allez donner à un mandataire le pouvoir de déli-  
« bérer en votre nom sur vos plus grands intérêts, de faire les lois,  
« de décider la paix ou la guerre.

« Quel que soit votre drapeau, quelle que soit votre opinion poli-  
« tique, Socialistes ou Radicaux, Monarchistes ou Impérialistes,  
« Républicains de toutes nuances, Proportionalistes ou Antipropor-  
« tionalistes, tous, sans exception, vous avez le même intérêt pri-  
« mordial : celui d'être effectivement et loyalement représentés par  
« celui que vous allez choisir.

« Pour que votre élu vous représente réellement, que faut-il ?...  
« qu'il ait les mains et la conscience libres, c'est-à-dire qu'il ne soit  
« pas empêché par un *pacte occulte*, par un *serment prêté dans*  
« *l'ombre*, de tenir les engagements qu'il prend au grand jour devant  
« vous !

« S'il a prêté, entre les mains d'une autorité ignorée de vous,  
« un serment qui le lie dans sa liberté politique, il ne peut ni deman-  
« der honnêtement ni remplir fidèlement le mandat qu'il sollicite.

« Si donc il vous est prouvé qu'un des Candidats soumis à vos  
« suffrages a fait, entre les mains de chefs qui vous sont inconnus,  
« *abdication de son indépendance*, quand même ce Candidat se  
« réclamerait du programme qui est le vôtre, *refusez-lui une con-*  
« *fiance qu'il trahira fatalement le jour où ceux qui ont reçu son*  
« *serment lui en donneront l'ordre.*

« Electeurs !

« Celui qui a prêté le serment des Francs-Maçons ne peut pas être  
« pour vous un mandataire fidèle, puisqu'il a pris, en cachette de  
« vous, un engagement qui l'asservit à des chefs inconnus de vous.

« L'attitude d'un député franc-maçon et ses votes au Parlement  
« ne dépendent pas de sa profession de foi, mais uniquement du  
« mot d'ordre que le Grand Orient lui donnera au moment du vote.

« Nous n'inventons rien : jugez vous-mêmes !

« Voici la peine que le Franc-Maçon, le jour de son initiation,  
« accepte de subir s'il vient à violer son serment d'allégeance envers  
« la Franc-Maçonnerie : « *Je préférerais avoir la gorge coupée et*  
« *être enterré dans les sables de la Mer, afin que le flux et le reflux*  
« *m'emportent dans un éternel oubli, plutôt que de manquer à ce*  
« *serment.* ». (Extrait du Rituel de la Franc-Maçonnerie Écossaise,  
« page 32.)

« Comment un Franc-Maçon doit-il se comporter, quand il est  
« candidat à une fonction publique, pour ne pas violer son serment ?  
« Il doit « *remettre au Vénérable de sa Loge, qui la transmettra au*  
« *Conseil de l'Ordre, une déclaration signée de ses principes philo-*  
« *sophiques et de ses principes politiques, qui devront être : les*  
« *premiers, en conformité avec la déclaration récente du Conseil*  
« *de l'Ordre, les seconds, au moins conformes au programme poli-*  
« *tique émanant du Congrès des Loges parisiennes.* » (Extrait du  
« Compte Rendu du Convent de 1897, page 237.)

« En dehors de leur serment d'initiés, la Franc-Maçonnerie exige  
« donc des engagements spéciaux écrits de ceux de ses membres qui  
« se présentent aux élections.

« Mais la Franc-Maçonnerie ne veut pas que ces engagements  
« soient rendus publics. Elle entend, au contraire, que les électeurs

« ignorent toujours que le franc-maçon qui sollicite leurs suffrages  
« a cessé d'être libre de ses actes. Et c'est pourquoi le Convent ajoute :  
« *L'Affichage de cette déclaration ne pourra, en aucun cas, être*  
« *exigé du candidat.* » (Extrait du Compte Rendu du Convent  
« de 1897, page 237.)

« Electeurs !

« Une fois l'élection obtenue par cette véritable *escroquerie au*  
« *mandat*, la Franc-Maçonnerie ne laisse plus aucune liberté à  
« l'homme que vous avez cru choisir pour mandataire et qui n'est  
« plus que *l'esclave docile des Loges*. Suivant l'expression même du  
« *Bulletin maçonnique : Le Franc-Maçon doit-être Franc-Maçon*  
« *d'abord, candidat, conseiller de la Cité, député, ministre, Prési-*  
« *dent de la République ensuite.* » (Extrait du « Bulletin Maçon-  
« nique » 1899, page 267.)

« Pour le contraindre à *subordonner ainsi ses devoirs d'élu du*  
« *peuple aux engagements contradictoires qu'elle lui a fait pren-*  
« *dre en secret*, la Franc-Maçonnerie ne lâche plus le député élu.  
« Elle l'oblige à *venir humblement recevoir les ordres de l'autorité*  
« *maçonnique* avant de délibérer au Parlement sur les intérêts de ses  
« électeurs. Voici la preuve indéniable de cette forfaiture : « *Le Con-*  
« *vent Maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer*  
« *à l'Hôtel du Grand Orient, chaque fois que cela lui semblera néces-*  
« *saire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre,*  
« *afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité*  
« *des Maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération.* »  
(Extrait du Bulletin du G. O., 1899, page 44.)

« Les peines maçonniques les plus graves frappent le député  
« franc-maçon qui ne viendrait pas aux ordres, et tous les francs-  
« maçons sont tenus de le boycotter impitoyablement.

« Electeurs !

« C'est grâce à la *sujétion honteuse à laquelle sont réduits les*  
« *députés francs-maçons* que le Pays a dû subir des lois qu'il n'avait  
« jamais désirées. *Le Grand Orient avait parlé : les députés esclaves*  
« *n'avaient qu'à voter selon ses ordres*. C'est ainsi qu'on a pu voir,  
« lors du vote du Rachat de l'Ouest, qui a grevé de 70 millions par  
« an le Budget de la France, des parlementaires qui avaient com-  
« battu le Rachat à la Tribune, le voter au dernier moment, à la  
« stupéfaction générale. *Ils étaient francs-maçons : ils devaient obéir*  
« *à la Franc-Maçonnerie, dont l'intérêt électoral était que le Rachat*  
« *de l'Ouest fût voté.*

« Electeurs !

« Ces documents irréfutables prouvent que si votre élu est franc-  
« maçon, il ne pourra pas, même le voulût-il, être pour vous un  
« mandataire fidèle.

« Tout Franc-Maçon qui se présente à vos suffrages a pris des

« engagements que vous ignorez vis-à-vis d'une Société secrète  
« inconnue de vous. Son serment maçonnique l'oblige à vous trahir  
« dès qu'il en recevra l'ordre.

« ELECTEURS DU XVIII<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT !

« LE CANDIDAT DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS VOTRE CIRCONSCRIP-  
« TION EST LE F. : GUSTAVE ROUANET.

« LE BULLETIN MAÇONNIQUE du 2 février 1907 atteste que le F. :  
« Rouanet a prêté le serment maçonnique, C'EST-A-DIRE QU'IL N'EST  
« PLUS LIBRE DE SES ACTES NI DE SES VOTES.

« Electeurs !

« Votez selon vos convictions, donnez vos suffrages à qui vous  
« voudrez, *Mais donnez-les à un homme libre : Pas à un candidat  
esclave ! Pas à un Franc-Maçon !*

« Pour le Comité Antimaçonnique du XVIII<sup>e</sup> Arrondissement :

(Signatures.)

Cet appel à la conscience des électeurs, en dehors de toute consi-  
dération de parti, aura contribué à écarter de la Chambre quelques  
francs-maçons. Nous n'avons malheureusement pas pu, faute d'argent,  
faire entendre notre voix dans la dixième partie des circonscriptions  
où des FF. : se présentaient aux suffrages. Une fois de plus, la  
lamentable insuffisance des moyens financiers a trahi la bonne  
volonté des antimaçons...

Et cependant les Catholiques, qui sont plus que personne inté-  
ressés au triomphe de l'Antimaçonnerie, détiennent une grande  
partie — peut-être encore la plus grande partie — de la fortune de  
la France ! Et cependant les lois de finance que va voter la Chambre  
nouvelle coûteront mille fois plus cher aux fortunes conservatrices  
que n'eût coûté l'effort nécessaire pour assurer le succès ! Faut-il en  
conclure qu'il y a, pour ceux de nos amis politiques qui sont privilé-  
giés de la fortune, une volupté spéciale à réserver leur bourse pour  
les guichets d'un gouvernement persécuteur ?

Nos adversaires comprennent la lutte d'une autre manière.

Qu'on se reporte, en effet, à notre compte rendu de la séance du  
16 septembre du Convent de 1913 (*Revue Antimaçonnique* d'octo-  
bre-novembre 1913, p. 380). On y trouvera la mention suivante, à  
propos du nouvel immeuble que fait construire le Grand Orient :  
« Le rapport présenté indique que, malgré les cotisations extraor-  
« dinaires que les Loges se sont imposées, le capital nécessaire est  
« encore loin d'être réuni. Mais le F. : Debierre a une bonne nou-  
« velle à annoncer au Convent ; un donateur anonyme offre au  
« Grand Orient UN MILLION pour la construction de son immeuble.  
« A méditer par nos amis : quel est le grand capitaliste catholique  
« qui fera don à l'Antimaçonnerie de la somme qu'un fidèle de  
« l'Acacia vient de donner au Grand Orient ? »

Inutile d'ajouter que nous attendons toujours, non seulement le grand capitaliste, mais même sa monnaie — dans tous les sens du terme.

Pendant ce temps le D<sup>r</sup> Steiner, chef d'une toute nouvelle secte maçonnique, dénommée l'*Anthroposophie*, fait construire près de Bâle un temple splendide qui sera le quartier général de son organisation. Les colonnes de porphyre y luttent de magnificence avec les dalles en marbre rose et les coupoles dorées. L'édifice coûtera près de cinq millions de francs, qui ont été souscrits en quelques mois par les adeptes, lesquels ne négligent pas, pour cela, la propagande sous toutes ses formes.

Jalouse de ce luxe, la directrice de la *Théosophie*, M<sup>me</sup> Annie Besant, va riposter en faisant élever près de Biarritz un temple qui surpassera en richesse celui de Bâle. Les fonds nécessaires (dix millions) sont déjà en majeure partie réunis par des théosophes anglais et américains. D'autre part, les théosophes parisiens, qui occupaient un immense rez-de-chaussée avenue de La Bourdonnais, vont emménager dans un très bel hôtel, qu'ils ont fait bâtir à leur intention aux Champs-Élysées.

Et ce n'est là qu'un ruisseau dans le torrent d'or qui alimente, chaque année, la propagande de nos adversaires...

Faut-il, dès lors, être surpris si les Catholiques n'obtiennent que des résultats proportionnés à leur générosité envers les œuvres de combat ?

---

#### LE PARLEMENT MAÇONNIQUE.

Nous avons dit que l'ancienne Chambre contenait environ **140** francs-maçons. Sur ce nombre, **129** nous étaient connus d'une manière certaine. Nous estimons qu'une campagne antimaçonnique disposant des ressources nécessaires eût pu réduire ce chiffre à moins de **100** dans la Chambre nouvelle. L'extrême pénurie d'argent — ainsi que les abominables manœuvres dont la *Ligue Française Antimaçonnique* a été la victime depuis quelques mois — ne nous ont pas permis d'obtenir un résultat aussi satisfaisant. Les francs-maçons élus aux deux tours de scrutin doivent être au nombre de **130** à **135** — sur lesquels **122**, tant anciens que nouveaux, ont pu être identifiés par nos soins. En voici la liste complète par départements :

#### PARIS

- 3<sup>e</sup> arrondissement : *Louis Puech*, sortant.
- 10<sup>e</sup> arrondissement : *Arthur Groussier*, sortant.
- 11<sup>e</sup> arrondissement : *Henri Paté*, sortant.
- 12<sup>e</sup> arrondissement : *Millerand*, sortant ; *Petitjean*.
- 15<sup>e</sup> arrondissement : *Aubriot*, sortant.
- 17<sup>e</sup> arrondissement : *Frédéric Brunet*.



18<sup>e</sup> arrondissement : *Marcel Sembat*, sortant ; *Cachin*.  
19<sup>e</sup> arrondissement : *Arthur Rozier*, sortant.  
20<sup>e</sup> arrondissement : *Dejeante*, sortant ; *Vaillant*, sortant.

### SEINE

Pantin : *Adrien Veber*, sortant.  
Saint-Denis : *Walter*, sortant,  
Asnières-Saint-Ouen : *Bokanowski* (juif).  
Clichy-Levallois : *Bon*.  
Sceaux-Villejuif : *J. Longuet*.

### SEINE-ET-OISE

Versailles : *André Lebey*.  
Corbeil : *Dalimier*, sortant ; *Franklin-Bouillon*, sortant.  
Mantes : *Goust*.

### SEINE-ET-MARNE

Melun : *Delaroue*.  
Fontainebleau : *Dumesnil*, sortant.  
Meaux : *Gaborit*.  
Provins : *Derveloy*, sortant.

AISNE : *Ceccaldi*, sortant ; *Léon Accombray*.  
ALLIER : *Charles Péronnet*, *Audin*.  
ALPES (BASSES-) : *André Honnorat*, sortant.  
ARIÈGE : *Delcassé*, sortant.  
ARDENNES : *Poulain*, sortant.  
AUBE : *Célestin Philbois*.  
AUDE : *Emile Aldy*, sortant.  
AVEYRON : *Talon*.  
BELFORT : *Charles Schneider*, sortant.  
BOUCHES-DU-RHÔNE : *Bernard Cadenat*, sortant.  
CANTAL : *Fernand Brun*, sortant ; *Hugon*.  
CHARENTE : *Babaud-Lacroze*, sortant.  
CHARENTE-INFÉRIEURE : *André Hesse* (juif), sortant.  
CHER : *J.-B. Morin*, sortant.  
CORRÈZE : *François Aussoleil*.  
CÔTE-D'OR : *Lefol*, sortant.  
CÔTES-DU-NORD : *de Kerguézec*, sortant.  
CREUSE : *Viviani*, sortant ; *Lacote* ; *Treignier*.  
DORDOGNE : *Saumande*, sortant ; *Sireyjol*, sortant ; *Chaumette*.  
DOUBS : *Métin*, sortant.  
DRÔME : *Maurice Long*, sortant.  
EURE : *Abel Lefèvre*, sortant ; *Modeste Leroy*, sortant.  
EURE-ET-LOIR : *Viollette*, sortant.  
FINISTÈRE : *Goude*, sortant.  
GARONNE (HAUTE-) : *Cruppi*, sortant ; *Bedouce*, sortant.  
GERS : *Tournan*, sortant ; *Abel Gardey*.  
GIRONDE : *Chaumet*, sortant ; *Labroue*.

- HÉRAULT : *Lafferre*, sortant ; *Paul Pezet*.  
INDRE : *Cosnier*, sortant ; *Patureau-Baronnet*.  
INDRE-ET-LOIRE : *René Besnard*, sortant ; *Alphonse Chautemps*, sortant.  
ISÈRE : *Léon Perrier*, sortant ; *Joseph Brenier*, sortant ; *Claude Rajon*.  
JURA : *Chapuis*, sortant.  
LOIRET : *Rabier*, sortant ; *Alasseur*, sortant ; *Henry Roy*, sortant.  
LOIR-ET-CHER : *Eugène Treignier*, sortant.  
LOT-ET-GARONNE : *Jules Cels*, sortant ; *Georges Leygues*, sortant.  
MARNE : *Péchadre*, sortant ; *Haudos*, sortant ; *Antonelli*.  
MARNE (HAUTE-) : *Dessoie*, sortant.  
NIÈVRE : *Renard*, sortant.  
NORD : *Defontaine*, sortant ; *Durre*, *Lefebvre*.  
OISE : *Bouffandeau*, sortant ; *Butin*.  
PAS-DE-CALAIS : *Lamendin*, sortant ; *Basly*, sortant ; *Cadot*, *Salember*.  
PUY-DE-DÔME : *Antoine Fabre*, sortant ; *Fernand Brun*, sortant ; *J.-B. Marrou*, sortant ; *Alexandre Varenne*.  
PYRÉNÉES (BASSES-) : *Garat*, sortant.  
PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Paul Pujade*, sortant.  
RHÔNE : *Augagneur*, sortant ; *Marieton*, sortant.  
SAÔNE (HAUTE-) : *René Renoult*, sortant.  
SARTHE : *Hippolyte Laroche*, sortant.  
SAVOIE : *Girard-Madoux*.  
SAVOIE (HAUTE-) : *Fernand David*, sortant ; *Jacquier*, sortant ; *Emile Favre*, sortant.  
SOMME : *Ternois*, sortant ; *Klotz*, sortant.  
TARN : *Edouard Andrieu*, sortant.  
VAR : *Octave Vigne*, sortant.  
VAUCLUSE : *Louis Tissier*, sortant ; *Roger Monteils*.  
VOSGES : *Constant Verlot*, sortant ; *Camille Picard*, sortant.  
YONNE : *Henri Loup*, sortant.

COLONIES.

- ALGÉRIE : *Cuttoli*, sortant ; *Etienne*, sortant ; *Thomson*, sortant ; *César Trouin*, sortant.  
GUADELOUPE : *Gratien Candace*, sortant.  
GUYANE : *Grodet*, sortant.  
MARTINIQUE : *Lagrosillère*, sortant.  
RÉUNION : *Gasparin*, sortant ; *Boussenot*.

Comme on a pu le constater, cette liste de députés francs-maçons se décompose en **87** réélus et en **35** nouveaux élus.

Il y a eu, d'autre part, **160** candidatures maçonniques malheureuses : c'est-à-dire que **42** députés francs-maçons sortants ont été éliminés, et que **118** candidats nouveaux ont été blackboulés. Parmi ces derniers, d'ailleurs, un certain nombre étaient des « canards » destinés à faire le jeu des favoris.

Voici la liste des vaincus. Les députés non réélus y figurent en italiques :

### PARIS

- 4<sup>e</sup> arrondissement : Auguste Martin.  
7<sup>e</sup> arrondissement : Coryn.  
8<sup>e</sup> arrondissement : Parenty.  
9<sup>e</sup> arrondissement : Léon Martin, Monin, Ducreux.  
10<sup>e</sup> arrondissement : Cahouët.  
11<sup>e</sup> arrondissement : *Lavaud*, sortant ; Le Foyer, Allemane.  
12<sup>e</sup> arrondissement : *Colly*, sortant.  
13<sup>e</sup> arrondissement : Pierre Morel, Labrevoit.  
14<sup>e</sup> arrondissement : Chatenet.  
15<sup>e</sup> arrondissement : Chérioux.  
18<sup>e</sup> arrondissement : *Gustave Rouanet*, sortant ; Pausader, dit Jacques Prolo.  
19<sup>e</sup> arrondissement : André Dubois.

### SEINE

- Aubervilliers-Noisy : Jean-Louis Bonnet.  
Asnières Saint-Ouen : Bachelet.  
Clichy-Levallois : *Albert Willm*, sortant ; Moitet.  
Neuilly-Boulogne : Général Percin.  
Courbevoie-Colombes : Lagasse, Ducos de la Haille.  
Puteaux : Diederich.  
Vincennes-Montreuil : Bauzin, Boucheron.  
Nogent-sur-Marne : Adolphe Chéron.  
Charenton : *Chenal*, sortant ; Thévenin.  
Ivry : Martin.  
Vanves ; Mayer.

### SEINE-ET-OISE

- Versailles : *Thalamas*, sortant ; Lavaud.  
Poissy-Meulan-Marly : *Emile Laurent*, sortant.  
Corbell : Quennesson, dit Noël Hardy.  
Etampes : Georges Dufour, Octave Courty.

### SEINE-ET-MARNE

- Melun : Leblaye.  
Meaux : *Périssoud*, sortant ; *Lhoste*, sortant ; Louis Dreyfus.

AISNE : Avigdor.

ALLIER : *Mille*, sortant.

ALPES (BASSES-) : *Antony*, sortant ; *Joseph Reinach* (juif), sortant ; *François Deloncle*, sortant ; *Joly*, sortant ; Francis Montagnier, dit Robert Nanteuil ; Trouche.

ALPES (HAUTES-) : Cabannes, Lucien Reynaud, Louis Soulié.

ALPES-MARITIMES : *Gillette Arimondy*, sortant ; Stackelberg.

ARDÈCHE : Cuminal.

ARDENNES : Meunier.

- AUBE : Paul Grados.  
AVEYRON : Louis Lacombe, Joseph Hild.  
BOUCHES-DU-RHÔNE : Maurice Allard, Antide Boyer, Victor Jean.  
CHARENTE : Danton, Waltz.  
CHARENTE-INFÉRIEURE : Torchut ; *de Lanessan*, sortant ; *Pierre Voyer*, sortant ; Charles Briand.  
CHER : Pajot ; Raffestin-Nadaud.  
CORRÈZE : *Tavé*, sortant ; *Delmas*, sortant ; Chabrat.  
CÔTE-D'OR : *Bouhey Alex*, sortant ; *Muteau*, sortant.  
CREUSE : Rougeron.  
CORSE : *Adriani*, sortant.  
DORDOGNE : Paul Faure ; Paul Bouthounier.  
DOUBS : Félix Bougeot.  
DRÔME : *Chabert*, sortant.  
EURE : Combert.  
FINISTÈRE : Armand Charpentier.  
GARD : *Devèze*, sortant ; Mejean ; Crémieux ; Marius Richard.  
HAUTE-GARONNE : Rieux.  
GERS : Alfred de Peraldi.  
GIRONDE : Armand Calmel ; Baylet ; Malet.  
HÉRAULT : Salducci ; Vigné d'Octon.  
INDRE : *Dufour*, sortant ; Héliès.  
INDRE-ET-LOIRE : Camille Chautemps ; Proust ; Vernochet.  
ISÈRE : Bovier-Lapierre ; Martin Barzin ; Vallier ; Zévaès.  
JURA : Daniel Massé.  
LANDES : D<sup>r</sup> Peyrebère.  
LOIRET : *Vazeille*, sortant.  
LOIR-ET-CHER : *Rivière*, sortant.  
LOIRE : Georges Béret ; Charpentier ; Ferdinand Faure ; Benjamin Ledin.  
LOIRE (HAUTE-) : *Devins*, sortant.  
LOIRE-INFÉRIEURE : Brunellière.  
LOT : Doizié.  
MAINE-ET-LOIRE : L. Barot.  
MARNE : *Maurice Lenoir*, sortant.  
MEUSE : Paul Humbert.  
NIÈVRE : *Louis Massé*, sortant ; Chautard ; Gauthier ; Francis Laur.  
NORD : Deregnaucourt ; Vandeputte.  
OISE : Uhry ; Louis Deshayes.  
PAS-DE-CALAIS , D<sup>r</sup> Loisel ; Maurice Monier.  
PUY-DE-DÔME : Benayon.  
RHÔNE : Arnaud ; Gorjus ; Millet ; Vial.  
SARTHE : Charles Ligneul.  
SAÔNE-ET-LOIRE : *Ducarouge*, sortant.  
SAVOIE : *Théodore Reinach* (juif), sortant ; *Félix Chautemps*, sortant ; *Antoine Borrel*, sortant.  
DEUX-SÈVRES : Paul Mercier.  
SOMME : D<sup>r</sup> Hazemann ; D<sup>r</sup> Mabile.  
TARN : Paul Marchandeaup.  
VAR : *François Coreil*, sortant.

VAUCLUSE : *Pourquery de Boisserin*, sortant.

VOGES : Humblot ; Dreyfus-Lièvre.

YONNE : *Abert Gallot*, sortant ; *Rivière*, sortant.

COLONIES.

COCHINCHINE : *Pâris*, sortant.

GUADELOUPE : Boisneuf ; L. Gerville-Réache ; Jean François.

GUYANE : Emler ; Liontel.

INDE : Lemaire.

MARTINIQUE : Percin ; Sainte-Luce.

Espérons qu'aux élections prochaines la *Ligue Française Anti-maçonnique*, pourvue des ressources nécessaires et mise à l'abri des manœuvres perfides qui ont été dirigées contre elle depuis quelques mois, pourra allonger considérablement cette liste des FF. : blackboulés.

---

L'IMPÔT SUR LE REVENU.

Si la Maçonnerie n'a pas été sensiblement diminuée par les élections de mai dernier; le Socialisme, lui, en est sorti nettement vainqueur. Aux cent deux socialistes unifiés du F. : Sembat, il faut ajouter, en effet, les vingt-trois socialistes indépendants du F. : Augagneur. Le F. : Viviani lui-même, tout chef de gouvernement qu'il est devenu, n'a jamais renoncé au titre de socialiste. Les disciples de Karl Marx forment ainsi plus du cinquième de la Chambre nouvelle, et certainement le cinquième le plus énergique.

Disposant d'un tel effectif, il est certain, cette fois, qu'ils obligeront leurs alliés radicaux à voter l'impôt sur le revenu — que M. Caillaux, dans la lettre « ton Jo », reconnaissait avoir écrasé en affectant de le défendre. Les meneurs maçonniques de l'un et l'autre camp estiment, d'ailleurs, que le moment est venu de forger cette arme redoutable, qui permettra, par la taxation arbitraire, de ruiner les adversaires du pouvoir ; et l'on a vu que M. Ribot lui-même, en raison des difficultés budgétaires, se résignait à présenter le funeste projet.

Quant aux socialistes, ils voient dans l'impôt sur le revenu, comme dans les taxes progressives sur les héritages, le moyen d'établir légalement, sans agitation, sans secousses, le régime collectiviste. Loin de rêver encore du « grand soir », où la résistance des intérêts menacés pourrait dépasser en énergie les hardiesses de l'attaque, ils se proclament partisans de la méthode lente, parce qu'elle est inexorable et sûre. Volontiers, ils citent leur maître Kautsky, le doctrinaire socialiste allemand, qui a donné ainsi qu'il suit la formule de cette dépossession insensible :

« La confiscation par l'impôt permet d'arriver à la suppression de  
« la propriété capitaliste par un lent *processus*... Elle permettra de  
« faire durer cette confiscation des dizaines d'années, de sorte  
« qu'elle ne deviendra pleinement efficace que pour la génération  
« nouvelle, qui aura grandi dans ce nouvel état de choses, et à qui  
« on aura appris à ne plus compter sur le capital et les intérêts. La  
« confiscation perd ainsi ce qu'elle a de pénible ; on s'y habituera ;  
« elle paraîtra moins douloureuse. Plus la conquête du pouvoir  
« politique par le prolétariat se fera pacifiquement, plus solidement  
« ce pouvoir sera organisé, plus il sera éclairé, et plus on pourra  
« s'attendre à ce que la forme plus raffinée de l'impôt progressif  
« soit préférée à la forme plus primitive de la confiscation. »

La forme « plus raffinée » de la confiscation qu'est l'impôt progressif n'est pas chose aussi moderne que paraissait le croire le citoyen Kautsky à l'époque où il écrivait ces lignes. Elle nous ramène tout simplement aux expériences démagogiques faites par certaines républiques du Moyen Age dont nos bons socialistes unifiés ne connaissent pas l'histoire, sans quoi ils sauraient que les citoyens Jaurès et Kautsky ne sont que les plagiaires de Savonarole.

La république de Florence fit, en effet, il y a quatre cents ans, l'essai de l'impôt progressif sur le revenu. Par le développement de son commerce et de son industrie, par l'importance de sa richesse mobilière, Florence était peut-être, de tous les Etats d'alors, celui dont les conditions d'existence se rapprochaient le plus de celles des nations modernes. L'enseignement qu'on peut retirer de son expérience n'en est que plus intéressant.

Avant le xiv<sup>e</sup> siècle, la république florentine ignore l'impôt sur le revenu. La statistique de ses impôts d'alors — telle qu'elle nous est fournie par l'historien Jean Villani — n'indique guère que des taxes de consommation : octroi sur les comestibles, à l'entrée et à la sortie ; impôt sur le sel, sur la vente du vin au détail ; taxes sur l'enregistrement des actes et contrats, sur les loyers, les balcons, les permis de pêche et les permis de porter les armes ; patentes des bouchers et hôteliers ; rachat du service militaire, etc. Ce régime fiscal assurait la prospérité du budget florentin sans vexations imposées au public. Mais, dès cette époque lointaine (1339), on trouve mention de dangereux utopistes qui préconisaient le recensement exact des fortunes et l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Le temps passa. Sous les premiers Médicis, un économiste en renom, Lodovico Ghetti, élaborait un projet d'impôt sur le revenu destiné à remplacer les taxes multiples en vigueur. Les ouvriers qui justifieraient n'avoir pas d'autre ressource que leur salaire ne devaient pas payer cet impôt et se seraient ainsi trouvés entièrement exonérés. Par contre, toutes les autres ressources étaient frappées ;



gains industriels et commerciaux, redevances locatives, traitement des officiers et fonctionnaires, bénéfices ecclésiastiques et jusqu'aux rentes inscrites au Grand Livre de la Dette... On voit que la République maçonique de 1914 n'a rien inventé ! C'était, en somme, un impôt global sur le revenu, mais un impôt *proportionnel*.

Appliqué dans un esprit d'impartialité, cet impôt n'eût peut-être pas donné de plus mauvais résultats que n'en donne aujourd'hui l'*income tax* en Angleterre. Mais les Médicis l'écartèrent, en raison du mécontentement que pouvait provoquer le recensement des fortunes. Ce fut seulement après la chute de leur gouvernement, en 1495, que Savonarole, maître de Florence, tira de l'oubli le projet de Ghetti et l'appliqua — en le dénaturant.

Là où l'économiste Ghetti n'avait vu qu'une simplification de l'organisation fiscale, le Marc Sangnier de l'époque voulut trouver un instrument de justice sociale et d'égalité niveleuse : son socialisme latent lui persuada d'introduire dans la loi le principe de la progressivité. Les dépenses considérables entraînées par la guerre contre Pise (comme aujourd'hui les frais de la conquête du Maroc) servirent de prétexte à cette réforme, et il fut décidé, dit l'historien Guicciardini, « qu'on fixerait une progression pour celui qui paierait « plus de cinq ducats d'impôt sur un revenu, et qu'on réglerait cette « progression d'une manière ascendante de cinq en cinq ducats ».

De la sorte, quiconque possédait un revenu de cinquante ducats ne payait encore que le dixième, soit cinq ducats. Mais ensuite la progression commençait, et celui qui possédait 300 ducats de revenu arrivait à en payer 100, ce qui devenait évidemment abusif. En outre, la facilité d'augmenter d'un trait de plume la somme produite par l'impôt poussa au gaspillage, aux dépenses inconsidérées. Si bien qu'on en vint rapidement à tripler le taux de la taxe.

Ce jour-là, le propriétaire d'un revenu de 50 ducats dut en payer 15, et le propriétaire d'un revenu de 300 ducats dut en abandonner la totalité à l'Etat. Quant aux grandes fortunes, le triplement de l'impôt transforma ce dernier, en vertu du principe de la progressivité, en une confiscation lente du capital qui eût ravi de joie le citoyen Kautsky : quiconque possédait, en effet, 1.000 ducats de revenu se vit contraint d'en apporter 3.000 aux guichets du fisc...

On s'étonnera peut-être qu'un pareil régime — digne d'avoir pris naissance dans le cerveau de M. Caillaux — ait pu être supporté plusieurs années par les Florentins. C'est qu'il avait pour lui, d'une part, tout le menu peuple (lequel, n'ayant plus rien à payer, trouvait la loi admirable), et qu'il ne mécontentait pas trop les détenteurs de fortunes purement mobilières, banquiers, changeurs et prêteurs de toute espèce, qui échappaient assez facilement au recensement des biens et dissimulaient leur revenu exact. Par contre, l'industrie et le commerce subissaient une crise effroyable. Quant aux propriétaires fonciers, la plupart durent vendre leurs terres pour payer

l'impôt. Grâce au *tamburo*, sorte de boîte destinée à recevoir les dénonciations anonymes, il était loisible aux citoyens zélés pour le bien public de stimuler le zèle des fonctionnaires à l'égard de tel ou tel contribuable. Il y avait de ces boîtes civiques un peu partout, et Savonarole n'avait vu nul inconvénient à ce qu'on en plaçât dans les églises.

Ce beau régime alla s'aggravant jusqu'au jour où les contribuables Florentins saisirent le prétexte d'une querelle théologique pour mettre fin à leur oppression, d'abord en brûlant Savonarole comme hérétique, et ensuite en rappelant les Médicis.

Guicciardini, dans ses *Dialogues sur le gouvernement de Florence*, expose lumineusement comment cette révolution — à laquelle les historiens modernes n'ont pas compris grand'chose — fut engendrée par l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu. Voici le langage qu'il prête à un adversaire de l'impôt ; on va voir que certaines paroles du Florentin n'ont rien perdu de leur actualité.

« Je reconnais que l'Egalité est une bonne chose dans une République, et même qu'elle est nécessaire, parce que c'est le fondement de la Liberté. Mais l'Egalité dont on a besoin consiste en ce qu'un citoyen ne puisse en opprimer un autre, que chacun d'eux soit également soumis aux lois et aux magistrats et que les boules avec lesquelles chacun exprime son opinion aient toutes la même autorité. C'est ainsi qu'il faut entendre l'Egalité, et non pas en ce sens que tous soient égaux en toutes choses, car, en ce cas, il faudrait aussi faire une masse de tout l'argent et de tous les biens des citoyens et diviser ensuite le tout par tête. De même les magistratures, aussi bien celles qui ont de l'importance que celles qui n'en ont pas, devraient être attribuées à tour de rôle à tous les citoyens, de sorte que chacun serait à son tour gonfalonier de la République, membre des Dix et de la Balie, ambassadeur et commissaire aux armées. Le tour y placerait un ignorant, un incapable et un malfaisant comme un sage, un habile et un bon. Cette façon de faire l'Egalité enlèverait la vie à l'industrie, détruirait les affaires publiques et bouleverserait non seulement une cité comme la nôtre, mais l'Univers entier... Abolir ainsi les différences équivaldrait à vouloir mettre tous les appartements d'une maison au même étage. »

Comme on le voit, l'orateur florentin ne se serait pas mal entendu avec les Progressistes d'il y a dix ans : ceux qui combattaient encore l'impôt sur le revenu. Il accepte la Démocratie à la base, puisqu'il accepte le suffrage universel et égal pour tous ; mais il ne la comprend ni dans l'ordre administratif ni dans l'ordre social — où elle doit fatalement apparaître ensuite, par voie de conséquence directe. L'Egalité en matière d'impôt ne lui paraissait réalisable que par la stricte proportionnalité, et il disait :

« Si l'on dit qu'il est raisonnable que le riche paie plus d'impôt

« que le pauvre, je l'admets. Mais je soutiens que le citoyen qui, « ayant 300 ducats de revenu, en paie 30, aide précisément autant « la cité que celui qui, ayant 100 ducats, en paie 10. L'Égalité se « mesure au fait que l'un paie proportionnellement autant que l'autre, « ce qui, tout considéré, fait la charge égale. »

Passant alors au côté politique de la question, l'orateur prenait vivement à partie ces « agitateurs », ces « dissipateurs des libertés et du bon gouvernement de la République », qui ne mettent en avant que « choses extravagantes » et qui « provoquent la confusion et le désordre afin de satisfaire aux passions de la multitude ». Il ajoutait :

« Il est de votre devoir de résister à ceux qui proposent ces lois de « désordre ; il est de votre devoir de maintenir l'union entre les « citoyens et de procéder avec assez de justice pour que chacun puisse « espérer vivre avec sécurité à l'ombre de ce gouvernement, conser- « ver ses biens et jouir de ses droits... Il faut surtout éviter ce qui « pourrait effrayer les possesseurs de capitaux ; *or, cet impôt les « effraie.* »

Puis — comme le fait aujourd'hui la presse conservatrice — le porte-parole de Guicciardini avertissait le gouvernement, s'il n'amendait pas sa politique, qu'un vaste exode de capitaux allait se produire :

« Les citoyens auront peur et ils auront raison d'avoir peur. Loin « de songer à faire fructifier leurs richesses à Florence, ils les réali- « seront et iront s'établir ailleurs. »

Ce n'est pas tout : l'orateur estimait que l'impôt progressif sur le revenu mettait en péril la forme républicaine du gouvernement. Oyez plutôt :

« Avec ces procédés, il serait impossible de conserver une liberté « enracinée et solidement établie ; à plus forte raison une liberté « récente et encore en l'air comme la nôtre. Enlever de façon détour- « née leurs biens à ceux qui les possèdent et jeter dans le désespoir « tant de citoyens considérables par leurs richesses, leurs alliances « et leur nom, c'est frayer la voie aux discordes, donner des encou- « ragements à ceux qui appellent de leurs vœux un changement de « régime, *c'est ouvrir, en un mot, la porte à Pierre Médicis.*

« Peut-on appeler liberté un régime dans lequel une partie de la « cité est opprimée et maltraitée par l'autre ? La liberté a été établie « pour que chacun puisse, en toute sûreté, jouir de ses droits. Ce « que vous faites est donc une licence tyrannique... *Vous en ferez « tant que, au lieu d'un ami qui reste à Pierre de Médicis dans « cette ville, il en aura dix ;* lesquels, au contraire, si on ne les exas- « pérait pas et s'ils pouvaient espérer un régime de sécurité et « d'ordre, resteraient aussi ennemis de Pierre de Médicis que nous « pouvons l'être nous-mêmes. »

C'était parler d'or. Mais le propre des régimes démagogiques a toujours été de n'écouter que la haine. Les amis de Savonarole répondirent qu'il fallait « mater » les riches par l'impôt sur le revenu. On les « mata » si bien qu'ils ne virent plus de salut que dans la restauration des Médicis — et ils la firent.

Tous les parlementaires qui s'appêtent à voter l'impôt sur le revenu ne sont pas des niais : ils feraient bien de relire et de méditer Guicciardini.

---

#### LES IDÉES DE HADGI STAVROS.

Un de nos lecteurs, qui a des lettres, nous écrit au sujet du projet d'impôt sur le revenu, accepté même par M. Ribot, et qui va entraîner un vaste recensement des fortunes françaises :

« Ouvrez *le Roi des Montagnes*, d'Edmond About, page 118 et « suivantes de la 12<sup>e</sup> édition. Vous y verrez le bandit grec Hadgi Stavros exposer au docteur Hermann Schultz ses plans, ou du moins ses désirs pour le brigandage de l'avenir... « *Je ne connaissais pas la civilisation européenne : pourquoi me suis-je mis si tard à voyager ? Je donnerais beaucoup pour être jeune et n'avoir que cinquante ans. J'ai des idées de réforme qui ne seront jamais exécutées, car je me vois, comme Alexandre, sans héritier digne de moi. Mais je ne suis pas secondé.* JE DEVRAIS AVOIR LE RECENSEMENT EXACT DE TOUS LES HABITANTS DU ROYAUME, AVEC L'ÉTAT APPROXIMATIF DE LEURS BIENS, MEUBLES ET IMMEUBLES... *De cette façon je saurais ce que chacun peut me donner ; je ne serais plus exposé à demander trop ou trop peu. J'établirais sur chaque route un poste d'employés propres, bien élevés et bien mis ; car enfin, à quoi bon effaroucher les clients par une tenue choquante et une mine rébarbative ? J'ai vu, en France et en Angleterre, des voleurs élégants. jusqu'à l'excès ; en faisaient-ils moins bien leurs affaires ?*

« Que chaque indigène et chaque étranger me donne seulement un quart pour cent sur le chiffre de sa fortune ; je gagnerai sur la quantité. Alors le brigandage ne sera plus qu'un impôt sur la circulation : IMPÔT JUSTE, CAR IL SERA PROPORTIONNEL ; impôt normal, car il a toujours été perçu depuis les temps héroïques. Nous le simplifierons, s'il le faut, par les abonnements à l'année. Moyennant telle somme une fois payée, on obtiendra un sauf-conduit pour les indigènes, un visa sur le passeport des étrangers. Vous me direz qu'aux termes de la Constitution, nul impôt ne peut être établi sans le vote des deux Chambres. Ah ! Monsieur, si j'avais le temps ! J'ACHÈTERAIS TOUT LE SÉNAT ; JE NOMMERAIS UNE CHAMBRE DES DÉPUTÉS BIEN A MOI ! LA LOI PASSERAIT D'EMBLÉE : on créerait, au besoin, un ministère des grands chemins. Cela me coûterait deux ou trois millions de premier établissement ; mais en quatre ans je rentrerais dans tous mes frais..., et j'entreprendrais les routes par-dessus le marché !

« Quant à Messieurs les juges, ils connaissent mes sentiments pour

« eux. Je ne les estime pas, mais je les plains. Pauvres et mal payés, « on ne saurait leur demander d'être honnêtes. J'en nourris quelques-uns, j'en habille quelques autres ; j'en ai pendu fort peu dans ma vie ; « je suis donc le Bienfaiteur de la Magistrature. »

L'ami qui nous signale ce joli morceau de littérature nous demande en terminant si M. Caillaux n'a pas, dans son cabinet de travail, le portrait de Hadgi Stavros, ministre des grands chemins ?

Nous ne le pensons pas, pour plusieurs raisons.

La première, c'est que l'impôt rêvé par le vieux Pallicare était proportionnel et non progressif — ce qui était la marque d'un esprit réactionnaire ; la seconde, c'est qu'il songeait à ne demander qu'un quart pour cent — modération allant jusqu'au modérantisme. Enfin Hadgi Stavros parlait d'entretenir les routes avec le produit de ses brigandages — et les derniers ensevelissements, en plein Paris, prouvent que ce souci est tout à fait abandonné par nos gouvernants.

Il n'y a guère que leur mépris commun pour la magistrature qui aurait permis à Hadgi Stavros et à M. Caillaux de se comprendre.

---

#### SOCIALISME ET C. G. T.

Si Mai 1914 a vu le triomphe du Socialisme parlementaire (de celui qui va du F. Viviani au F. Sembat en passant par le citoyen Jaurès), il semble bien avoir vu la fin du Socialisme Cégétiste. La Confédération Générale du Travail, qui paraissait, à ses débuts, devoir entraîner la masse de prolétariat, la Confédération Générale du Travail est dans le marasme...

Nous avons déjà signalé le fait, l'an dernier, à propos de la réduction de plus de 50 % survenue dans les effectifs de la corporation du bâtiment, de celle de 60 % constatée chez les métallurgistes, etc. Aujourd'hui, c'est notre confrère Maurice Leclercq qui constate, dans *l'Éclair*, l'impuissance où la C. G. T. s'est trouvée d'organiser sa traditionnelle manifestation du 1<sup>er</sup> Mai. Il souligne la décadence depuis le 1<sup>er</sup> mai de 1906, le « 1<sup>er</sup> Mai des harengs saurs », où le Parisien se barricada chez lui, après avoir chargé son revolver et acheté des vivres pour une quinzaine, persuadé que le « grand soir » était venu et que la C. G. T. allait tout mettre à feu et à sang.

« La C. G. T. était jeune. Ses pères nourriciers retinrent seulement de l'aventure des promesses d'avenir. Si elle montrait ainsi ses crocs dès le berceau au point de faire trembler la bourgeoisie, « que ne ferait-elle pas plus tard !...

« Huit ans ont passé, et ces huit ans nous ont permis de distinguer « ce qui était sérieux et ce qui n'était que trompe-l'œil ou clinquant « dans les menaces de 1906.

« Le louveteau a vieilli, sans grandir. A deux ou trois reprises, il

« essaya bien dans ses jeux de renverser tel ou tel meuble. Mais il  
« ne réussit jamais à les secouer que quelques secondes. La grève  
« des postes, celle des chemins de fer, ont finalement échoué et le  
« mobilier social du pays reste intact. Aujourd'hui, la bête révolu-  
« tionnaire paraît s'être rendu compte elle-même de la vanité de ces  
« tentatives juvéniles. Elle s'en abstient.

« Et elle dépérit.

« Après avoir groupé, théoriquement, sur le papier, un demi-  
« million de membres, la C. G. T. a vu plusieurs de ses plus gros  
« bataillons l'abandonner et d'autres qui étaient parmi les meilleurs  
« fondre comme beurre au soleil. Les mineurs du Nord et du Pas-de-  
« Calais l'ont quittée. La Fédération du bâtiment, qu'elle appelait  
« orgueilleusement sa *garde nationale*, a perdu la moitié de ses  
« adhérents.

« Ses généraux, eux aussi, ont pour la plupart déserté leurs postes,  
« l'un après l'autre, non point même pour prendre du service à  
« grade égal chez l'adversaire, mais pour s'y contenter d'humbles  
« sinécures et de modestes emplois, en gens désespérés de leur cause.

« Combien des vedettes syndicalistes de 1906 sont restées en fonc-  
« tion ? Pouget, l'ancienne Eminence grise de la C. G. T., fait des  
« travaux et de la commission de librairie. Lévy, son trésorier,  
« est percepteur pour l'Etat dans un chef-lieu de canton de la Seine-  
« Inférieure. Toffin, l'agitateur des chemins de fer, est devenu bistro ;  
« Pataud a, tour à tour, fait de la photographie et vendu du cham-  
« pagne. Griffuelhes s'est mué, de grand chef de la C. G. T., en repré-  
« sentant d'une maison de peaux. Protat, ex-meneur des garçons de  
« café, aide sa femme à exploiter une boutique de modes ; Bidamant,  
« des cheminots, gère un cinéma ; Fiancette, des chauffeurs d'auto-  
« taxis, et Grangier, le héros de la grève des postes, siègent au Conseil  
« municipal. Quelques autres, Le Gléo, Marie, etc., font du journa-  
« lisme...

« A bien distinguer, ceux-là ont été habiles, les seuls profiteurs du  
« bluff de 1906. Ayant attiré l'attention sur eux, ils ont réussi à  
« passer de leur situation ancienne d'ouvriers à celle de petits bour-  
« geois, eux qui n'avaient pas autrefois assez d'anathèmes pour la  
« bourgeoisie.

« Leurs successeurs auront-ils la même ressource ? Le tremplin  
« qui reçut leurs aînés cède sous eux. Qui craint encore les menaces  
« de la C. C. T. ? Quand ses pontifes lancent leurs foudres, mainte-  
« nant on en rit. Qu'a-t-elle fait depuis cinq ans ? Que sont devenus  
« ses *premier Mai*, en 1906 si redoutables ?

« Mélancoliques pèlerinages du souvenir pour les fidèles de l'é-  
« glantine symbolique, ils ne cessent d'être plus calmes et moins  
« achalandés d'année en année.

« Pendant quatre ans encore, la place de la République a revu, au  
« jour fatidique, le carrousel de 1906 progressivement réduit. Dès la  
« troisième année, les éditeurs spéciaux renoncèrent à en faire plus  
« longtemps des cartes postales.

« Les meneurs tentèrent alors d'user d'un autre lieu de rendez-  
« vous ; ils désignèrent le bois de Boulogne : la journée ne fut que  
« champêtre. L'année suivante, ils essayèrent de la place de la Con-



« corde : il y avait moins de monde que pour le passage d'un sou-  
« verain.

« Maintenant les meneurs syndicalistes, découragés, ont renoncé  
« même à inviter leurs gens à manifester. Ils les convoquent à venir  
« entendre des conférences, ce qui est sans danger, celles-ci ayant  
« lieu en salles closes, et les incitent à « revendiquer » : un grand mot  
« qui a l'avantage de ne rien dire, tout en étant très pompeux.

« Où sont les *premier Mai* d'antan ! »

Quand Maurice Leclercq dit que les ex-chefs révolutionnaires sont devenus de petits employés, ou tout au plus de petits bourgeois, il se trompe pour certains. Fiancette et Grangier, par exemple, conseillers municipaux de Paris, sont déjà sur la route de la députation. Qui sait, alors, si quelque futur ministre Augagneur ne leur glissera entre les mains un maroquin ?... Quant au juif de la bande, le sieur Lévy, tel ce personnage de La Fontaine qui allait « droit au solide », il est déjà pourvu d'une « bonne bédide berception ». Nous le verrons un jour titulaire de quelque Trésorerie Générale.

Ceux qui continuent à diriger le mouvement révolutionnaire paraissent avoir, d'ailleurs, singulièrement modifié leurs allures « ouvrières ». Qu'on en juge par ce fragment de Chronique des Tribunaux :

« Un gentleman en habit se présente au contrôle de la Porte Saint-  
« Martin. Trois dames, haut empanachées, l'accompagnent. Du bout  
« de ses doigts gantés, le gentleman tend un coupon de loge à un  
« contrôleur.

« — Ce coupon de loge, strictement personnel, est au nom d'un  
« journaliste que je connais très bien : ce n'est pas vous ; je ne peux  
« pas vous donner la loge.

« Foudroyant le contrôleur d'un regard olympien, le gentleman va  
« prendre au guichet quatre fauteuils d'orchestre. Ci : 48 francs.

« En tendant ses billets au contrôleur, le hautain personnage  
« exhale sa mauvaise humeur.

« — Vous êtes un mufle, un goujat, si je ne me retenais, je vous  
« giflerais...

« Il ne se retint pas longtemps et gifla.

« Des agents verbalisèrent, et le gentleman, hier, s'asseyait au  
« banc des prévenus, à la onzième chambre. Il était condamné à  
« 50 francs d'amende et à 1 franc de dommages-intérêts, que le con-  
« trôleur avait sollicité.

« Le monsieur en habit qui se paie pour 48 francs de fauteuils  
« d'orchestre et qui souligne d'une gifle son impertinence à l'endroit  
« d'un travailleur dont il ne tolère point une légitime observation,  
« est M. Eugène Merlo, dit Merle, ancien gérant de la *Guerre Sociale*  
« et défenseur par état du prolétariat exploité par la bourgeoisie. »

Le citoyen Merle est dans la tradition des « grands ancêtres ». Qui ne se rappelle le procès fait, en 1793, aux gardes nationaux d'Orléans

qui avaient arrêté par erreur, la nuit, un représentant du peuple en mission et l'avaient aussitôt relâché avec excuses ? Leur victime ne fut satisfaite que lorsqu'on eut coupé le cou à une demi-douzaine de ces malheureux. En se contentant de gifler le contrôleur qui barrait le passage à un révolutionnaire de son rang, le citoyen Merle a fait preuve d'indulgence.

Qui donc s'imagine encore, en France, que la loi est faite pour tous ?...

---

#### DOUANIERS DE JADIS ET D'AUJOURD'HUI.

Pas les douaniers de la Côte d'Azur, en tout cas !

Voici, en effet, la jolie anecdote que presque tous les journaux ont rapportée ces jours derniers :

« M. et M<sup>me</sup> Poincaré villégiaturent à Eze, comme l'on sait, et charment leurs loisirs par de longues randonnées en automobile dans les environs.

« L'autre jour, comme ils arrivaient à l'octroi d'Antibes, leur voiture fut arrêtée par les employés d'octroi qui, conformément à un règlement spécial à cette ville, voulurent exiger le paiement d'une taxe sur l'essence que contenait l'automobile.

« Or, le chauffeur de M. Poincaré n'a pas coutume d'être traité comme celui d'un simple citoyen, et... il protesta.

« Les agents de la Sûreté qui suivaient dans un taxi-auto s'émurent de cet arrêt insolite, crurent à un attentat et se précipitèrent vers les employés de l'octroi, tout étonnés de leur venue.

« M. Poincaré se montra, demanda ce qui se passait et arrangea l'affaire en payant la taxe, d'ailleurs minime, qu'on lui réclamait.

« Mais il paraît que les employés n'osaient plus la lui réclamer... »

Ainsi donc, en l'an de grâce 1914, il suffit à un chauffeur d'annoncer qu'il véhicule le Président de la République pour que les douaniers n'osent plus réclamer le paiement de la taxe due...

Rapprochons de ce petit fait le récit suivant, qui montre comment les douaniers du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle comprenaient leur devoir à l'égard des souverains et des grands.

Charles-Quint, empereur d'Allemagne et maître de dix royaumes, était aussi prince de Catalogne et comte de Barcelone. A ce titre, il avait dû, à son avènement, jurer de respecter les privilèges de cette bonne ville et ceux de la province. Or, parmi ces privilèges, figurait celui de prélever des droits de douanes, dont la Députation Générale de Catalogne administrait souverainement le produit.

Revenant d'Italie et allant à Madrid, Charles-Quint débarqua un jour à Barcelone. Les douaniers visitèrent ses malles avec autant de soins que celles d'un simple bourgeois. Ils y trouvèrent quelques pièces d'étoffe qui n'avaient pas été déclarées par les valets de chambre de

l'Empereur et Roi. Ces pièces furent incontinent saisies et Charles-Quint fut invité à payer l'amende.

Le potentat de l'Occident trouva le procédé amer, refusa de payer et réclama ses étoffes. Mal lui en prit ! La Députation Générale de Catalogne, assemblée d'urgence, décida d'en appeler aux Cortès et de les rendre juges de la violation des lois commise par le souverain. Les représentants de la Noblesse, du Clergé et des Bonnes Villes catalanes furent incontinent convoqués pour être saisis des faits. En attendant, les étoffes restèrent sous séquestre.

Que fit Charles-Quint ? Il comprit que l'affaire devenait sérieuse et risquait de lui aliéner toute la province : un de ses gentilshommes alla annoncer à la Députation Générale que l'Empereur et Roi paierait...

C'est ainsi qu'on appliquait la loi aux souverains, en ces siècles de servitude.

Au siècle suivant, ces bons usages étaient toujours en vigueur. En effet, en 1620, le cardinal espagnol Zapata, revenant de Rome, débarqua à Barcelone. Les douaniers le traitèrent comme un empereur ou un paysan, c'est-à-dire qu'ils visitèrent minutieusement ses bagages. Ils ne découvrirent aucune fraude : le cardinal ne faisait pas de contrebande. Mais l'exactitude de la perquisition l'avait froissé, et il écrivit à la Députation générale pour se plaindre de ces douaniers qui, disait-il, « se sont conduits comme des bandits dans la montagne », ce qui l'étonnait d'autant plus que, pendant son séjour à Rome, il avait rendu des services aux Catalans.

La Députation répondit par une lettre fort courtoise : elle remercia le prince de l'Eglise de sa bienveillance à l'égard de la Catalogne, regretta l'incident de la douane ; mais, ajouta-t-elle, « ce n'était pas « une raison pour que vous nous adressiez une lettre dans laquelle « il y a des termes que le roi lui-même n'emploierait pas à notre « égard et que nous ne supporterions de personne, si puissant fût-il ».

Le cardinal n'insista pas et n'en fit pas plus mauvais visage aux Catalans.

Alors régnaient les ténèbres et l'oppression du Moyen Age, dont la glorieuse Révolution nous a heureusement tirés en proclamant les Droits de l'Homme et l'Egalité du genre humain.

---

#### ENTRE OCCULTISTES.

Nous traitons plus loin comme il le mérite le F. J. Jollivet Castelot, qui s'est permis de nier l'évidence en contestant l'identité du Martinisme et de la Franc-Maçonnerie.

Mais, comme nous n'avons aucun parti pris à son égard, nous n'hésitons pas un instant à emprunter à sa revue *Les Nouveaux Horizons* un excellent article sur « Les montreurs d'Esprits ».

Que ceux qui s'étonneront de trouver cet article dans une revue

occultiste et alchimique se rappellent que le monde de l'Occultisme est très divisé et que le Martinisme (auquel appartient le F.: Jolivet-Castelot) n'a pas pardonné aux Spiritistes d'avoir voulu conserver leur indépendance.

Il s'agit des célèbres expériences du médium australien Bailey, faites à Grenoble, devant une commission de contrôle composée surtout de médecins :

« Donc, alors que les assistants restent immobilisés dans la chaîne, « le médium, lui, conserve la plus complète indépendance. Aussitôt « que la salle est plongée dans les ténèbres, Bailey prie les assistants « de chanter, soit *Frère Jacques*, soit *le Petit Navire*. Pendant ce « temps, se prétendant possédé par l'esprit d'un quelconque Hindou « défunt, il vocifère et se démène sur son fauteuil, comme si tous « les diables de l'enfer avaient élu domicile en sa médiumnique per- « sonne. Après quelques minutes de ce concert assourdissant, Bailey « s'écrie : *Allumez ! Allumez ! vite ! je tiens un monsieur oiseau ...* « On se hâte de faire la lumière et l'on aperçoit, tenu par Bailey, un « pauvre diable de pinson ou de roitelet, tout penaud de se trouver là, « l'air minable, les plumes en désordre, une patte cassée parfois, « un œil crevé souvent.

« *Les esprits l'ont apporté*, explique le médium. *Il volait au-des- « sus de ma tête. Je l'ai attrapé au vol...* Une autre fois, c'est un nid, « une poignée de sable, un bout de papier, ou tout autre objet de « petite dimension, que Bailey présente comme lui ayant été adressé « par ses fidèles les commissionnaires de l'au-delà.

« C'est très intéressant, comme on le voit ; mais les membres de la « commission scientifique réunie à Grenoble, qui sont des hommes « que rien n'étonne, demeurent froids à ce spectacle, cependant si « merveilleux. L'un d'eux, le D<sup>r</sup> Martin-Sisteron, homme singulière- « ment pointilleux, s'écria lorsque Bailey exhiba son roitelet : *La pauvre « bestiole a l'air d'avoir été fort comprimée !...* Et il hocha la tête « avec un sourire narquois. Un autre, le D<sup>r</sup> Pinatziz, surenchéris- « sant, demanda si les esprits ne pourraient pas apporter un animal « ou un objet que désignerait la commission.

« — Oh ! s'écria Bailey, scandalisé, les esprits ne travaillent pas « sur commande. Ils sont capricieux et n'apportent que ce qu'il leur « plaît d'apporter.

« — C'est fâcheux, répliqua le D<sup>r</sup> Pinatziz, car je pense qu'il ne « doit pas être plus difficile pour les esprits d'apporter un gros oiseau « qu'un petit...

« — Ce n'est, en effet, pas plus difficile, observa Bailey.

« Et ce médium ayant de l'à-propos, il ajouta.

« — Mais puisque que vous reconnaissez que l'apport d'un gros « oiseau ne représenterait pas, pour les esprits, plus de difficulté « que celui d'un petit, l'apport qu'ils viennent d'effectuer d'un simple « roitelet doit vous paraître tout aussi démonstratif que « pourrait l'être celui d'un aigle. Contentez-vous donc du roitelet...

« Et comme les membres de la commission, « cloués » par cette « démonstration lumineuse, s'entrecroisent, muets d'émerveille-

« ment, Bailey ordonne que l'on mette le roitelet dans un tiroir et  
« que l'on éteigne de nouveau.

« — Le petit oiseau a une « femme », déclare-t-il comme les  
« chandelles viennent d'être soufflées. Et hop ! la voici, je la tiens !...  
« Et le ménage il a une chambre, et hop ! la voici, je la tiens aussi...  
« Vous pouvez allumer...

« On allume et l'on voit, dans l'une des mains de Bailey, un nid  
« d'oiseau, et dans l'autre la « femme » du roitelet, laquelle, les opé-  
« rations si délicates de la dématérialisation, du voyage fluide et  
« et de la rematérialisation ayant été défectueuses, sans doute,  
« se trouve avoir un œil poché, ainsi que le constate le D<sup>r</sup> Martin-  
« Sisteron.

« Et voilà !

« Nous allons voir maintenant comment, par leurs exigences in-  
« concevables et leurs pratiques inquisitoriales, les membres de la  
« commission scientifique ont mis le brave Bailey dans la cruelle  
« nécessité de regagner sa patrie, par les voies les plus rapides, en  
« compagnie de ses esprits oiseleurs.

« Dès le premier jour, les savants membres de la commission réunie  
« à Grenoble furent légèrement surpris des conditions inusitées que  
« leur imposait ce montreur d'esprits venu d'Australie. L'état piteux  
« des oiseaux montrés par Bailey comme lui ayant été apportés par  
« des amis de l'au-delà, oiseaux dont certains étaient si fâcheusement  
« estropiés, et qui tous, selon la propre remarque du D<sup>r</sup> Martin-Sis-  
« teron, semblaient avoir été soumis à un régime prolongé de dure  
« compression, la mine piteuse de ces bestioles offertes par les esprits  
« n'était guère faite pour dissiper les doutes qui déjà assaillaient  
« les savants.

« Un incident, banal en soi, mais dont les suites devaient être  
« grosses de surprises, vint bientôt confirmer leurs soupçons. L'un  
« des oiseaux apportés par les esprits mourut. Le colonel de Rochas,  
« afin d'en spécifier la race, porta le petit cadavre à une oiselière de  
« la ville. Cette femme déclara à son visiteur que l'oiseau était un  
« *ignicolore* femelle, et elle lui en montra un certain nombre de la  
« même espèce, qui prenaient leurs joyeux ébats dans l'une des  
« volières de son magasin. La pensée que M. de Rochas avait eue,  
« comme tous ses collègues, se précisa aussitôt. Il demanda à la  
« marchande si elle n'avait pas récemment vendu quelques-uns des  
« frères des oiseaux qu'elle lui présentait. L'oiselière répondit, sans  
« aucune espèce d'hésitation, qu'un monsieur de tournure commune  
« et parlant l'anglais d'Amérique, lui en avait précisément, deux  
« jours auparavant, acheté trois. M. de Rochas mit alors sous les  
« yeux de son interlocutrice et du mari de cette dernière, qui était  
« présent au moment où l'étranger avait son emplette, le portrait de  
« Bailey. Le couple reconnut en lui l'acheteur des trois *ignico-*  
« *lores*.

« Le mystère était donc complètement éclairci. Mais il restait à  
« savoir où et comment Bailey, durant les séances, dissimulait les  
« oiseaux et le reste, C'est ce qu'on allait pouvoir établir de façon  
« certaine, car, justement, sur la demande du médium lui-même, qui  
« sentait bien que sa singulière attitude ne lui avait gagné aucune sym-

« pathie dans la commission, on devait, le soir même, et pour la pre-  
« mière fois, tenir une séance avec contrôle parfait. Entendez par  
« là, qu'au lieu de se faire simplement palper par-dessus ses vê-  
« tements comme il l'avait fait jusqu'alors, Bailey se mettrait nu  
« comme un ver devant quatre médecins qui figuraient au nombre  
« des membres de la commission, et que les hommes de l'art pour-  
« raient, selon la promesse qu'il en avait faite, visiter le médium et  
« le palper tout à leur aise. Inutile de dire, n'est-ce pas, que M. de  
« Rochas eut soin d'informer ses collègues de la suggestive décou-  
« verte qu'il avait faite dans la journée.

« Le soir vint — et avec lui Bailey. Dès qu'il fut arrivé, les  
« D<sup>rs</sup> Ternior, Pinatziz et Martin-Sisteron introduisirent le  
« médium dans la pièce où ils devaient l'examiner. M. Guillaume de  
« Fontenay, qui parle l'anglais, assistait à l'opération, en qualité  
« d'interprète.

« Bailey se déshabille. On lui inspecte la bouche, les oreilles, les  
« narines, les orteils, les aisselles, sans qu'il élève la moindre pro-  
« testation, et l'on ne découvre rien de suspect. Les médecins —  
« prévenus, comme je l'ai dit, par M. de Rochas — décident alors  
« d'explorer un endroit que la bienséance m'interdit de nommer,  
« mais où certaines personnes, et notamment les prisonniers, ont  
« l'habitude de cacher divers objets, assez volumineux parfois. Mais,  
« auparavant, ils prient M. Guillaume de Fontenay de vouloir bien  
« demander au médium s'il autorise l'exploration projetée. Bailey  
« ne répond rien, mais un esprit, qui par hasard venait de s'intro-  
« duire dans son corps dévêtu, déclare qu'il s'oppose — de quoi se  
« mêlait cet intrus! — à toute investigation de ce genre. Et peu  
« après, l'esprit s'étant retiré, Bailey, de nouveau questionné, se  
« borne, pour toute réponse, à sauter sur ses vêtements et à sa  
« rhabiller, en proie à un effroyable courroux. Puis il sort, file  
« sur Londres et de là sur Melbourne.

« Il est superflu d'ajouter que les revues spirites prirent fait et  
« cause pour Bailey et qu'elles injurièrent de la belle manière les  
« membres de la commission scientifique. Un rédacteur de la revue  
« *The Harbinger of Light*, qui se publie à Melbourne, patrie du  
« médium, s'exprima en ces termes : « Que les conditions devaient  
« être presque intolérables, ceci est prouvé par le contrôle auquel les  
« docteurs voulaient soumettre Bailey au cours de la troisième  
« épreuve. Au moment où j'écris, je bous d'indignation de ce que  
« les médecins français aient suggéré pareille chose... Il (Bailey) ne  
« peut être blâmé d'avoir refusé de se soumettre à un outrage qui ne  
« présentait aucune nécessité. Rien ne montre mieux le caractère des  
« investigateurs, leurs idées entièrement matérialistes et leur inca-  
« pacité complète pour ces recherches... »

« M. Chevreuil n'eût pas mieux dit.

« L'indignation des écrivains spirites qui protestèrent en chœur  
« avec le rédacteur de la revue australienne, est en vérité bien risi-  
« ble. Et le colonel de Rochas, répondant à tous ces pudiques per-  
« sonnages, fit bonne justice de leurs accusations. Il observa, en  
« effet, que l'examen auquel il avait été question de soumettre  
« Bailey devait être fait uniquement par des médecins, et qu'il est



« d'un usage courant dans certaines maladies répandues, l'appendicite par exemple.

« Il était, en l'espèce, doublement nécessaire : et par suite de la découverte, par M. de Rochas, de l'achat fait par Bailey, à Grenoble même, de trois oiseaux identiques à ceux qui devaient, deux jours plus tard, être soi-disant apportés par les esprits ; et en raison du refus opposé par Bailey à la demande qui lui avait été adressée de faire apporter par les esprits à son service des objets ou des oiseaux de dimensions telles que la cachette intime dans laquelle il interdisait d'opérer toute perquisition eût été manifestement trop exigüe pour les recevoir.

« Mais allez donc faire entendre cela aux spirites ! Allez donc leur citer, comme l'a fait M. de Rochas, ces exemples de prisonniers s'introduisant... où vous savez, un étui de quatorze centimètres de longueur, d'un diamètre de quatre centimètres et demi, contenant une série d'instruments en acier, le tout pesant six cent cinquante grammes ! Allez donc leur citer le cas de cet homme qui cachait là un verre à bière ; celui de cet autre qui trouvait le moyen d'y dissimuler à la vue un pilon de mortier, long de trente centimètres et large de six centimètres et demi ! Allez leur dire que Bailey pouvait très bien, de la même façon, introduire dans la salle des séances un étui contenant un ou deux oiseaux, du sable, du papier, ou tout autre animal ou objet de petites dimensions, comme ceux qu'il s'obstinait, précisément, à se faire apporter par les esprits ! Allez dire cela aux spirites, et vous viendrez me donner des nouvelles de la réception qu'ils vous auront réservée.

« Aux yeux des spirites, un médium est d'autant plus intéressant qu'il se paie avec plus d'impudence la tête du public, et la leur propre. Aussi n'est-on pas du tout étonné lorsqu'on constate que la *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme* — une des revues spirites les plus sérieuses cependant (mais tout est relatif), publie gravement, en juin 1912, alors que Bailey a été démasqué en février 1910, un compte rendu des séances qu'a tenues depuis, à Melbourne, où il continue à faire des dupes, le célèbre et astucieux charlatan. La *Revue scientifique et morale du Spiritisme* énumère avec beaucoup de complaisance les oiseaux divers que Bailey extrait chaque soir de sa cachette secrète, pour le plus grand plaisir d'une assistance nombreuse, qui se pâme de ravissement devant ce tour malodorant. »

---

#### MŒURS ET COUTUMES DES FANTOMES.

Quelques aventures comme celles du médium Bailey ne permettent guère à un spirite de bonne foi de garder confiance dans les matérialisations spirites.

Les membres de la *Ligue Française Antimaçonnique* se rappellent, d'ailleurs, la conférence que notre ami René de Laboulaye donna, en mai 1913, salle de l'Athénée Saint-Germain, avec le concours du professeur Dickson, le prestidigitateur en renom — séance qui a été

reproduite depuis dans plus de trente villes de France et de l'Étranger. Tous les phénomènes en usage chez les Spiritistes furent passés en revue, reproduits à la perfection, puis expliqués au public avec démonstration des trucs. L'émoi des milieux spiritistes déborda dans les colonnes du *Matin* et du *Journal* et n'est pas encore calmé.

De plus en plus l'opinion s'établit qu'il ne faut prendre le Spiritisme au sérieux qu'au point de vue des ravages qu'il fait dans les esprits. Ne soyons donc pas surpris qu'il ait inspiré à un écrivain humoriste, M. de la Fouchardière, l'amusante fantaisie suivante :

« Les fantômes ont horreur du confort moderne.

« Ils aiment les vieux châteaux en ruines, avec de grands couloirs  
« moisis où ils puissent se promener la nuit en poussant des hurle-  
« ments ridicules, où ils puissent effrayer les chauves-souris et les  
« rats en agitant leurs grosses chaînes rouillées.

« Car ce qui caractérise le fantôme n'est pas tant le noctambulisme  
« que le tapage nocturne.

« Si vous rencontrez dans un corridor une ombre silencieuse et  
« discrète, ce n'est pas un fantôme : c'est seulement un cambrioleur  
« qui cherche l'argenterie, ou un monsieur qui va dire bonsoir à une  
« dame, ou une dame qui va dire bonsoir à un monsieur. De sorte  
« que si vous n'avez aucune part de propriété sur l'argenterie, ou sur  
« le monsieur, ou sur la dame, vous pouvez aller dormir tranquille.

« Les fantômes n'aiment pas la lumière électrique, et encore moins  
« la lumière du jour. En plein air, ils apparaissent à la clarté bla-  
« farde de la lune et aux yeux épouvantés des vieilles paysannes ;  
« dans les maisons, ils apparaissent à la clarté tremblante d'une  
« bougie, et aux yeux des petits enfants qui auront plus tard de  
« l'imagination. Les vieilles paysannes mettent leur tablier sur leur  
« tête, les petits enfants mettent leur tête sous le drap ; mais les unes  
« comme les autres n'en ont que mieux conscience de la présence des  
« fantômes.

« Les fantômes ont une qualité très rare chez les vivants : ils sont  
« fort exacts. Quand sonne le dernier coup de minuit, ils arrivent ;  
« rien ne peut les retarder, à moins que la sonnerie de la pendule  
« ne soit dérangée.

« Mais les fantômes ont un défaut très fréquent chez les vivants :  
« ils sont prodigieusement indiscrets. Ils entrent chez les personnes  
« sans frapper, et sans même ouvrir la porte si la porte est fermée.  
« Ils s'installent comme chez eux. On doit dire à leur louange qu'ils  
« ne parlent pas de la pluie et du beau temps, qu'ils ne vous deman-  
« dent pas des nouvelles de votre oncle de Saint-Quentin et de ses  
« rhumatismes, qu'ils n'essaient pas de vous coller un paquet d'ac-  
« tions du Rio-Colorado.

« Seulement, ils ont la manie de vous raconter des romans poli-  
« ciers : il y a toujours quelqu'un qui les a assassinés, ou bien quel-  
« qu'un qu'ils ont assassiné, il y a très longtemps, du temps de  
« Pépin le Bref. C'est la manie de la persécution.

« Comme preuve à l'appui, ils vous font voir une tache de sang sur  
« le plancher, une tache qu'on a beau gratter et potasser et qui ne

« s'en ira jamais, jamais. On s'attend toujours à ce que les fantômes  
« finissent leurs boniments par une réclame pour un savon minéral ;  
« mais au moment le plus intéressant, ils sont interrompus par le  
« chant du coq, qui les force à partir pour une formalité urgente :  
« un appel, une feuille de présence ou un courrier à signer, suivant  
« que ces fantômes sont dans le militaire, dans la bureaucratie ou  
« dans les affaires.

« Au physique, les fantômes sont uniformément très maigres, de  
« haute taille et de physionomie ingrate. Rien ne ressemble plus à  
« un fantôme qu'un autre fantôme. Cependant les personnes qui  
« sont favorisées d'apparitions de fantômes reconnaissent du pre-  
« mier coup d'œil le personnage auquel elles ont affaire... Il est  
« vrai qu'il y a des gens qui identifient un nègre parmi d'autres  
« nègres, un cheval parmi d'autres chevaux, et cela également tient  
« du miracle.

« Les fantômes s'habillent assez mal. Ils arrivent généralement  
« enveloppés dans un peignoir qui leur donne l'air de sortir d'un  
« bain ; ils sont négligés dans leur tenue et décousus dans leurs pro-  
« pos. La mère Jézabel, seule de tous les fantômes notoires, a fait  
« quelque toilette avant d'apparaître à sa fille. Il est vrai que, quelques  
« instants plus tard, cette vieille coquette se montra sous un aspect  
« des moins avantageux.

« Les fantômes sont irascibles, rancuniers et malveillants. Ils s'a-  
« charnent sur de pauvres types qu'ils réveillent en sursaut chaque  
« nuit pour leur annoncer quelque chose de désagréable. Il y eut  
« comme ça un spectre qui troubla les dernières nuits du malheu-  
« reux Brutus avant la bataille de Philippes et tint à lui faire part  
« de son prochain décès, bien qu'il ne fût pas partie de sa famille.

« Car, dans le monde des fantômes comme dans le monde des  
« vivants, ce sont les plus proches parents qui savent se rendre le  
« plus désagréables.

« Si le père d'Hamlet, après sa mort, s'était tenu tranquille, s'il  
« n'était pas venu relancer son fils sur la terrasse du palais d'Else-  
« neur en lui soufflant les projets les plus saugrenus, le prince de  
« Danemark ne se serait pas lancé dans la fatale intrigue qui coûta  
« la vie à tous les personnages de la pièce (moins les deux fos-  
« soyeurs, car il fallait bien que ces deux-là restassent pour enterrer  
« les autres).

« De même, si la mère d'Athalie avait laissé sa fille tranquille,  
« nous aurions échappé à un de ces redoutables morceaux de littéra-  
« ture dramatique qui ont irrémédiablement abruti des générations  
« d'auditeurs aux concours du Conservatoire.

« Maintenant, je vais vous confier un secret de l'au-Delà :

« Les fantômes boivent. Les fantômes se livrent à l'intempérance,  
« ce qui explique en partie l'incohérence de leurs propos, le manque  
« de dignité de leur conduite, le peu de logique de leurs actions.

« Voici les preuves historiques de ce que j'avance :

« 1° Lorsque le divin Ulysse aborda dans l'île des Cimmériens, il  
« se rendit au confluent des fleuves funèbres ; et là, dans les prés  
« fleuris d'asphodèles, près de la demeure de Hadès, il versa dans un  
« fossé des libations de vin et de miel. (Tirésias servait de médium

« et ni son âge ni son caractère ne permettent de croire à une su-  
« percherie de sa part.)

« Les fantômes, attirés par l'odeur de cette boisson alcoolique,  
« laxative et en somme peu ragoûtante, accoururent en si grand  
« nombre, dans l'espoir d'une beuverie, qu'Ulysse fut obligé de les  
« écarter de son épée ;

« 2° Lorsque don Juan, assis devant une table abondamment ser-  
« vie, tendit vers la statue du Commandeur un verre plein d'un vin  
« généreux, le fantôme de ce vieux militaire ne sut pas résister à la  
« tentation de trinquer avec son meurtrier ;

« 3° Enfin, feu le général Banco vint s'asseoir à la table de Macbeth  
« qui, non seulement l'avait tué, mais ne l'avait pas invité à dîner.

« En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que les fantômes sont  
« perdus par l'alcoolisme et que l'excès de boisson, seul, cause leurs  
« divagations nocturnes.

« De nos jours, les mœurs des fantômes ont subi une évolution  
« caractéristique. Ils sont moins tragiques ; ils sont même facétieux.

« Bien que le Métropolitain leur offre pour leurs voyages tradi-  
« tionnels un parcours rapide et facile, ils ne circulent plus sous la  
« terre, comme fit le père d'Hamlet (que son fils appelait irrévéren-  
« cieusement : vieille taupe), comme fit l'Hellène Elpénor qu'un  
« voyage posthume et souterrain ramena de la demeure de Circé à  
« l'île des Cimmériens, à l'ahurissement du divin Ulysse.

« Les fantômes modernés aiment à se fourrer dans les pieds de  
« table et à dicter en un langage barbare une littérature sibillyne.  
« Ils aiment à chatouiller les dames dans l'ombre, et à passer sur la  
« figure des messieurs une main qui rappelle le contact d'une toile  
« d'araignée.

« Un cabotinage posthume les pousse à se faire fréquemment  
« photographe, bien qu'une modestie en apparence contradictoire  
« les maintienne dans l'ombre malgré l'offre de 20.000 francs. Et ce  
« désintéressement, à notre époque, vaut d'être signalé. »

---

#### L'ÉTAT STATISTIQUE DES JUIFS EN 1914.

Edouard Drumont vient de faire paraître dans la *Libre Parole*, sous le titre *Leurs Noms*, le très intéressant article suivant, — où il signale la publication de l'*Etat statistique des juifs en 1914*, par notre ami le comte G. de Lafont de Savines.

Rappelons que le dépôt général de cet ouvrage est aux bureaux de la *Revue Antimaçonnique*, et que les abonnés de cette revue n'auront qu'à se réclamer de cette qualité pour que l'ouvrage leur soit envoyé, *franco de port*, au prix de 4 francs (au lieu de 6 francs, *frais de port en sus*).

« Rien n'est pénible et angoissant, pour un malade, comme d'igno-  
« rer les sources exactes du mal, le siège véritable de l'affection dou-  
« loureuse, l'organe particulièrement atteint. Il attend le médecin  
« dans une vive anxiété, et quoique le diagnostic de l'homme de l'art

« doive parfois révéler de graves complications dans l'état du patient,  
« il désire cependant être fixé. Il aime mieux cela que le doute et  
« l'incertitude.

« Il en est peu de même en ce qui concerne le mal dont souffre une  
« nation. Nous savons tous que la profonde plaie sociale, qui ané-  
« mie et débilité, qui ronge et pourrit le corps de l'Etat, est la domi-  
« nation judéo-maçonnique qui a tout vicié, tout corrompu dans cette  
« France si saine et si vigoureuse jadis. Nous savons que les Juifs et  
« les Francs-Maçons sont nos maîtres, qu'ils oppriment, exploitent,  
« violentent, pressurent et bafouent les Français non inféodés à leur  
« clan, restés en dehors de leurs rites, demeurés fidèles aux tradi-  
« tions de leurs ancêtres. Ces Français sont traités en outlaws et en  
« parias dans leur propre pays. Mais nous ne connaissons encore ces  
« oppresseurs et ces tyrans que par leurs actes : leur personnalité, leur  
« individualité propre nous a été longtemps cachée.

« Il fallait quelque gros scandale, quelque exaction, quelque déni  
« de justice particulièrement retentissant pour faire sortir de l'ombre  
« lenez crochu d'un Juif ou faire reluire au soleil la ferblanterie d'un  
« fils de la Veuve.

« Tout cela a bien changé. Les médecins sont venus ; ils ont porté  
« le scalpel dans la tumeur ; ils ont projeté la lumière — qui n'était  
« pas celle du troisième appartement — sur tout ce grouillement im-  
« pur de parasites avides, voraces et féroces, et ils ont dit :

« — Voyez, regardez, rendez-vous compte. Voilà les germes in-  
« fectieux qui rongent l'organisme social. Nous vous montrons vos  
« ennemis, défendez-vous.

« C'est ainsi qu'un répertoire maçonnique contenant plus de trente  
« mille noms a été publié il y a quelques années. C'était un commen-  
« cement. Mais ce premier essai devait inévitablement présenter  
« quelques omissions ; il avait besoin de subir quelques remanie-  
« ments, des retouches et de multiples additions.

« *La Libre Parole* a entrepris cette besogne avec tout le soin,  
« toute la conscience, toute la documentation précise et complète  
« que lui permettent les moyens d'information dont elle dispose.  
« L'accueil enthousiaste que nos lecteurs font à la publication des  
« listes de Francs-Maçons montre assez combien cette publication  
« était attendue, répondait à une véritable nécessité.

« ... La publication de ces listes gêne tout de même un peu les  
« membres de la secte maçonnique. Des gens qui travaillent dans le  
« mystère et le silence, ce n'est pas la même chose que des gens  
« qu'on rencontre à chaque instant et dont on connaît exactement la  
« situation dans la vie, la position dans leur ville et dans leur rue,  
« la valeur intellectuelle.

« Le ferblantier, l'épicier, l'herboriste et même l'avocat, l'archi-  
« tecte ou le médecin, qui se réunissaient secrètement et qui  
« échangeaient des mots de passe et des signes de ralliement,  
« avaient pour eux la terrible puissance de ce qui est occulte, inconnu,  
« anonyme, impénétrable. Quand on pourra trouver leur nom dans  
« un répertoire, comme on le trouverait dans le *Bottin* ou dans  
« l'*Annuaire des Téléphones*, l'impression sera un peu différente.

« Ces hommes avaient la force d'une collectivité invisible, impal-

« pable et vague, ils n'auront plus que leur force individuelle.

« Une autre observation est à faire au sujet de ces listes de Francs-Maçons. Avez-vous remarqué en les parcourant le nombre considérable de noms hébraïques qui s'y trouvent ? Les Juifs sont, en effet, en grande majorité Francs-Maçons, et, d'ailleurs, je l'ai prouvé à diverses reprises, la Franc-Maçonnerie est une institution d'origine juive.

« Un répertoire maçonnique pourrait donc à la rigueur constituer un répertoire judaïque. Cependant les Juifs ne sont pas tous enfants d'Hiram, et, pour que la lumière projetée sur nos maîtres fût aussi largement distribuée que possible, nous devons souhaiter voir pour les Juifs le même défilé à la parade que pour les Frères Trois-Points.

« C'est chose faite maintenant. M. de Lafont de Savines, que j'ai déjà eu l'occasion de présenter à nos lecteurs à propos d'études qu'il avait consacrées à la question juive, vient de faire paraître un volume très intéressant intitulé : *l'Etat statistique des Juifs en 1914*. Après avoir souligné en quelques mots l'importance qu'a prise cette question juive à laquelle aboutissent presque toutes les discussions d'ordre politique, historique ou philosophique, M. de Lafont de Savines expose le but qu'il a poursuivi :

*« Les ouvrages où la question juive est traitée ou abordée, soit spécialement, soit par digression, sont de plus en plus nombreux, et la bibliographie en est de plus en plus touffue.*

*« Certes, il y a là une mine riche de documents, mais cette abondance même rend les recherches de plus en plus difficiles, et s'il est relativement facile de trouver un texte dans cet amas d'ouvrages, par contre, si l'on veut avoir un renseignement d'ordre statistique, on ne sait où le découvrir. Aucun travail d'ensemble n'a été fait sur ce point.*

*« Il nous a semblé qu'il y avait là une lacune, et nous avons essayé non pas de la combler, mais de réunir les premiers éléments d'un travail statistique qui pourra, tout au moins, fournir aux travailleurs quelques données sûres.*

« Nous sommes heureux de le féliciter d'avoir su grouper en une sorte de *vade-mecum* commode et facile à consulter les noms des Juifs qui se sont glissés subrepticement et avec douceur dans les interstices de la société française, qui se sont logés, nantis, embusqués dans l'armée, dans la magistrature, dans l'enseignement, dans les corps constitués de l'Etat.

« Les renseignements qu'il fournit sont irréfutables, puisque, pour se documenter, l'auteur, ainsi qu'il nous l'annonce, a puisé dans les organes officiels du judaïsme, soit français, soit étranger, comme les *Archives israélites*, *l'Univers israélite*, la *Jewish Chronicle*, etc.

« Si cette source d'information présente quelque garantie d'authenticité, elle a cependant l'inconvénient, par sa nature même, d'être insuffisante : elle ne donne malheureusement qu'un recueil restreint des membres de la race qu'Isaïe Levailant appelait « la première aristocratie du monde ». M. Lafont de Savines aurait pu combler de nombreuses lacunes en pêchant dans nos livres et dans



« les vingt-deux années de la collection de *la Libre Parole* toute  
« une ribambelle de circoncis que l'actualité a mis en vedette, sou-  
« vent dans de fâcheuses circonstances pour les figurants.

« Cependant, tel qu'il est, ce répertoire onomastique des Juifs  
« constituera un excellent livre documentaire que je recommande  
« bien volontiers à l'attention de nos lecteurs, en parcourant  
« ces longues théories de noms, tels que les Cahen, les Lévy,  
« les Wolf, les Worms et les Wormser, en constatant à quel  
« degré le *high-life* français a été envahi par le Golgotha hébraïque,  
« nos amis comprendront davantage les efforts que nous avons faits  
« pour essayer d'éclairer notre pays, et ils ne pourront s'empêcher  
« de reconnaître combien nous avons eu raison.

« Franc-Maçonnerie dévoilée, Juiverie démasquée, voilà de la  
« bonne besogne ! Les Français de France vont commencer à voir de  
« près ceux qui sont les maîtres absolus du gouvernement, grâce à  
« la richesse qu'ils détiennent, ceux qui disposent de l'opinion par  
« la Presse, ceux qui prétendent se placer au-dessus des lois par la  
« corruption ou la menace.

« Etre averti de la présence de l'ennemi, c'est bien. Le débusquer  
« et le rencontrer face à face, c'est mieux...

« EDOUARD DRUMONT. »

---

#### LE RABBIN BRAUER.

Les journaux ont annoncé la mort d'un juif honnête, qui eut son heure de célébrité : nous voulons parler du rabbin de Tours, qui fut chassé de son poste, traqué de cent façons et finalement condamné à la misère par le Consistoire Suprême de France, que préside le baron Gustave de Rothschild, parce qu'il n'avait pas voulu s'associer à une manœuvre dreyfusarde.

Nos lecteurs trouveront toute la documentation relative à cette affaire dans *Les Juifs et le Talmud*, par Flavien Brenier. (En vente à la *Revue Antimaçonnique*, 1 fr. 50 le volume.)

Les obsèques du rabbin Brauer ont eu lieu le 11 juin, à Paris. Il laisse une veuve et six enfants.

---

#### LE F. CHARLES GROLLEAU.

M. Charles Grolleau, demeurant à Paris, 13, rue Nicolas-Charlet, nous informe qu'il n'a rien de commun avec le F. Ch. Grolleau, trésorier de la Loge « Droit et Justice », 81, boulevard Saint-Marcel, mentionné dans le « Carnet du F. Visiteur ».

Nous lui en donnons acte bien volontiers.

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.



# Carnet du F.: Visiteur

---

Pour plus de netteté dans notre statistique maçonnique et dans l'exposé des principaux événements de nos Loges parisiennes nous séparerons nettement les deux obédiences françaises. Désormais nos chroniques auront deux parties bien distinctes et complètement séparées : 1° LE GRAND ORIENT DE FRANCE et 2° LA GRANDE LOGE DE FRANCE.



## I. — AU GRAND ORIENT DE FRANCE.

Nous avons relevé, pour le mois de février, 55 DEMANDES D'INITIATION dans les Loges du Grand Orient. Ces profanes n'ont pas encore vu briller la *lumière* :

R.: L.: *l'Action Socialiste.*

Théodore Radoux, représentant, 58, rue Turbigo ;  
Georges-Jacques Goldstern, voyageur, 3, rue des Petites-Ecuries.

R.: L.: *les Amis de la Tolérance.*

Diosi.

R.: L.: *l'Aurore Sociale*, à l'Or.: d'Alfortville.  
Vieillard, rue de Vitry, à Alfortville.

R.: L.: *l'Avenir.*

Piquet.

R.: L.: *Bienfaisance et Progrès.*

Brunswick, représentant de commerce, 10, rue de Saint-Quentin.

R.: L.: *la Chaîne d'Union.*

Ernest Paul Weber, journaliste, 4, rue Ravignan (XVIII<sup>e</sup>).

R.: L.: *Droit et Justice.*

Lapret, gardien de la paix.

R.: L.: *l'Enseignement Mutuel.*

Nicolas, administrateur des colonies.

R.: L.: *l'Etoile de l'Avenir de Seine-et-Oise.*

Mechoulam.

R.: L.: *l'Etoile Polaire.*

Alfred Nast, Directeur des Juris-Classeurs, 11, rue de l'Ecluse, à l'Isle-Adam ;

Gabriel Simon, négociant, 21, rue de la Condamine.

R.: L.: *l'Evolution.*

Maurice Hervieu, représentant industriel, 90, avenue Gambetta ;

Alphonse Lammens, employé de commerce, 139, rue Oberkampf ;

François Landais, représentant de commerce, 9, rue de Patay ;

Jules Moisseron, jardinier, 184, faubourg Saint-Martin ;

Joseph Rouffia, gardien de la paix, 11 bis, rue de Joinville.

R.: L.: *l'Evolution Economique.*

Denis Pinel, sculpteur, 6, rue du Général-Henrion-Berthier, à Neuilly-sur-Seine.

R.: L.: *l'Expansion Française.*

Martinier.

R.: L.: *la Fédération Universelle.*

François-Edouard-Lucien Mauney, commis des postes, bureaux ambulants de la Ligne du Nord, 19, place Saint-Pierre (XVIII<sup>e</sup>).

R.: L.: *la France Maçonnique.*

Victor-Paul Moreau, surveillant au service municipal des Eaux, 79, rue de la Mouzaïa.

R.: L.: *les Frères Unis Inséparables.*

Emile-Adolphe Labarrière, chef comptable, 334, rue Saint-Honoré ;

Emile Mangin, charcutier, 33, rue des Petits-Carreaux.

R.: L.: *Gnothi Séauton.*

Gustave Aufan, sculpteur décorateur, 15, rue Muller ;

Albert Gautzer, représentant de commerce, 7, rue de Trétaigne.

R.: L.: *l'Humanité Future*, à l'Or.: de Juvisy-sur-Orge.

Lhaumond ;

R.: L.: *les Inséparables du Progrès.*

Combe.

R.: L.: *l'Internationale.*

Alfred Briant, serrurier, 16, rue du Mont-Cenis ;

D<sup>r</sup> Edouard Corvisy, 93, rue du Mont-Cenis ;

Auguste Grenot, nacrier, 29, avenue Parmentier.

R.: L.: *Jean-Jacques-Rousseau*, à l'Or.: de Montmorency.

Legeay, boulanger, 4, rue de Paris, à Sannois.

R.: L.: *la Justice.*

Le général Montignault, de l'Infanterie Coloniale.

R.: L.: *la Libre Pensée.*

Cantegrel, dentiste, 63, rue de Seine ;

Muszlack, dentiste, 359, rue Saint-Martin ;

Taupin, comptable, 61, rue de Gergovie.

R.: L.: *Marcelin-Berthelot.*

Collignon ;

Raturas.

R.: L.: *le Niveau Social*, à l'Or.: de Vincennes.

Le louveteau Horande.

R.: L.: *le Progrès.*

Castillard ;

Gallier ;

Leurion ;  
Mathieu ;  
Nignon.

R.: L.: *la Raison.*

Louis-Gaston Geoffroy, commis à la Compagnie générale des Omnibus, 5, rue des Ciseaux ;  
Soulier, gardien de la paix, 75, rue Pouchet.

R.: L.: *la Semeuse.*

Joseph-Jean Bedel, ouvrier caoutchoutier, 3, rue des Grésillons, à Asnières ;

Henri Dams, entrepreneur de peinture, 3, rue du Loing (XIV<sup>e</sup>) ;

Gaston-Albert Tellier, employé au Planteur de Caïffa, 15, rue du Moulin-Vert (XIV<sup>e</sup>).

R.: L.: *le Temple de l'Honneur et de l'Union.*

Mitrani.

R.: L.: *Travail et Solidarité.*

Pêche.

R.: L.: *l'Union de Belleville.*

Selaquit, sous-officier, 154, rue de Belleville.

R.: L.: *l'Unité Maçonnique*

Albert Jean Ergal, voyageur de commerce, aux Iris Saint-Michel, à Bougival ;

Maurice Hirschovitz, avocat à la Cour, 48, rue des Francs-Bourgeois.

R.: L.: *Victor Hugo.*

Jean Ferri, retraité de l'Etat, 82, rue de Vanves (XIV<sup>e</sup>).

R.: L.: *les Zélés Philanthropes.*

Fichter, sous-directeur de l'Hôtel Lutetia, 43, boulevard Raspail.

D'autre part, 35 profanes ont vu la *lumière* (de la pipe à lycopode) briller à leurs yeux et ont été INITIÉS au grade d'APPRENTI :

R.: L.: *l'Amitié.*

Cabanis, 11, rue de Cambronne.

R.: L.: *Arts et Métiers.*

Paumier ;  
Marius Taillandier.

R.: L.: *l'Avenir.*

Pierre Boyer, juge-suppléant colonial, 101, rue Lecourbe ;  
Charles Piquet.

R.: L.: *la Chaîne d'Union.*

Jeannet ;  
Monnet.

R.: L.: *le Chantier des Egaux.*

Emilien Berta, fabricant de tôlerie, 8, rue de Colmar.

R.: L.: *Conscience et Volonté.*

Michel Gonat, cuisinier, 67, rue de Provence.

R.: L.: *l'Ecole Mutuelle et l'Atelier Socialistes.*

Maurice Laffite, employé au Chemin de fer d'Orléans, 127,  
rue Duménil.

R.: L.: *l'Effort.*

Barthe, professeur adjoint au lycée Carnot ;  
Ruotte, 14, rue Rampon.

R.: L.: *l'Enseignement Mutuel.*

G. Nicolas ;  
Daniel Perrogon, représentant de Commerce.

R.: L.: *Ernest Renan.*

Fouad-Bey ;

R.: L.: *l'Evolution Economique.*

Guénant, comptable, 33, rue Garibaldi, à Saint-Ouen.

R.: L.: *Fécondité*, à l'Or.: de Choisy-le-Roi.

Henri Decker, de Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) ;  
Opzommer, 21, avenue de Paris, à Choisy-le-Roi.

R.: L.: *le Foyer Maçonique.*

Joseph Lacombe, artiste lyrique, 6, passage de l'Elysée-  
Ménilmontant.

R.: L.: *la Franchise.*

A. Joseph, commerçant ;  
H. Béié, directeur de garage.



R. : L. : *les Précurseurs*, à l'Or. : de Clichy.

X..., officier d'administration du Génie, directeur du Warf de Grand Bassam (Côte d'Ivoire).

R. : L. : *la Raison*.

Eugène-Alexandre Jan, employé de banque, 64, faubourg Poissonnière.

R. : L. : *les Réformateurs Unis*, à l'Or. : de la Garenne-Colombes.

Vaillant ;  
Valançay.

R. : L. : *la Sincérité Fraternelle*, à l'Or. : de Creil.  
(Oise).

Richedor.

R. : L. : *la Solidarité Nogentaise*, à l'Or. : de Nogent-sur-Marne.

Blandin ;  
Guéret ;  
Kauffmann.

R. : L. : *le Temple de l'Honneur et de l'Union*.

Delvaux.

R. : L. : *Thélème*.

Jamois, employé de commerce, 144, rue de Tolbiac.

R. : L. : *l'Union Fraternelle*.

Castel.

R. : L. : *l'Union Philanthropique*, à l'Or. : de Saint-Denis.

Pierre Desjardins, musicien ;  
Henri Dupin, inspecteur de police ;  
Eugène Prévost, artiste peintre.

Les Loges parisiennes ont enregistré pendant le mois  
12 AFFILIATIONS :

R. : L. : *l'Action Socialiste*.

Le F. : Guillaume Liévin, 14, rue des Rosiers, à Saint-Ouen.

R.: L.: *l'Amitie.*

Le F.: Blumenfeld, membre actif de la R.: L.: *la Solidarité Nogentaise*, à l'Or.: de Nogent-sur-Marne ;

R.: L.: *Arts et Métiers.*

Le F.: Michel.

R.: L.: *la Défense Laïque.*

Les FF.: J. Laurent ;  
Stréglio.

R.: L.: *la Fédération Universelle.*

Le F.: Zéphirin Pauthier, 86, boulevard de Grenelle, membre actif de la R.: L.: *Prudente Amitié*, à l'Or.: de Lons-le-Saunier.

R.: L.: *Force et Matière.*

Le F.: Rommel, membre actif de la R.: L.: *le Travail*, à l'Or.: de Verviers.

R.: L.: *France et Colonies.*

Le F.: Gay.

R.: L.: *la Justice.*

Le F.: Houet, membre actif de la R.: L.: *les Droits de l'Homme.*

R.: L.: *la Solidarité.*

Le F.: V. Boussard.

R.: L.: *la Solidarité Nogentaise*, à l'Or.: de Nogent-sur-Marne ;

Le F.: Hémonot, de la R.: L.: *les Amis Solidaires.*

R.: L.: *les Travailleurs*, à l'Or.: de Levallois-Perret ;

Le F.: Crestey, membre actif des RR.: LL.: *Germinal* à l'Or.: de Moret, et *l'Internationale*, à l'Or.: de Paris.

LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE ONT ÉTÉ AU NOMBRE DE 48, soit 27 pour le 2<sup>e</sup> grade, COMPAGNON, et 21 pour le 3<sup>e</sup> grade, MAÎTRE.

Ont été élevés au 2<sup>e</sup> grade, COMPAGNON :

R. : L. : *les Amis de l'Humanité.*

Les FF. : Bertholus ;  
Chaploteau ;  
Mugnier ;  
Thurwanger.

R. : L. : *l'Aurore Sociale*, à l'Or. : d'Alfortville.

Les FF. : Gillet ;  
Maratuech.

R. : L. : *l'Avant-Garde Maçonnique.*

Les FF. : Crubillé ;  
Fautrel ;  
Renault.

R. : L. : *l'Avenir.*

Les FF. : de Guesnet ;  
L'Huillier.

R. : L. : *le Chantier des Égaux.*

Les FF. : Chapron ;  
Manasterski.

R. : L. : *les Droits de l'Homme.*

Les FF. : Giacobi ;  
Reig.

R. : L. : *Fécondité*, à l'Or. : de Choisy-le-Roi.

Le F. : Meyer.

R. : L. : *la France Maçonnique.*

Le F. : Bercaille.

L. : Chap. : *Liberté par le Travail*, à l'Or. : de Mantes  
(Seine-et-Oise).

Les FF. : Marin ;  
Mignier.

R. : L. : *les Réformateurs Unis*, à l'Or. : de la Garenne-  
Colombes.

Le F. : Prévost.

R. : L. : *l'Union de Belleville.*

Les FF. : Grellet ;  
Grousseau ;

Héraudet ;  
Richard ;  
Robinaud ;  
Sibille ;  
Wellauer.

Ont été élevés au 3<sup>e</sup> grade, MAÎTRE :

R. : L. : *l'Action Socialiste.*

Los FF. : Bourduit ;  
René Chauvin ;  
Compère ;  
Desvaux ;  
Fontenille ;  
Lenoir ;  
Mannburger ;  
Millet ;  
Runilleux ;  
Tannier.

R. : L. : *les Amis du Progrès.*

Le F. : Delpeut.

R. : L. : *le Chantier des Egaux.*

Le F. : Kahn.

R. : L. : *la France Socialiste.*

Le F. : Jouve.

R. : L. : *l'Humanité Future*, à l'Or. : de Juvisy-sur-Orge  
(Seine-et-Oise).

Le F. : Chabredier.

R. : L. : *Jean-Jacques Rousseau*, à l'Or. : de Montmorency  
(Seine-et-Oise).

Les FF. : Demouy ;  
Dutheil ;  
R. Grosset.

L. : Chap. : *Liberté par le Travail*, à l'Or. : de Mantes  
(Seine-et-Oise).

Le F. : Polignac.

R. : L. : *la Parfaite Solidarité.*

Le F. : Journot.

R.: L.: *les Travailleurs*, à l'Or.: de Levallois-Perret.  
Le F.: Jourdain.

R.: L.: *Voltaire*.  
Le F.: Le Bris.

Ont été MIS EN CONGÉ D'UN AN les 5 FF.: MM.: suivants :

R.: L.: *la Justice*.  
Les FF.: Coustaing ;  
Laurent ;  
Mollier ;  
Reix ;  
Voisin.

Une Loge s'est vue dans la nécessité de constituer un *Jury fraternel* pour JUGER trois de ses membres :

R.: L.: *Science et Travail*,  
où s'est présentée la double affaire :

Francfort-Zaborowski et Rubaud-Zaborowski.

LES RADIATIONS ont été peu nombreuses, en février ; nous en avons compté seulement 9 :

R.: L.: *l'Amitié*.  
Le F.: Salmon.

R.: L.: *la Chaîne d'Union*.  
Le F.: Traillin.

R.: L.: *l'Humanité Future*, à l'Or.: de Juvisy-sur-Orge  
(Seine-et-Oise).

Le F.: Griscelli.

R.: L.: *la Parfaite Solidarité*.  
Le F.: Doron.

R.: L.: *la Raison*.  
Les FF.: Buisson ;  
Davin de Champclos ;  
Jourdan ;  
Simon.

R.: L.: *la Semeuse.*

Le F.: Cadeceau, receveur de la ville de Paris aux Halles Centrales, 22, rue de Nansouty (XIV<sup>e</sup>).

UNE RÉINTÉGRATION dans tous ses *droits maçonniques* a été décidée en faveur d'un F.:

R.: L.: *les Inséparables du Progrès.*

Le F.: Soucheyre.

LES DÉMISSIONS de FF.: ont été au nombre de 21 :

R.: L.: *la Chaîne d'Union.*

Le F.: Séréis.

R.: L.: *les Droits de l'Homme.*

Les FF.: Mey ;  
Serviat.

R.: L.: *Droit et Justice.*

Les FF.: Barsalon ;  
Gérards.

R.: L.: *l'Economie Sociale.*

Les FF.: Hess ;  
Pailly.

R.: L.: *l'Education Coopérative.*

Le F.: Remanet.

R.: L.: *l'Enseignement Mutuel.*

Les F.: Lafiliâtre ;  
Weinberg.

R.: L.: *l'Equité.*

Les FF.: Bordachar ;  
Long ;  
Sivet.

R.: L.: *l'Etoile Polaire.*

Le F.: Destannes.

R.: L.: *l'Evolution Economique.*

Le F.: Daltrophe.



R.: L.: *les Fidèles d'Hiram*, à l'Or.: de Rueil (Seine-et-Oise).

Le F.: Meyer.

R.: L.: *l'Humanité Future*, à l'Or.: de Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Le F.: Laurion.

R.: L.: *la Raison*.

Le F.: Magnant.

R.: L.: *la Solidarité Nogentaise*, à l'Or.: de Nogent-sur-Marne.

Le F.: Blumenfeld.

R.: L.: *Travail-Vérité-Justice*, à l'Or.: de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Le F.: Conard, 5, rue Worth, à Suresnes.

R.: L.: *les Zélés Philanthropes*.

Le F.: Dumont.

LES BATTERIES DE DEUIL ONT encore retenti, moins nombreuses, toutefois ; nous n'avons, en effet, que 7 décès à signaler :

Les FF.: Delage, de la R.: L.: *l'Internationale* ;  
Francis de Pressensé ;  
Achille Gauthier, de la R.: L.: *Fécondité*, à l'Or.: de Choisy-le-Roi ;  
Léon Guittet, membre actif de la R.: L.: *l'Evolution Economique*, à l'Or.: de Paris, et de la R.: L.: *Libre Conscience*, à l'Or.: de Nantes ;  
Hourant, de la R.: L.: *les Inséparables du Progrès* ;  
Maillard, de la R.: L.: *Frances et Colonies*.  
Martin, membre honoraire de la R.: L.: *la Démocratie Maçonnique*.

POUR terminer notre statistique en ce qui concerne le GRAND ORIENT, il nous reste à signaler la CRÉATION DE DEUX NOUVELLES LOGES.

La R.: L.: L'ÉTUDE, dont le Temple est 16, rue Cadet, fut installée le vendredi 13 février, par le T.: Ill.: F.: Lebey,

délégué du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de F.·., assisté par le T.·. Ill.·. F.·. Dyvrande, délégué du Gr.·. Coll.·. des Rites.

Inutile de dire que la cérémonie se développa avec toute la solennité et la gravité qui conviennent aux pompes maçonniques.

Les *lumières* qui brillent à l'Orient de la nouvelle Loge sont :

Le F.·. Séréis, 30<sup>e</sup>, 4, Villa Hippolyte Garnier (XIV<sup>e</sup>), ancien membre de la R.·. L.·. *la Chaîne d'Union, Vénérable* ;

Le F.·. Odiardi, *orateur* ;

Le F.·. Gibert, 49, Quai de Javel (XV<sup>e</sup>), *secrétaire* ;

Le F.·. Chat, 220, rue de Paris, à Clamart, *trésorier*.

La R.·. L.·. L'ETUDE SOCIALE, dont le Temple est 71 *bis*, rue de la Condamine, a été installée le lundi 16 février, par le T.·. Ill.·. F.·. Lebey, délégué du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de F.·., assisté par le T.·. Ill.·. F.·. Raymond, délégué du S.·. C.·.

Là encore la cérémonie a été des plus solennelles.

Ici, nous ne pouvons donner les noms des *lumières* de la nouvelle Loge, les élections ayant eu lieu le jour même de l'installation sous la présidence du délégué du Grand Orient. Ce sera pour notre prochaine chronique.

Les deux fêtes se sont terminées par des *agapes fraternelles*.

\*  
\*\*

## II. — A LA GRANDE LOGE DE FRANCE.

Nous n'avons enregistré pour cette obédience que 21 DEMANDES D'INITIATION :

R.·. L.·. *l'Alliance*.

A. Massière, tailleur d'habits, 7, rue Dautancourt ;

E. Monginot, secrétaire près les commissariats de police, 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

R.·. L.·. *l'Alsace Lorraine Ecossaise*.

Lecorney ;

D<sup>r</sup> Tschernoff, rue Condorcet.

R.·. L.·. *les Coeurs Unis Indivisibles*.

Labrous, employé aux Postes et Télégraphes.

R.: L.: *Emmanuel Arago.*

Galland, maréchal ferrant, 64, rue des Cévennes.

R.: L.: *la Jérusalem Ecossaise.*

Bayonne ;  
Crémieux ;  
Rémy.

R.: L.: *Osiris.*

Benedetti, chauffeur, à Levallois-Perret ;  
Cunnault, marbrier, à Mattangis (Yonne) ;  
Thibault, commerçant à Paris.

R.: L.: *les Philanthropes Réunis.*

Arger ;  
René Bernard ;  
Lefort.

R.: L.: *Qui?... Vérité ! à l'Or.: d'Ivry.*

Decolbert ;  
Drouant ;  
Gauvin ;  
Laruelle.

R.: L.: *la République.*

Vix, fonctionnaire colonial.

R.: L.: *les Trinitaires.*

Armand Véry, journaliste, au Raincy.

Les INITIATIONS ont été au nombre de 22 :

R.: L.: *Alsace-Lorraine Ecossaise.*

Garnier, agent d'assurances, rue Saint-Georges ;  
Lecorney, Commis des Postes, à Vincennes.  
D<sup>r</sup> Tschernoff, rue Condorcet.

R.: L.: *les Cœurs Unis Indivisibles.*

Maurice André Orlat, métreur, 33, rue Louis-Gaillet, à  
Gentilly ;  
Jules Tendron, employé aux Omnibus, à Chaville (Seine-  
et-Oise).

R.: L.: *l'Education Civique.*

Donadio ;  
Gerbin.

R.: L.: *la Fédération Maçonique.*

François-Désiré-Louis Debergue, limonadier, à Etampes  
(Seine-et-Oise) ;  
Alfred-Victorien Theurez, 94, boulevard Barbès.

R.: L.: *France et Orient.*

Albert ;  
Dubot ;  
Gérard.

R.: L.: *les Héros de l'Humanité.*

Bourgade.

R.: L.: *l'Humanité*, à l'Or.: d'Asnières.

Alfred Héloir, électricien, 41, boulevard Voltaire, à As-  
nières ;  
Loup Horovitz, dit Louis, commerçant, 42, rue Beaubourg ;  
Lazare Silbermann, tailleur, 15, rue Martel.

R.: L.: *le Libre Examen.*

Henri Taveneau, facteur des Postes, 1, impasse Saint-Sé-  
bastien.

R.: L.: *la Prévoyance.*

Albertini ;  
Alingrin ;  
Jumentier ;  
Staub ;  
Zimmerman.

Les AFFILIATIONS ont été peu nombreuses ; nous n'en avons  
compté que 3 :

R.: L.: *Art et Travail.*

Le F.: Brun, artiste musicien, membre actif de la R.: L.:  
*le Libre Examen.*

R.: L.: *les Cœurs Unis Indivisibles.*

Le T.: C.: F.: Hamonon, rédacteur au Ministère de  
l'Instruction publique, membre de la R.: L.: *la Libre Con-  
science*, à l'Or.: de Nantes.

R.: L.: *Droit et Devoir.*

Le F.: Hillèle.

Parmi les AUGMENTATIONS DE SALAIRE, qui n'ont été qu'au nombre de 8, nous devons signaler la *double initiation* d'un F.: aux grades de *Compagnon* et de *Maître*, fait anormal, mais qui s'explique cependant, ce F.: partant pour le Sénégal.

Ont été admis au 2<sup>e</sup> grade, COMPAGNON :

R.: L.: *l'Alliance.*

Le F.: Martin.

R.: L.: *Art et Travail.*

Les FF.: Bousquet ;  
Doisy.

R.: L.: *Galileo-Galilei.*

Le F.: Olmo.

R.: L.: *la Philosophie Sociale.*

Les FF.: Bertholom ;  
Sautarel.

A été admis au 3<sup>e</sup> grade, MAÎTRE :

R.: L.: *les Héros de l'Humanité.*

Le F.: Lemaire.

A été admis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> grades, COMPAGNON et MAÎTRE :

R.: L.: *Humanité.*

Le F.: Drouet, qui part pour le Sénégal.

Il y a eu 4 DEMANDES DE MISES EN CONGÉ :

R.: L.: *l'Acacia.*

Les FF.: Armand Lévy ;  
Léon Weill.

R.: L.: *l'Action Socialiste.*

Le F.: Lebevre.

R.: L.: *les Frères Unis Inséparables.*

Le F.: Edmond Mantout.

de la Constitution républicaine, n° 20 concernant la *Morale laïque*, et n° 22, *Modifications au règlement général*.

Parmi les Loges qui ont étudié la *circulaire n° 18*, nous citerons la R.·. L.·. ÉTOILE POLAIRE, où l'on continue d'étudier la proposition du F.·. Marlot; le 2° surveillant de l'Atelier, le F.·. Leclerc, traite de la *Revision de la Constitution* dans le sens d'une *République fédérative*. A la R.·. L.·. l'ÉDUCATION COOPÉRATIVE, c'est le F.·. Rodriguez, avocat à la Cour d'appel, qui traite de la 2° partie de la *circulaire n° 18* et entretient ses FF.·. des *Commissions parlementaires* et de l'*Élection du Sénat*.

En ce qui concerne la *circulaire n° 20*, nombreuses ont été les Loges qui s'en sont occupées afin de préparer leurs rapports, qui devront être déposés au GRAND ORIENT avant le 15 juin prochain.

Les unes, comme la R.·. L.·. LES AMIS DU PROGRÈS, ont ouvert une discussion contradictoire sur la *Morale laïque* en général. D'autres ont fait un parallèle entre les deux morales laïque et religieuse; à la R.·. L.·. LA RÉFORME, à l'Orient de Saint-Maur, c'est le F.·. Massé, juge de paix, qui parle de la *Morale chrétienne* et de la *Morale païenne*; à la R.·. L.·. LES ZÉLÉS PHILANTHROPES, c'est le F.·. Jamet qui compare la *morale laïque* et la *morale religieuse*.

La principale question posée par la *circulaire n° 20* est celle du *Mariage*. Cela nous a donné l'occasion d'entendre une conférence du T.·. Ill.·. F.·. Lahy, membre du Conseil de l'Ordre, sur *l'Evolution du Mariage dans ses rapports avec le développement de l'Individualité*. A la R.·. L.·. LA FRATERNITÉ DES PEUPLES on s'est contenté d'ouvrir une discussion contradictoire sur la question du *mariage*, mais on a cherché à l'étudier aussi complètement que possible. On a ainsi envisagé : *la sincérité dans le mariage, les engagements, leur valeur, les contrats, la dot, les actes rituels...*

Quatre nouvelles circulaires ont été envoyées par le GRAND ORIENT dont deux, surtout, sont à retenir. La *circulaire n° 2*, dont nos lecteurs ont lu le texte dans notre dernier numéro, concernant la *création d'un nouveau groupement maçonnique*: LA GRANDE LOGE NATIONALE INDÉPENDANTE ET RÉGULIÈRE POUR LA FRANCE ET LES COLONIES FRANÇAISES.

La *circulaire n° 4* est relative à *l'Education sociale dans la profession et aux relations de l'art et de la démocratie*.

La 1<sup>re</sup> partie de cette *circulaire* a donné lieu à de nom-



breuses discussions dans nos Loges. Nous en citerons trois notamment.

La R. : L. : LE PROGRÈS, où le F. : Michel, sénateur, fit une conférence sur *l'Apprentissage et l'Enseignement professionnel*. La discussion qui suivit s'ouvrit entre le conférencier et les FF. : C. Verlot, vénérable d'honneur de l'Atelier, Pierre Morel, conseiller municipal de Paris, Pasquet, président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, et E. Briat, vice-président du Conseil supérieur du Travail. Les membres de la Loge ne prirent aucune part à cette discussion, ils se contentèrent d'y assister.

A la R. : L. : DROIT ET JUSTICE, le rapport sur *l'Education dans la profession au point de vue social* fut présenté par le F. : Lucot, membre de l'Atelier, et suivi d'une discussion contradictoire.

A la R. : L. : LES PRÉCURSEURS, à l'Orient de Clichy, c'est le F. : Tinus, membre de l'Atelier qui présente le rapport où il traite de *l'Education sociale dans la profession, comment organiser cette éducation?* rapport suivi également d'une discussion contradictoire ouverte entre les membres de l'Atelier.

La 2<sup>e</sup> partie de la circulaire n<sup>o</sup> 4 a été l'occasion aussi de quelques conférences intéressantes. A la R. : L. : L'ÉMANCIPATION la conférence fut faite par un artiste, plein de modestie d'ailleurs et désirant rester anonyme, le F. : Ch..., sur *l'Art et la démocratie*. Le T. : C. : F. : Maurice Lefèvre, secrétaire de l'Opéra, membre de la R. : L. : LE TEMPLE DE L'HONNEUR ET DE L'UNION, fit la même conférence à la R. : L. : LA RAISON. Le F. : Gratia fit à la R. : L. : LES RÉNOVATEURS une savante conférence sur *l'Art dans une Démocratie : la musique, son utilité sociale, l'étude du piano, sa nécessité au point de vue éducatif*.

La politique, comme toujours, a été fort agitée dans les Loges. A Creil, la R. : L. : LA SINCÉRITÉ FRATERNELLE entendit une conférence du F. : Floret sur *République et Démocratie*. A la R. : L. : VICTOR HUGO, le F. : Rouff présente un rapport sur *le Pacifisme et les élections*. Dans une causerie faite à la R. : L. : L'ACTION, le F. : Midlarski nous explique *comment nous marchons vers la réaction*. Le F. : Maurice Lefèvre, que nous avons déjà entendu parlant de l'Art, fit une conférence à la R. : L. : ERNEST RENAN, sur la devise républicaine : *Liberté, Egalité, Fraternité*. A la R. : L. : FRA-

TERNITÉ il a été question de *l'Impôt sur le Revenu*. Le F.: Delatour, orateur de la R.: L.: LA FÉDÉRATION UNIVERSELLE, entretint sa Loge des *Monopoles fiscaux*.

Une pointe d'anticléricalisme ne messied pas; est-il possible de s'en passer en Loge ?

La R.: L.: LA JÉRUSALEM ECOSSAISE se distingua par la qualité de ses orateurs, un ancien ministre, le F.: B... (on comprend la discrétion qui s'impose à un aussi éminent personnage) et le T.: Ill.: F.: Debierre, sénateur, ancien président du Conseil de l'Ordre, qui entretinrent la Loge de *la Politique française dans les pays chrétiens du Levant*. On entendit le F.: Pennet dénoncer, à la R.: L.: LES AMIS DE LA PATRIE, *la propagande cléricale au Maroc*. Enfin, le F.: Fink, à la R.: L.: LA SOLIDARITÉ, s'éleva contre *le cléricalisme dans les chemins de fer*.

Le F.: Gagnepain entretint la R.: L.: LES DROITS DE L'HOMME de *l'Ecole laïque, sa crise, sa défense*, et proposa l'établissement du *Monopole de l'enseignement*.

Le rapprochement franco-allemand est toujours à l'ordre du jour dans nos Loges. A Saint-Cloud, à la R.: L.: TRAVAIL-VÉRITÉ-JUSTICE, le F.: Bodin, de l'Orient de Cherbourg, examina *les Moyens efficaces de travailler au rapprochement franco-allemand*. Le F.: Picard fit à la R.: L.: LE CHANTIER DES ÉGAUX, une conférence contradictoire sur *le rapprochement franco-allemand*. A la Garenne-Colombes, ce n'est qu'une simple causerie qu'entend la R.: L.: LES RÉFORMATEURS UNIS : elle est faite par le F.: Chatel sur *la France et l'Allemagne*.

C'est probablement pour assurer ce rapprochement que le F.: Florens parle, à la R.: L.: LA DÉMOCRATIE MAÇONNIQUE, des *mauvaises conséquences de la loi de trois ans*. Le F.: Florentin, vénérable d'honneur de la R.: L.: LA SOLIDARITÉ, signala, à la R.: L.: L'UNITÉ MAÇONNIQUE, *le recul de l'idée républicaine dans l'armée*. A la R.: L.: FORCE ET MATIÈRE, c'est le *Militarisme réactionnaire* contre lequel on s'élève.

Pour ne pas en perdre l'habitude, on a fait un peu de philosophie en Loge. Le T.: Ill.: F.: Sincholle, Grand Orateur du Grand Collège des Rites, à la R.: L.: LES VRAIS AMIS, traite *du Hasard et de sa Philosophie*. Le F.: Jeanne, à la R.: L.: LES ÉTUDIANTS, fait une conférence sur *le Surhomme dans l'Œuvre de Wells*. Le F.: Martin, à la R.:

L. : L'AMITIÉ, expose les *Idées et Hypothèses sur la matière et les origines de la vie*. L'orateur de la R. : L. : LA CLÉMENTE AMITIÉ donne une première étude sur *la Philosophie de M. Bergson*. Le F. : Kagann Tassine, homme de lettres, lui, entretint la R. : L. : LES ETUDIANTS, d'*Ibsen et la conception individuelle*.

Le GRAND ORIENT commence à s'occuper du féminisme. La R. : L. : LA CLÉMENTE AMITIÉ entend un F. : de Buenos-Ayres exposer la question du *Féminisme*. Le F. : Lautzenberger, 30<sup>e</sup>, avocat à la Cour d'appel, vénérable de la R. : L. : PHILOSOPHIE, entretint sa Loge du *Suffragisme et des Revendications féministes*.

Le F. : Guilain fit, à la R. : L. : UNITÉ-FRATERNITÉ, à l'Orient du Perreux, une singulière *Causerie sur les Indiens du N.-O. de l'Amérique. Sont-ils des descendants des dix tribus d'Israël ?* Le F. : Staal présente une motion à la R. : L. : UNITÉ MAÇONNIQUE sur *l'Antisémitisme en Russie et les Violations du Droit international*. N'oublions pas que le F. : Staal, avocat du barreau du Moscou, fut l'avocat de Beilis.

Le D<sup>r</sup> et F. : Arama, secrétaire de la R. : L. : LES ETUDIANTS, fit à Nogent-sur-Marme, à la R. : L. : LA SOLIDARITÉ NOGENTAISE, une conférence sur *les maladies vénériennes, leurs dangers, moyens de les éviter*.

\*  
\* \*

Des trois questions posées par la GRANDE LOGE DE FRANCE dans la planche adressée aux Loges de son obédience, deux ont continué à occuper leur activité. C'est la question relative à la *Création d'une caisse centrale de solidarité* et celle, autrement importante, du *Rapprochement franco-allemand*. Cette dernière question a été renouvelée par une nouvelle planche proposant la *mise à l'ordre du jour du prochain Convent de la question du rapprochement franco-allemand*.

Aussi ont-elles discuté avec ardeur. La R. : L. : GALILEO-GALILÉI donna une conférence contradictoire sur *le Rapprochement franco-allemand*. C'est la communication du F. : Hillèle à la R. : L. : L'ALLIANCE relativement à *la question du rapprochement franco-allemand*.

A la R. : L. : LA NOUVELLE JÉRUSALEM, le T. : R. : M. : Moret, Grand Hospitalier de la Grande Loge de France, penche *Vers un rapprochement franco-allemand*. Le T. :

Ill. . . F. . . Silvy, 33<sup>e</sup>, ancien Grand Maître adjoint de la Grande Loge de France, à la R. . . L. . . L'UNION DES PEUPLES, raconte ses *Souvenirs d'un voyage maçonnique en Allemagne à propos du rapprochement franco-allemand*. Le F. . . G. Sachs interroge le passé et, à la R. . . L. . . GÆTHE, fait une conférence sur *Goethe et Diderot ou le rapprochement franco-allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle*. On a même exploité, à ce point de vue, l'affaire de Saverne, et la R. . . L. . . EMILE ZOLA invita le citoyen Charles Rappoport, docteur en philosophie, directeur du journal *Contre la Guerre*, à faire une conférence sur les *Deux Allemagnes et l'affaire de Saverne*.

La politique est aussi très en honneur à la GRANDE LOGE DE FRANCE, elle a fait l'objet de nombreuses conférences. La devise républicaine, *Liberté, Egalité, Fraternité*, a fait l'objet de la conférence du F. . . Gauthérin à la R. . . L. . . ESPÉRANCE FRATERNELLE, à l'Orient d'Argenteuil. Le F. . . Destrez, avocat et premier surveillant de la R. . . L. . . L'ALLIANCE, a pris pour sujet de ses conférences à sa Loge une question de grande envergure : *les Grandes Réformes Sociales et la situation actuelle*, il en a développé le 1<sup>er</sup> chapitre : *Loi des Finances*. A la R. . . L. . . LA RÉPUBLIQUE, les questions financières retiennent aussi l'attention des FF. . . l'orateur est un ancien député, le T. . . C. . . F. . . Louis Dreyfus ; le sujet de sa conférence est : *Politique et Finances Internationales*. Le F. . . Lapin, 18<sup>e</sup>, entretient la R. . . L. . . LA NOUVELLE JÉRUSALEM de *la Crise commerciale, ses rapports avec la crise politique nationale et internationale actuelle*.

On ne s'est même pas contenté de parler de la politique française ; nos FF. . . n'ont pas hésité à franchir les frontières : à la R. . . L. . . COSMOS, le F. . . Jeannisen, avocat à la Cour d'appel de Liège, membre actif de l'Atelier, a exposé *la Situation politique en Belgique, forces et méthodes du parti catholique, causes de la défaite des partis d'opposition, raisons de confiance en l'avenir*.

Le T. . . Ill. . . F. . . Sergent, membre du Suprême Conseil et du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France, vénérable d'honneur de la R. . . L. . . GARIBALDI, expose, à la R. . . L. . . LE MONT SINAI, la thèse suivante : *le Droit c'est la Force*. C'est le commentaire de cet aphorisme que nos bons FF. . . aiment à mettre en pratique en toutes circonstances : *la Force c'est le Droit* ; on est toujours heureux de le leur entendre déclarer clairement.

Le F.·. Destrez, membre du Tribunal de Cassation de la Grande Loge de France et 1<sup>er</sup> surveillant de la R.·. L.·. L'ALLIANCE, essaya de convaincre ses FF.·. de la R.·. L.·. LA JUSTICE de *la nécessité d'organiser la défense laïque*.

L'Anticléricalisme a eu, comme de juste, son petit couplet, c'est la R.·. L.·. LA FÉDÉRATION MAÇONNIQUE qui l'a entendu ; c'est le F.·. Mignac, ingénieur civil et lauréat de la société médicale des secouristes français, qui l'a chanté. Le titre seul de la chanson en fera goûter toute la saveur et le bon goût. C'est intitulé : *Lourdes, le bazar de la crédulité et du mensonge, ce qu'on dit, ce que j'y ai vu*.

On a essayé aussi de faire un peu de philosophie — oh ! très peu. C'est la R.·. L.·. LA ROSE ECOSSAISE qui a eu cet honneur en ouvrant une discussion contradictoire sur le sujet suivant : *les Idées innées dans le prolétariat*.

On a parlé également d'éducation, d'une éducation très spéciale d'ailleurs. C'est le F.·. Aman, vénérable de la R.·. L.·. L'AVENIR, qui exposa à la R.·. L.·. L'ÉDUCATION CIVIQUE la question de la *La Coéducation des sexes : 1<sup>o</sup> à l'étranger ; 2<sup>o</sup> ses applications en France, Cempuis*.

Enfin, pour terminer, nous ne pouvons faire mieux que de signaler la conférence du F.·. Mahieu, 2<sup>o</sup> surveillant de la R.·. L.·. LA NOUVELLE JÉRUSALEM, faite à son Atelier sur *Le Culte du Phallus*. C'est un sujet qui a toujours été cher aux Loges et que le F.·. Dulaure a déjà traité avec tous les développements convenables, il y a un peu plus d'un siècle. On voit que nos FF.·. MM.·. ont le culte du souvenir. Il nous sera permis de rapprocher de celle-ci la conférence faite à la R.·. L.·. LES HOSPITALIERS SOCIALISTES par le F.·. Julien Raspail sur *Un fléau social : les maladies génitales*. C'est toujours le même culte, envisagé toutefois à deux points de vue différents.

LE F.·. VISITEUR.





## Réponse à un S:: I::

---

**N**ous nous étions permis, dans un filet de notre rubrique « Les Idées et les Faits », de donner le qualificatif de F.: à M. Jollivet-Castelot, président de la *Société Alchimique de France* et directeur de la revue *les Nouveaux Horizons*. Notre confrère en éprouva une vive contrariété et nous la manifesta par la note ci-après, dont l'absence de courtoisie pourrait faire croire qu'il a eu M. Georges Hoog pour professeur de littérature :

REVUE ANTIMAÇONNIQUE (NOV.) — M. François Saint-Christo, qui ne peut écrire un mot sans mentir, feint de me considérer comme franc-maçon. Cela m'est égal ; il est tout aussi honorable d'être .: que jésuite. Mais je ne le suis point, *et il le sait*. Voilà avec quelle exactitude sont faites les FICHES de la *Revue Antimaçonnique*, organe d'espionnage, de délation et d'imposture. Il faut avouer que les fiches d'André étaient mieux tenues que celles du n° 5 de la rue de l'Odéon. — F. J.-C. »

Très rassuré sur l'exactitude de nos fiches — sinon sur leur ordre, car elles ont été deux fois cambriolées, depuis six mois, par des gens bien connus de nous —, nous répondîmes aux injures de M. Jollivet-Castelot en lui posant les questions suivantes :

1° N'existe-t-il pas à Paris une Faculté des Sciences Hermétiques destinée, suivant l'affirmation du F.: Encausse (Grand-Maître du Rite Martiniste, 33<sup>e</sup> du Rite Ecossais, 90<sup>e</sup> du Rite de Memphis et 96<sup>e</sup> du Rite de Misraïm), à former des « sujets de choix » pour les différents Rites maçonniques et pour toutes les branches de l'Occultisme ?

2° M. Jollivet-Castelot n'a-t-il pas été, deux années durant, pro-



fesseur dans cette Faculté secrète, où il occupait la chaire d'Alchimie ?

3° A-t-il l'intention de prétendre que le Rite Martiniste (si jaloux du secret qui l'enveloppe et des méthodes qui lui sont spéciales) lui confiait la formation de ses « sujets de choix » sans l'avoir lui-même, et de longue date, initié ?

M. Jollivet-Castelot a daigné reconnaître à ces questions le mérite de la netteté, et il y a répondu, dans les *Nouveaux Horizons*, par les lignes suivantes :

M. F. Saint-Christo avait écrit, dans la *Revue Antimaçonnique* de novembre dernier, que j'étais franc-maçon. J'ai démenti son allégation. Il revient à la charge (n° de janvier) et me pose quelques questions qu'il estime devoir me gêner. A questions nettes, réponses nettes. Je ne suis nullement embarrassé :

Oui, il existe à Paris une Faculté des Sciences Hermétiques dirigée par le Dr Encausse, et j'y ai professé l'Alchimie durant deux années. Cette Faculté n'est nullement secrète et ne forme aucunement des « sujets de choix » pour les différents rites maçonniques. On y étudie les diverses sciences occultes, ainsi que le symbolisme ésotérique. Les personnes qui assistaient à mes conférences m'étaient, pour la plupart, inconnues. Je n'avais donc point mission de former des « sujets de choix », puisque les auditeurs étaient absolument libres et ne m'étaient même pas présentés.

Oui, j'étais — et suis resté, tout au moins nominalement — martiniste. Je ne m'en suis jamais caché et je le rappelais encore, il y a 3 ans, dans les *Nouveaux Horizons*.

Mais le martinisme, qui est une société d'illuminisme et d'occultisme, n'a aucune affiliation avec la Franc-Maçonnerie de quelque rite que ce soit. M. F. Saint-Christo sait mieux que moi, peut-être, que la Maçonnerie tient en grande suspicion les martinistes dont les tendances religieuses et spiritualistes sont à l'opposé de son athéisme ou de son indifférentisme.

Qu'il se reporte d'ailleurs à la collection de la revue *l'Acacia*. Il verra de quelle façon l'ésotérisme était considéré !

Occultisme, illuminisme et Franc-Maçonnerie sont distincts, et cela la *Revue Antimaçonnique*, qui veut établir la confusion, l'ignore moins que quiconque.

Les sociétés secrètes catholiques, par exemple, sont-elles maçonniques, parce qu'occultes ? Leurs rituels d'initiation, leurs grades, leur secrets, en font-ils des filiales du Grand-Orient ou du Rite Ecossais ?

Je n'ai donc nulle qualité — parce qu'alchimiste et quelque peu versé dans l'hermétisme — pour être considéré comme .°. et jamais un maçon pur et orthodoxe ne me tiendra pour son frère en Hiram. Libre à M. F. Saint-Christo de le faire. Mais je dois lui affirmer que je ne manie pas la truelle de la même façon que lui et que je ne m'incline pas devant ses deux grands maîtres : Escobar et Loriquet.

F. J.-C.

Nous avons posé à M. Jollivet-Castelot trois questions, et il répond affirmativement — avec assez de mauvaise humeur, il est vrai — à toutes les trois. Oui, dit-il, il existe à Paris une Faculté des Sciences Hermétiques dirigée par le D<sup>r</sup> Encausse ; oui, M. Jollivet-Castelot y a professé l'Alchimie pendant deux ans ; oui, M. Jollivet-Castelot a été, et est encore, Martiniste... Il y a plaisir à discuter avec un contradicteur aussi prompt aux confidences et ses aveux nous reposent des dénégations acharnées de ce mauvais larron de Marc Sangnier.

Pourquoi faut-il que M. Jollivet-Castelot, qui se trouvait en veine de franchise, ait éprouvé le besoin de gêner, par des explications puériles autant qu'embarrassées, le mérite de ses aveux ?... Tout son système de défense se ramène, en somme, à ceci : « Oui, il existe une Faculté des Etudes Hermétiques, « et j'y ai été professeur ; mais... cette Faculté ne forme aucu-  
« nement des sujets de choix pour les différents rites maçon-  
« niques. Oui, je suis membre de l'Ordre Martiniste, mais  
« *le Martinisme n'a aucune affiliation avec la Franc-Maçon-*  
« *nerie de quelque rite que ce soit.* »

M. Jollivet-Castelot doit lire bien mal la *Revue Antimaçonnique*, puisqu'il tient les collaborateurs de celle-ci pour capables de donner dans d'aussi grossiers panneaux. Nous allons lui prouver qu'il se trompe de porte en comptant sur la naïveté des antimaçons de notre école.

Et tout d'abord, puisque M. Jollivet-Castelot convient qu'il est Martiniste, nous l'invitons à prendre dans sa bibliothèque un livre qui doit certainement s'y trouver et dont il a dû faire, depuis son initiation, une lecture attentive. C'est le *Rituel de l'Ordre Martiniste*, dressé par T<sup>E</sup>D<sup>E</sup>R (1,) memb.: du Sup.: Cons.: de l'Ordre, sous la direction du Suprême Conseil de l'Ordre. Nous en possédons l'édition de 1913, beau volume de 168 pages grand in-8°, dont la couverture est ornée d'une reproduction en rouge du Pentacle Universel, avec l'invocation maçonnique au Grand Architecte de l'Univers, énoncée comme suit, selon le mode du Rite Martiniste : A.: L.: G.: D.: (ici quatre lettres hébraïques qui s'énoncent : Yod-Hé-Schin-Vau-Hé) G.: A.: D.: L.: U.: .

(1) Pseudonyme martiniste de M. Détré, qui est, en même temps que l'un des chefs du Martinisme, 33° du Rite Ecossais, Vénérable de la Loge *Humanidad*, et chef du *Secrétariat de la Fédération Maçonnique Universelle*.

Que M. Jollivet-Castelot regarde les feuilles de garde de ce Rituel : il trouvera les deux indications suivantes, qui l'obligeront à s'incliner sans contestation possible devant le contenu du volume :

A L'ORIENT DU SUPRÊME CONSEIL DE L'ORDRE MARTINISTE.

A dater de ce jour, le présent Rituel est rendu obligatoire pour toutes les Loges Martinistes répandues sur toute la surface du Globe.

Paris, le 3 août 1913.

Le Président du Suprême Conseil,

Grand-Maître de l'Ordre:

Signé: D<sup>r</sup> PAPUS (2).

Le Secrétaire du Suprême Conseil:

PHANEG (3).

Et au verso :

SUPRÊME CONSEIL

N<sup>o</sup>. . . . .  
Délivré au F:~::~ . . . . .  
Titre : . . . . .  
Adresse : . . . . .  
Le Secrétaire : . . . . .

(Le présent document ne doit jamais cesser de rester aux mains du dignitaire désigné et à l'honneur de qui il est confié.)

« A l'honneur de qui il est confié... » Hélas ! Il s'est trouvé des traîtres même au sein de l'Antimaçonnerie ! Dès lors le F:~::~ Jollivet-Castelot (pour lui donner l'appellation qui lui appartient — et sans doute ne protestait-il que parce que nous ne lui donnions que trois points, au lieu des :~::~ auxquels il a droit), le F:~::~ Jollivet-Castelot, disons-nous, doit bien penser que les secrets du Martinisme ne sont pas mieux gardés que les nôtres. C'est ce qui explique que la dernière édition de ce Rituel confidentiel soit entre nos mains.

Que le F:~::~ Jollivet-Castelot, donc, relise dans son exemplaire dûment numéroté et paraphé par le Secrétaire du Suprême Conseil Martiniste, la préface où l'auteur fait l'Esquisse Historique du Rite et de ses prétentions. Il y verra que le Martinisme se considère si peu comme étranger à la Franc-Maçonnerie qu'il estime, au contraire, être la

(2) Pseudonyme martiniste du docteur Encausse, lequel est, en même temps, comme on l'a vu plus haut, 33<sup>e</sup> du Rite Ecossais, 90<sup>e</sup> du Rite de Memphis et 96<sup>e</sup> du Rite de Misraïm.

(3) Pseudonyme martiniste du comte Thomas de Pange, qui est, avec le docteur Encausse et M. Détré, l'un des trois personnages les plus en vue du Martinisme.

Franc-Maçonnerie même, restituée dans l'antique pureté doctrinale qu'elle tenait de ses fondateurs les Rosicruciens d'Angleterre (pp. 9, 10 et 11). Le F.: Jollivet-Castelot ignore-t-il cette particularité ? Ce n'est guère probable, puisqu'il reconnaît être Martiniste et que le *Rituel* de son Ordre, page 24, dit expressément :

Tout Associé (A.:), candidat au grade d'Initié (I.:), est tenu de connaître les symboles, les enseignements, les adaptations et le mot de passe des grades maçonniques d'Apprenti, de Compagnon et de Maître, et de posséder la clef de la légende d'Hiram.

Tout Initié (I.:), candidat au grade de S.: I.: (supérieur inconnu), doit de même subir un examen sur les grades Maç. de Rose-Croix, de Royale Arche, de Royal Hache et de Kaddosch, ainsi que sur la Kabbale, l'Astrologie, la Chiromancie, la Physiognomonie, l'Hermétisme et l'Alchimie.

Le F.: Jollivet-Castelot nous assure (voir plus haut) que « Occultisme, illuminisme et Franc-Maçonnerie sont distincts » et que c'est la *Revue Antimaçonnique* qui « veut établir la confusion » entre ces domaines séparés ! Il nous semble que, si nous l'établissons, c'est en bonne compagnie. Le F.: Jollivet-Castelot va-t-il accuser aussi le Suprême Conseil du Rite Martiniste d'imposture et prétendre qu'il « ne peut écrire un mot sans mentir » ?... Va-t-il crier à la perfidie du F.: Teder qui, à la page 129 du même *Rituel*, dit aux FF.: de la Maçonnerie ordinaire que « pour trouver le chemin « dangereux qui peut conduire à la Vérité, le maçon intelligent doit... s'aider, dans sa recherche, de l'étude des Sciences « occultes et fréquenter les écoles où, comme dans le Martinisme, ces sciences sont enseignées » ? Va-t-il nier l'authenticité de l'*Ordre progressif des travaux à accomplir dans les Loges Martinistes* (pp. 139, 140 et 141 du *Rituel*), qui prévoit, pêle-mêle avec des travaux de Kabbale pure, des dissertations sur tous les grades maçonniques, du 1<sup>er</sup> au 33<sup>e</sup> ?... Nous attendons.

Peut-être le F.: Jollivet-Castelot nous dira-t-il que les Loges Martinistes n'étudient la Franc-Maçonnerie, ses grades et ses légendes qu'à un point de vue d'érudition pure, en dehors de toute pensée de contact et de collaboration avec les Loges maçonniques ordinaires, — et il nous expliquera sans doute, une fois de plus, que « le Martinisme, société d'illuminisme et d'occultisme, n'a aucune affiliation avec la Franc-Maçonnerie, de quelque Rite qu'elle soit » (voir plus haut).

Voilà ! Nous savons parfaitement que les rapports ne sont pas excellents entre le Rite Martiniste et le Grand Orient de France ; mais le Grand Orient de France, qui n'est qu'une toute petite partie de la Franc-Maçonnerie universelle (27.000 FF. sur près de 2 millions répandus dans le Monde), n'a de bonnes relations qu'avec quelques obédiences secondaires. Tandis que le Martinisme, n'en déplaise au F. Jollivet-Castelot, semble avoir d'assez belles affiliations maçonniques. Continuons, en effet, à feuilleter le si intéressant *Rituel de l'Ordre Martiniste*, et nous y trouverons, page 24, que « les membres du Rite Swédenborgien, du Rite « Ancien et Primitif de la Maçonnerie, des Rites Maçonniques « affiliés et du Rite Ecossais Ancien et Accepté peuvent, s'ils « sont pourvus du 18<sup>e</sup> degré au moins (4), être reçus comme « visiteurs jusque dans la Chambre Philosophique (5) et « assister à tous les travaux, à l'exception de ceux d'Initia- « tion. Tous reçoivent les honneurs rendus aux Philosophes « inconnus (6). Les 33<sup>es</sup> sont reçus avec le même cérémonial « que les Membres du Suprême Conseil (7). »

« Rites Maçonniques AFFILIÉS », Tr.:: Ch.:: F.:: Jollivet-Castelot, ce n'est pas nous qui le disons : c'est le *Rituel* de votre Ordre. Comment allez-vous maintenant sortir de votre affirmation solennelle que « le Martinisme n'a aucune AFFI- « LIATION avec la Franc-Maçonnerie, de quelque Rite que ce « soit » ?... Ce sera laborieux, n'est-ce pas ?... Gageons que vous vous en tirerez en traitant de menteur ce pauvre François Saint-Christo, qui se borne à recopier, dans votre Rituel

(4) Le Rite Martiniste (qui se considère, et est considéré par beaucoup, comme une Franc-Maçonnerie supérieure), assimile ses membres du degré le plus inférieur aux Rose-Croix (18<sup>e</sup> des autres Obédiences).

(5) La Chambre Philosophique, dans le Rite Martiniste, est celle qui sert aux travaux du premier grade : *Associé*. On voit que même un 18<sup>e</sup> d'un Rite maçonnique ordinaire n'est pas jugé digne d'entrer dans la Chambre Mystique : *Initié*, ou dans la Chambre Kabbalistique : *Supérieur Inconnu*, c'est-à-dire d'assister aux travaux des grades supérieurs.

(6) « Philosophe Inconnu » est le titre du Président d'une Loge Martiniste. Ses pouvoirs sont beaucoup plus absolus, dans sa Loge, que ceux de n'importe quel Vénérable dans une Loge maçonnique ordinaire.

(7) Voici comment le précieux *Rituel*, dont nous recommandons la lecture au F. Jollivet-Castelot, précise (page 23) les honneurs rendus aux Membres du Suprême Conseil Martiniste : Ils « sont reçus à la porte de la Loge par « le Philosophe Inconnu, qui les conduit à la place d'honneur. Tous les « membres de la Loge sont debout, l'épée formant la voûte d'acier. » C'est le suprême honneur en Franc-Maçonnerie : le Martinisme, on le voit, l'accorde aux 33<sup>es</sup> des autres Rites.

secret, les formules qu'on vous fit apprendre par cœur au temps où l'on vous initiait.

Au fait, Tr.: Ch.: F.:, vous rappelez-vous les noms de tous les Rites maçonniques que le Suprême Conseil Martiniste vous enjoint de considérer comme amis et affiliés?... La chose est importante, car on ne badine pas, chez les FF.:, avec la distinction entre Obédiences. Une Loge Martiniste qui recevrait un F.: du Grand Orient de France s'exposerait à être immédiatement mise en sommeil (*Rituel Martiniste*, p. 24), et son cas ne serait pas beaucoup meilleur si, par contre, elle laissait à la porte un haut gradé du Rite Ecossais Ancien et Accepté. Il faut donc, Tr.: Ch.: F.: Jollivet-Castelot, pour vous mettre à l'abri de toute bévue, repasser avec nous le tableau des Rites Maçonniques affiliés au Martinisme — puisqu'il paraît qu'il y en a, malgré votre affirmation.

Empruntons-le, ce tableau, si vous le voulez bien, à une autre publication officielle de votre Rite, qui doit se trouver dans votre bibliothèque comme elle est dans la nôtre, c'est-à-dire au *Compte rendu complet des travaux du Convent Maçonnique Spiritualiste de juin 1908*. Vous devez posséder l'ouvrage, car vous semblez ne pas détester les éloges, et ce *Compte Rendu* officiel ne vous les ménage pas. C'est ainsi qu'à la page 30 vous êtes indiqué par le F.: Victor Blanchard, Secrétaire Général du Convent, comme un de ceux qui avec MM. Alta (8), D<sup>r</sup> Baraduc, Henri Durville, Fabre des Essarts (9), Fomalhaut (10), Stanislas de Guaita, Albert Jounet, etc., — ont le plus fait progresser l'Occultisme en France.

Pas de doute sur le caractère maçonnique de cette Assemblée. La circulaire de convocation du « Convent Maçonnique Spiritualiste », datée de janvier 1908 et signée du Grand Maître du Martinisme, D<sup>r</sup> Papus, dit, en effet, expressément (page 6 du *Compte Rendu*) : « Il est urgent que les Français rattachés aux formations maçonniques soient mis à même d'établir un parallèle entre la véritable Franc-Maçonnerie traditionnelle et spiritualiste et les extraits d'ignorance et d'erreurs qu'on débite en France sous couleur maçonnique. « Aussi, sans tenir compte des injures ni des prétentions à

(8) Pseudonyme de l'ex-abbé Mélinge, un des douze chefs de la Rose-Croix Kabbalistique.

(9) Nom véritable du Patriarche Gnostique *Synésius*.

(10) Pseudonyme de M. Charles Nicoulaud, rédacteur en chef de la *Revue des Sociétés secrètes*.



« la régularité exclusive de ceux qui ne seraient reçus dans  
« aucune Loge sérieuse de l'Étranger, allons-nous organiser  
« un Convent des Rites Spiritualistes dont les Loges pro-  
« clament, en tête de leurs Pl.: (11), le Grand Arch.: de  
« l'Un.:. Notre F.: Teder (12), 33<sup>e</sup>, aura la haute direc-  
« tion de cette importante section. Des tenues blanches, alter-  
« nant avec les tenues réservées, permettront à tous nos adhé-  
« rents d'assister aux fêtes maçonniques données à cette  
« occasion. »

Sautons maintenant à la page 211 du même *Compte Rendu* officiel. Qu'y lisons-nous ? Ceci :

Au premier appel des organisateurs, 17 puissances MAÇONNIQUES et trois ordres AFFILIÉS avaient répondu en envoyant des délégations spéciales. La revue *Hiram* en a donné la liste, que voici :

1<sup>o</sup> *Le Grand Orient et Souverain Sanctuaire 33<sup>e</sup> de l'Empire d'Allemagne* ; 2<sup>o</sup> *Maçonnerie Arabe « Les Fils d'Ismaël »* ; 3<sup>o</sup> *Le Suprême Conseil Universel de la Maçonnerie Mixte* ; 4<sup>o</sup> *La Grande Loge Symbolique espagnole (Rite National Espagnol)* ; 5<sup>o</sup> *le Souverain Grand Conseil National Ibérique* ; 6<sup>o</sup> *Le Rite Ancien et Primitif de la Maçonnerie (Angleterre et Irlande)* ; 7<sup>o</sup> *La Grande Loge Swédenborgienne d'Angleterre* ; 8<sup>o</sup> *La Grande Délégation portugaise du Rite National Espagnol* ; 9<sup>o</sup> *La Grande Loge du Cap Vert* ; 10<sup>o</sup> *Le Rite Bleu de la République Argentine* ; 11<sup>o</sup> *La Grande Loge des Maçons Anciens et Acceptés de l'Etat de l'Ohio* ; 12<sup>o</sup> *La Grande Loge Saint-Jean des Francs-Maçons Anciens et Acceptés de l'Etat de Massachusetts* ; 13<sup>o</sup> *La Grande Loge Provinciale d'Allemagne du Rite Swédenborgien* ; 14<sup>o</sup> *La Grande Loge Swédenborgienne de France* ; 15<sup>o</sup> *Le Suprême Conseil 33<sup>e</sup> du Mexique* ; 16<sup>o</sup> *Le Suprême Conseil de l'Ordre Maçonnique Oriental de Misraïm et d'Égypte pour l'Italie* ; 17<sup>o</sup> *L'Ordre des Illuminés d'Allemagne* ; 18<sup>o</sup> *L'Ordre des Rose-Croix Esotériques* ; 19<sup>o</sup> *L'ORDRE MARTINISTE* ; 20<sup>o</sup> *L'Ordre Kabbalistique de la Rose Croix.*

D'autres puissances, au nombre de 14, se firent également représenter, mais la décision a été prise qu'on ne les ferait pas connaître publiquement. Leurs délégués arrivèrent le 9 juin.

Les travaux du Convent débutèrent par une tenue blanche qui eut lieu le 7 juin, au Temple du « Droit Humain », sous la présidence

(11) Planches = Circulaires maçonniques.

(12) Toute cette série d'abréviations est indiquée avec.: dans le *Compte Rendu* officiel. Nous prions, en conséquence, le F.: Jollivet-Castelot de bien vouloir constater que ce n'est nullement par malice à son égard, mais pour user de la même licence que les publications officielles de son Ordre, que nous l'avons appelé F.: et non F.:. Si le F.: Teder, qui est Membre du Suprême Conseil Martiniste, permet qu'on ne lui donne familièrement que.:, pouvons-nous penser que le F.: Jollivet-Castelot, qui n'est pas, croyons-nous, Membre du Suprême Conseil, se formaliserait de cette liberté jusqu'à nous injurier pour l'avoir prise ? Le proverbe a bien raison qui dit qu'il vaut mieux avoir affaire au Grand Architecte qu'à ses goujats...

d'honneur du F. : John Yarker, 33<sup>e</sup> (13), et la présidence effective du F. : D<sup>r</sup> Papus, 33<sup>e</sup>.

Vingt obédiences maçonniques nominalelement désignées, plus quatorze obédiences qu'on s'abstient de nommer, cela fait tout de même trente-quatre obédiences maçonniques présentes.... Il est vrai que le F. : Jollivet-Castelot nous affirme que « le Martinisme n'a aucune affiliation avec la « Franc-Maçonnerie, de quelque Rite que ce soit », et nous accuse, pour avoir osé insinuer le contraire, de ne pouvoir « écrire un mot sans mentir ». Evidemment, de lui ou de nous, quelqu'un a menti : nous pensons qu'on commence à savoir qui.

Il faudrait pouvoir reproduire ici les 274 pages in-octavo du *Compte Rendu* que nous feuilletons, pour montrer à nos lecteurs jusqu'où allait l'impudence du F. : Jollivet-Castelot dans le démenti qu'il nous a adressé. Nous nous contenterons de reproduire les pages suivantes de ce *Compte Rendu*, pages qui suffisent pour établir quel a été le caractère de ce Convent, organisé par le Martinisme. C'est le F. : Teder, supérieur hiérarchique du F. : Jollivet-Castelot, qui a la parole (pp. 217 et suivantes) :

*L'objet du Convent que nous avons organisé est d'établir à Paris le Centre d'une Fédération Universelle, réunissant en un faisceau toutes les forces éparses de la Maçonnerie Universelle qui observent fidèlement la Loi fondamentale — celle du Gr. : Ar. : D. : L. : U. :..*

Laissez-moi vous dire, avant de vous donner lecture de nos vœux, que le principal de nos désirs est de ramener à nous, à la France, l'amitié de l'Universalité des Maçons, amitié que nous avons perdue par la faute d'une bande de sectaires, dont l'irrégularité maçonnique vous est aujourd'hui connue et qui ont transformé la plupart des Loges Françaises en clubs politiques et en tremplins électoraux.

Je suis certain d'avance que pas un d'entre vous ne protestera contre cette idée. Il peut y avoir diversité d'enseignement dans nos Ecoles, dans nos Rites, mais tous nous sommes unis sur ce point : l'universelle Fraternité, et non pas la Fraternité limitée aux bornes étroites d'une coterie.

Son discours terminé, le F. : Teder donna lecture des vœux des organisateurs du Convent. Après une légère discussion, portant sur des détails sans importance, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité :

(13) Récemment décédé. Le F. : John Yarker, écrivain maçonnique de renom, était Grand Maître Général du Rite Ancien et Primitif pour l'Angleterre et l'Irlande. Il avait été le camarade et le compagnon du F. : Garibaldi et du F. : Mazzini.

CONGRÈS DES FRANCS-MAÇONS INTERNATIONAUX *pour l'établissement d'une Fédération Maçonnique Universelle soumise aux anciennes Constitutions reconnaissant le G. . A. . D. . L. . U. .*

1. — La Fédération Maç. . Universelle a pour but l'union et le progrès de tous les Rites Maçonniques qui la composent.
2. — Chaque Rite fédéré conserve son autonomie complète, son organisation intérieure et ses statuts, sans que la Fédération ait à s'en occuper.
3. — Chaque Rite fédéré s'engage seulement à recevoir frat. . les membres des autres Rites également fédérés et à établir des relations frat. . avec tous les Rites de la Fédération.
4. — Pour organiser et centraliser les efforts de la Fédération Maç. . Universelle, un Bureau Central est établi à Paris (France) sous le titre de *Secrétariat de la Fédération Maç. . Universelle*.
5. — La Fédération Maç. . Universelle groupera autour des Rites fédérés existant dans un pays les nouveaux éléments qui pourront être constitués.
6. — Quand aucun Rite fédéré n'existe dans une contrée, la Fédération Maç. . Universelle se réserve le droit d'établir des formations rattachées à l'un des Rites fédérés, sans avoir à tenir compte des protestations des Rites non fédérés établis dans ladite contrée.
7. — Quand un Rite Maç. . établi dans une contrée quelconque refuse d'entrer en relations avec la Fédération Maç. . Universelle, ladite Fédération se réserve le droit d'établir dans ladite contrée des formations d'un Rite fédéré.

SECRETARIAT.

8. — Le Secrétariat de la Fédération exerce les fonctions suivantes:
  - A) Il tient à jour le Registre des Rites Maç. . faisant partie de la Fédération ; tout Rite Maç. . possédant au moins trois Loges au moment de sa demande d'affiliation peut faire partie de la Fédération Maç. . Universelle en adhérant simplement aux Statuts de celle-ci ; jusqu'à nouvel ordre, l'adhésion n'entraîne aucun frais.
  - B) Le Secrétariat organise des Cours et des Etudes sur l'Histoire, le Symbolisme et les Grades de la Franc-Maçonnerie. Ces enseignements sont ensuite écrits et communiqués aux Rites fédérés. Chaque Rite fédéré prendra soin de conserver ces travaux pour son usage particulier et de ne pas les communiquer aux Rites non fédérés.
  - C) Chaque Rite fédéré nomme, en adhérant à la Fédération, un délégué qui se mettra en rapport avec le Secrétariat.
  - D) Le Secrétariat soumettra aux écrivains Maç. . les plus réputés chacune des questions d'instruction qui sont mises à l'étude, et il publiera au besoin l'avis de chacun de ces écrivains sur chaque question.

LE CONGRÈS DE PARIS DU 9 JUIN 1908,

Considérant :

1. — Que des discussions se sont élevées depuis longtemps entre divers Rites Maç. . qui prétendent chacun être réguliers et qui ne veulent pas reconnaître la régularité des autres Rites Maç. ., souvent de constitution très ancienne ;
2. — Que l'Histoire impartiale de la Franc-Maçonnerie prouve

qu'à l'origine de chacun des Rites actuellement pratiqués dans les divers pays civilisés, il y a de tels éléments d'irrégularité qu'aucun Rite ne peut prétendre régenter les autres à ce sujet ;

Etc., etc

A DÉCIDÉ, à l'unanimité de ses membres, de constituer à Paris un *Suprême Grand Conseil et Grand Orient du Rite Ancien et Primitif de la Maçonnerie* pour la France et ses dépendances, d'accepter du *Souverain Sanctuaire et Grand Orient de Berlin* la patente constitutive, et d'établir un Bureau Central sous le titre de *Secrétariat de la Fédération Maçonnique Universelle*.

Paris, le 9 juin 1908, E. V. (14).

Après le vote, cette Résolution fut transcrite, sous forme de procès-verbal, dans le Livre d'Or du Grand Maître Général du Souverain Sanctuaire et Grand Orient de Berlin, présent au Convent. Trois 33<sup>es</sup> et onze 30<sup>es</sup> (15) signèrent ce document qui appartient désormais à l'Histoire.

Une autre Résolution fut également adoptée à l'unanimité ; la voici :

#### VOEUX COMPLÉMENTAIRES.

Le Convent Maçonnique des Rites Spiritualistes, réuni à Paris le 9 juin 1908, a émis les vœux suivants qui, après discussion, ont été adoptés à l'unanimité :

1. — A la suite des divulgations qui ont été faites dans le monde profane, il est utile d'ajouter un nouveau signe aux signes habituels de reconnaissance maçonnique.

2. — Il est utile de changer le titre des grades maçonniques à partir du vingt-cinquième degré du Rite Ecossais, afin de les adapter à la vie contemporaine sans rien modifier au Symbolisme.

3. — Une commission sera nommée ayant pour but l'étude détaillée et la mise au point du trente-deuxième degré du Rite Ecossais, considéré sous le caractère de grand constructeur social.

4. Le *Secrétariat de la Fédération Maçonnique Universelle* se mettra en rapport avec tous les Rites affiliés, à l'effet d'établir une échelle officielle de correspondance des grades maçonniques dans tous les Rites.

L'ordre du jour étant épuisé, une triple Batt. d'allég. salua les FF. délégués et les organisateurs du Convent, et la clôture des Trav. fut prononcée.

Clôture-là, nous aussi, cette démonstration que le Martinisme est bel et bien — quoi qu'en ait prétendu le F. Jollivet-Castelot — un Rite maçonnique, affilié à trente-trois autres obédiences réparties dans le monde entier ; et un Rite maçonnique singulièrement agissant, puisque c'est lui qui a pris l'initiative de cette *Fédération Maçonnique Uni-*

(14) E. V. = Ere Vulgaire, c'est-à-dire Ere Chrétienne.

(15) Les trois 33<sup>es</sup> sont les FF. : Papus et Teder, déjà nommés, et le F. Reuss, Grand Maître du Grand Orient de Berlin.

*verselle*, dont le secrétariat lui appartient en la personne du F.:. Teder. Cette Fédération maçonnique était, d'ailleurs, préparée par le Martinisme depuis plus de vingt ans, ainsi qu'en fait foi un article du F.:. Papis paru dans *l'Initiation* d'avril 1889.

Que dire maintenant de notre contradicteur le F.:. Jollivet-Castelot ?... Rien, si ce n'est qu'il a agi en bon franc-maçon. On sait que, le jour de leur initiation, les néophytes des obédiences les plus vulgaires s'engagent à ne rien révéler sur la Franc-Maçonnerie qu'après en avoir reçu l'autorisation expresse de leurs supérieurs, et seulement de la manière que leurs supérieurs leur auront indiquée. Combien ce devoir du mystère n'est-il pas plus impérieux pour les Martinistes, dont l'insigne principal, en Loge, est le masque d'étoffe noire ! Les supérieurs du F.:. Jollivet-Castelot ne l'avaient évidemment pas autorisé à nous révéler grand'chose sur leur Ordre et surtout à nous dire la vérité : ne lui en voulons donc pas de son mensonge, pas plus que de ses injures.

Aussi bien, certaines de ces dernières sont-elles toutes d'intention et équivalent-elles, en fait, aux éloges les plus flatteurs. C'est ainsi qu'il nous attribue pour maîtres, croyant nous humilier, Escobar et Loriguet. Nous n'avons, hélas ! pas conscience de mériter pareil honneur.

Le célèbre prédicateur de Valladolid n'est évidemment connu du F.:. Jollivet-Castelot que par les médiocres sarcasmes de Blaise Pascal, qui a eu recours au faux pour le discréditer ; mais nous avons lu une grande partie de l'œuvre immense d'Escobar y Mendoza et nous y avons puisé une vive admiration pour le célèbre Jésuite. Quant au P. Loriguet, que le F.:. Jollivet-Castelot ne connaît sans doute que par la stupide légende d'une phrase qu'il n'a jamais écrite, son *Histoire de France* est remarquable, et de tout point supérieure à celles qui furent écrites à la même époque. C'est donc par sentiment de notre indignité que nous déclinons le double et illustre patronage sous lequel l'excellent Sup.:. Incon.:. qu'est le F.:. Jollivet-Castelot a cru devoir nous accabler.

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





# Les Philadelphes

---

V

L'ALLIANCE AVEC LES ROYALISTES. — PROJET D'ENLÈVEMENT DE  
NAPOLÉON.

**L**A force d'âme et l'intrépidité chez les royalistes montrèrent à Oudet tout le parti qu'il pouvait tirer du concours de pareils hommes. Il ne songea pas à les embrigader dans la Philadelphie, sachant bien qu'ils ne manqueraient pas de choquer, par la manifestation ouverte de leur foi monarchiste, les affidés pour la plupart résolument républicains, comme Oudet lui-même, mais moins souples et moins diplomates que lui. Il forma donc un projet d'alliance avec les royalistes, tout en restant dans la coulisse selon son ordinaire ; et, pour donner le change à Napoléon, il se rapprocha ostensiblement de lui et accepta de dîner à l'Elysée. — Ceci marque d'un vilain trait le caractère d'Oudet qui, en acceptant l'hospitalité de l'homme dont il voulait la tête, se rabaissait au rang du conspirateur de bas étage. Mais Moreau écarté de son chemin, Oudet s'était repris à ses rêves de grandeur et songeait de nouveau à supplanter Bonaparte. Il avait repris la direction effective de la Philadelphie et ses fidèles lui étaient plus dévoués que jamais.

Il combina donc avec les royalistes un soulèvement de la Franche-Comté (toujours l'ancienne chimère de la Répu-



blique séquanais), appuyé du concours armé de la Suisse, de la Hollande et de l'Italie. Le feu ainsi mis au centre de l'Europe s'étendrait, il l'espérait du moins, aux autres nations brimées par le Dictateur; tous les mécontents de France se soulèveraient à leur tour, et, à la faveur du désordre, il s'emparerait du pouvoir. Mais ce plan, sur le point d'aboutir, fut dénoncé par Méchée, et l'Empire fut sauvé une fois de plus par le zèle d'un policier.

Cependant, il faut le reconnaître, cette fois, la préparation avait été sérieuse, et l'on y trouve le sens pratique et la décision ordinaire des chefs royalistes, au lieu des hésitations et des manœuvres puériles habituels aux Philadelphes, plus habiles à charger autrui des complots qu'ils avaient préparés qu'à les exécuter eux-mêmes.

L'alliance avec les royalistes était basée sur le « rétablissement des Bourbons sous le régime de la Constitution de 91 (bien entendu), en faisant concourir à ce grand mouvement les opinions les plus opposées en apparence ».

Le marquis de Jouffroy traitait au nom des royalistes; MM. Martenne et de Franchet devaient diriger les mouvements intérieurs après l'explosion des mouvements au dehors. Le lieutenant-colonel Pyrault, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de l'armée royale, fut chargé du commandement général. Enfin M. Leclanché agissait pour les républicains ralliés à la monarchie constitutionnelle. Un grand nombre de royalistes se préparèrent autour de ces chefs.

Du côté des Philadelphes, *Werther* (le marquis de Champagne) fut envoyé dans le Jura pour y préparer le terrain, et *Spartacus* à Besançon, capitale de la Philadelphie. Des prêtres, adhérents à la conjuration, commencèrent des sermons enflammés contre le tyran, rappelant au peuple malheureux le bonheur dont il jouissait sans ses anciens rois. L'organisation étendit ses ramifications sur toutes les provinces de l'Est. Elle dépassa même les limites du territoire français, du Chatelier ayant préparé une insurrection du Tyrol, qui devait éclater en même temps que le soulèvement en France, en Suisse, en Hollande, etc.

Oudet alors trouva le moment propice pour s'éclipser; il passa en Béarn, sous prétexte d'endoctriner cette province, laissant dans l'Est, à ceux qu'il avait désignés, le soin de déclancher le mouvement.



Tout était prêt ; les moindres détails avaient été prévus, les uniformes achetés, les proclamations imprimées, quand une circonstance inattendue amena la modification de tout le plan, en le réduisant à une opération très aisée qui épargnerait des lenteurs et tous les hasards d'une guerre civile.

Napoléon, qui venait de se faire décerner la couronne d'Italie, allait partir pour être couronné à Milan. Les chefs de l'insurrection songèrent aussitôt à lui fermer le chemin du retour avec le concours des Suisses tyroliens et des Italiens. Mais une idée plus simple encore leur vint : on savait que l'itinéraire de Bonaparte lui faisait traverser les montagnes et les forêts du Jura. Son escorte devait se composer seulement de cinquante cavaliers. Cent hommes bien armés et déterminés suffiraient pour culbuter cette escorte, tandis qu'un autre groupe s'emparerait de l'empereur, le ferait prisonnier et l'emporterait dans quelque gorge inaccessible.

On s'arrêta à ce projet dont la réalisation paraissait d'autant plus certaine qu'il était plus simple. Un « conseil d'alliance », présidé par le marquis de Jouffroy, chargea de l'opération M. Buguet, jeune officier énergique et sûr, qui avait déjà fait la guerre de partisan. On lui confia cent quatre-vingts hommes déterminés, armés de fusils de chasse. Pour ne pas attirer l'attention de la police, ces hommes se dissimulèrent dans les bois et prirent des allures de braconniers. Arrivés à la hauteur des villages de Rassenière et de Colonne, ils se réunirent en petits groupes, que des estafettes tenaient en constante liaison, prêts à se rassembler sur un signe de Buguet. Des cavaliers affidés guettaient l'approche de Napoléon et devaient avertir les conjurés quelques heures avant son arrivée. L'empereur se rapprochait par petites étapes ; une journée à peine séparait les conjurés du coup de main ; déjà vingt tireurs, choisis parmi les plus adroits, étaient embusqués pour le cas d'une résistance possible — quand brusquement l'on apprit que Bonaparte rétrogradait précipitamment en appelant les garnisons voisines à son secours.

La conspiration avait été éventée : Méhée (1), qui n'avait pas perdu contact avec les Philadelphes, dont il connaissait le secret, avait averti Napoléon à temps.

(1) Pour être complet, il faut dire que par la suite Méhée s'est défendu d'avoir trahis ses FF., et il attribua la révélation du complot à un émigré qui était rentré de la sorte dans les bonnes grâces de Napoléon.

Bonaparte entra dans une de ces terribles colères qui souvent terrifiaient ses familiers. Il donna ordre que, sur-le-champ, fussent arrêtés tous ceux dont on lui avait livré les noms, notamment MM. Pyrault, Leclanché et Buguet. Leclanché seul put être arrêté, avant d'avoir été prévenu ; les autres trouvaient (comme naguère les chouans en Bretagne) tant de concours et de bonne volonté parmi les habitants, et même chez certains fonctionnaires, qu'ils échappèrent à toutes les poursuites. Mais la conjuration était brisée, ses chefs ayant dû se disperser.

Pendant ce temps, Oudet — la discrétion de ses affidés et la loyauté de ses alliés royalistes assurant sa parfaite sécurité — célébrait joyeusement, dans l'île de Ré, où il tenait garnison, la naissance d'un fils qu'il dénommait *Eliacin* !...

## VI

### MALET CENSEUR.

*Fabius* (le général Moreau), *censeur* en titre des Philadelphes, était aux Etats-Unis ; *Philopœmen* (Oudet), *censeur* en fonction, ne voulait point garder ce poste, devenu trop dangereux ; il aimait mieux continuer à diriger en restant invisible dans la coulisse, garanti par le secret contre la dénonciation. Il décida de confier la censure à un Philadelphe plein d'ardeur et de décision qui avait figuré honorablement aux récentes opérations ; c'était le général Malet, connu à Philadelphie sur le nom de *Léonidas* ; âgé de cinquante ans à peine, Malet avait la maturité suffisante pour le grand œuvre auquel le destinait Oudet et la vigueur nécessaire pour le mener à bien. Son nom est devenu célèbre par la hardiesse avec laquelle il conçut son complot de 1812 et la décision qu'il apporta à l'exécuter. On sait que ce complot échoua seulement grâce à une circonstance toute fortuite : une glace placée derrière lui, et qu'il n'avait pas vue, décela un mouvement qui allait le libérer du dernier obstacle placé sur sa route...

Mais procédons par ordre.

\*  
\* \*

Claude-François de Malet était né à Dôle, dans le Jura, le

28 juin 1754. Il appartenait à la vieille noblesse franc-comtoise ; descendant d'une famille vouée aux armes depuis des siècles, il s'engagea à 16 ans aux mousquetaires et y resta jusqu'au licenciement de la Maison du Roi. De taille élevée, il avait le front large et intelligent, la ligne du nez légèrement busquée, le regard sombre, mais une grande vivacité d'expression. Le Dr Max Billard, dans son récent ouvrage *La Conspiration de Malet*, auquel nous emprunterons les traits essentiels du complot de 1812, cite de son héros, d'après M. Maurice Dumoulin, l'anecdote suivante, qui montre que dès la jeunesse de Malet son caractère se révéla aventureux :

Malet, alors jeune officier, passait à Arbois avec son détachement. Il y avait foule devant le couvent des Ursulines ; il s'informa de la cause de ce rassemblement inusité. On lui apprit qu'une jeune fille de la contrée, M<sup>lle</sup> de Balan, entraît au couvent contre son gré. Malet quitte aussitôt sa troupe, assiste à la cérémonie du noviciat, en suit avec une émotion croissante les poignantes péripéties.

L'intérêt qu'il avait témoigné aux malheurs d'une inconnue croisait à mesure qu'il se pénétrait de l'injustice dont il était le témoin. Les prières finies, sa résolution était prise. Il se présenta au parloir du couvent, se donnant pour un parent de la novice. Il la vit, lui parla : elle lui plut. Seule, une demande en mariage pouvait tirer M<sup>lle</sup> de Balan de la situation qui lui était faite. Il demanda sa main, l'obtint et l'épousa.

La Révolution éclate. Malet s'y jette avec enthousiasme, comme tant de gentilshommes d'alors, férus d'Encyclopédie et enthousiastes de Jean-Jacques Rousseau. Il est élu commandant de la garde nationale de Dôle en 1790, fait campagne avec distinction à l'armée du Rhin, passe à l'armée des Alpes où il est nommé général de brigade, le 14 août 1799.

Il ne tarde pas à prendre une attitude hostile vis-à-vis le Consulat et l'Empire, ce qui le fait reléguer sous les ordres de Championnet à l'armée d'Italie. Puis il obtient un commandement aux Sables-d'Olonne.

C'est à ce moment qu'il fait la connaissance d'Oudet, alors en garnison à l'île de Ré, et accepte d'être initié à la Philadelphie. Devenu suspect, il est arrêté par ordre de Napoléon, détenu dix mois à la Force et mis à la retraite...

Malet ne fut pas plutôt nommé *censeur* qu'il voulut éprouver les forces des éléments d'insurrection dont il devenait le maître. Il prépara comme une répétition générale de sa grande conspiration de 1812. Un comité secret est

nommé composé de deux Philadelphes, MM. Bazin et Gindre, et de deux républicains non affiliés, MM. Corneille et Lamare. Ils forment à eux cinq un conseil de dictature dont Malet est le président. Ils convoquent une assemblée générale d'hommes choisis dans les quarante-huit sections de Paris et sections du Jura. Dans la nuit du 29 mai 1808, tout est préparé pour le « grand coup », les ordres sont signés, les proclamations et décrets datés, les postes assignés, les rôles distribués. Le quartier général devait être établi à 4 heure du matin à l'hôtel Cambacérès, où tous les ministres devaient être conduits... Au moment où les conjurés allaient entrer en action, Malet est arrêté à 1 heure du matin ! Il avait été vendu par un traître à la police impériale.

Enfermé à Vincenne où il resta plusieurs années, puis transféré à la prison de la Force (1), il allait y préparer le grand complot qui devait le mener, avec 23 de ses soi-disant complices, au mur de Grenelle.

Il semble que Napoléon, sachant combien nombreuses et profondes étaient les ramifications de cette conjuration dans l'armée, n'ait pas voulu lui donner une importance trop grande et peut-être dangereuse. Le fait est que personne, hormis Malet, ne fut inquiété à ce sujet.

A la Force, Malet se lia avec deux généraux, la Horie et Guidal, destinés à jouer après lui les principaux rôles dans le future drame.

\*  
\* \*

Victor-Claude-Alexandre Fanneau de la Horie était né à Javron, dans la Mayenne, le 5 janvier 1766. Sa famille était, comme celle de Malet, de bonne noblesse ; elle est citée dans la Réformation de Montfault en 1454. Son père, Charles-Julien Fanneau, seigneur de la Horie, avait épousé une demoiselle Le Meunier, dont il eut seize enfants. Victor était

1. La prison de la Force, à Paris, comprenait plusieurs corps de bâtiment en bordure de la rue du Roi-de-Sicile, n° 2 (la Grande Force), réservée aux hommes, et une autre prison avec façade sur la rue Pavée, n° 22 (la Petite Force), réservée aux femmes. Ce fut d'abord un hôtel habité par Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Rebâti au xvi<sup>e</sup> siècle, il était passé en héritage au duc de la Force qui, en 1754, le vendit à l'Etat. Transformé en prison civile, il vit l'égorgement de la princesse de Lamballe et les massacres de septembre. Remplacé par la prison cellulaire de Mazas, la prison de la Force fut démolie en 1850 pour faire place à la rue Malher : c'était le nom d'un jeune officier tué dans les journées de Juin 1848.

le huitième. Au début de la Révolution, il avait 23 ans. Lui aussi embrassa avec fougue les « grands principes de 89 ». En 1793, il s'engagea comme volontaire et partit pour la frontière le 5 mars. Dès le 1<sup>er</sup> juillet de la même année, il était nommé sous-lieutenant au 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie et le 6 septembre suivant adjoint provisoire aux adjudants généraux. Moins de trois ans après, il passait chef de bataillon, tous ses grades ayant été conquis sur les champs de bataille du Rhin et de la Moselle.

Ayant eu l'occasion de servir sous les ordres de son parent, le capitaine Joseph Hugo, le père du grand poète, il avait conservé des relations de famille avec lui et fut le parrain de Victor Hugo. M<sup>me</sup> Adèle Hugo, qui avait beaucoup connu Victor de la Horie, nous le dépeint comme un homme de « taille moyenne marqué de la petite vérole, à cheveux et favoris noirs, à physionomie bienveillante et douce ».

En 1799, il était nommé adjudant général et recevait l'ordre de rejoindre le quartier général de l'armée d'Italie à Milan, où Moreau ne tarda pas à l'attacher à son état-major particulier. Le futur vainqueur d'Hohenlinden apprécia si bien le caractère et les talents militaires de la Horie qu'à son retour en France après la campagne d'Italie, il le ramena avec lui, et, l'année suivante, quand il reçut le commandement en chef de l'armée du Rhin, c'est la Horie qu'il nomma chef d'état-major. Dès les premiers succès, il obtint de Bonaparte pour son fidèle lieutenant le grade de général de brigade. Ainsi, en sept ans, il était parvenu, de simple volontaire au sommet de sa carrière, ce qui n'a rien de surprenant quand on considère que l'art militaire se transmettait par atavisme dans ces vieilles familles de soldats de l'ancien régime.

Nommé général de division par Moreau sur le champ de bataille de Hohenlinden, de la Horie ne devait jamais voir sa promotion ratifiée par Bonaparte, le chef d'état-major de l'armée du Rhin ayant eu le malheur d'entrer en conflit avec Leclerc, beau-frère du premier consul, qui, on le sait, avait la rancune tenace. Napoléon n'avait pas l'habitude d'oublier les injures faites à Bonaparte, et la Horie fut seul exclu de la série de promotions proposées par Moreau après Hohenlinden ; finalement la Horie fut mis à la retraite d'office le 22 novembre 1801.

Moreau ne pardonna pas à Bonaparte cette injustice ; il considéra comme une insulte personnelle ce manquement à

la parole donnée par lui. Cet incident fut l'une des causes de l'hostilité entre les deux rivaux, hostilité qui poussa finalement Moreau dans le complot que l'on sait.

\*  
\*\*

Nous n'avons pas de données bien précises sur la date où la Horie adhéra aux Philadelphes sous le pseudonyme de *Thrasybule*, mais nous avons vu que c'était par son intermédiaire que Oudet fut présenté à Moreau, à Paris, après son retour d'Allemagne.

Accusé d'avoir trempé dans la conspiration de son ancien chef, bien qu'il s'en fût toujours défendu, la Horie fut condamné à mort par contumace, et tandis que Moreau gagnait l'Espagne, puis l'Amérique, l'ancien chef d'état-major de l'armée du Rhin, traqué par la police, dénué de toutes ressources, ses biens ayant été mis sous séquestre, fut réduit à se cacher pendant plusieurs années, tantôt chez un ami, tantôt chez un autre. Mais à force de changer de retraite il avait épuisé toutes ses connaissances et ne savait plus à qui s'adresser, quand il fut recueilli au n° 12 de l'impasse des Feuillantines, près de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, chez M<sup>me</sup> Hugo.

Pendant dix-huit mois, la Horie vécut là, ignoré, invisible, tranquille, attendant le moment où les événements lui rendraient la liberté.

Mais Napoléon était à l'apogée de sa gloire, et il voyait s'éloigner de plus en plus le moment de sa délivrance ; il perdit patience ; quand il apprit que son vieil ami et compagnon de lutte, Savary, duc de Rovigo, était nommé ministre de la police générale, il ne put se retenir de lui écrire pour le prier de soumettre à l'Empereur un mémoire justificatif qu'il lui adressait.

Pour toute réponse, Savary le fit arrêter et enfermer à Vincennes, d'où il fut transféré à la Force. Après une détention de neuf mois dans cette dernière prison, il venait de recevoir avis qu'il allait être déporté aux Etats-Unis et attendait son embarquement.

\*  
\*\*

Le second lieutenant de Malet était moins intéressant que la Horie.



Maximilien-Joseph Guidal était né à Grasse en 1765 ; ancien engagé volontaire, lui aussi, il avait assez rapidement gagné ses galons sur le champ de bataille, comme la plupart des officiers de ce temps, et était parvenu au grade de général de brigade ; mais, dans la vie des camps, il avait contracté la fâcheuse habitude de s'enivrer. Nommé commandant de l'Ecole militaire à Paris, il s'était fait réformer par ses extravagances. Retiré à Grasse, sa ville natale, il y avait épousé une demoiselle Marie Bernard, qui n'avait pas tardé à scandaliser la localité par son inconduite. Après avoir ruiné l'un de ses amants, receveur du district, elle avait décidé son mari à revenir à Paris, où elle devint la maîtresse de Barras, et, grâce à la protection de l'ex-directeur, Guidal fut réintégré dans son grade à Alençon. Mais, réformé de nouveau pour s'être trop librement exprimé sur le guet-apens de Brumaire, Guidal revint seul, cette fois, à Nice, triste, découragé, sans ressources. C'est alors qu'à bout d'expédients il ne trouva rien de mieux que d'entrer en correspondance suivie avec lord Exmouth, commandant de l'escadre britannique, de conspirer avec les Anglais et de toucher même une somme de 30.000 francs pour ouvrir à la flotte ennemie le port de Toulon.

C'est pour ce crime qu'il était détenu à la Force, attendant comme la Horie sa déportation prochaine en Amérique.

## VII

### LES PRÉPARATIFS DE LA CONSPIRATION.

Oudet était mort, tué à la bataille de Wagram (6 juillet 1809). Napoléon n'avait pas voulu laisser en France ce « suspect » et l'avait obligé à reprendre du service. Les amis du célèbre Philadelphe prétendirent même, à ce moment, qu'il avait été sciemment lancé dans une embuscade par Bonaparte qui voulait s'en débarrasser.

Malet, resté, dès lors, seul censeur et unique inspirateur des Philadelphes, voulut par un coup d'audace montrer à ses affidés qu'il était toujours digne de les commander et que la prison n'avait abattu ni ses espoirs ni son courage. Il combina avec quelques autres prisonniers comme lui de s'échapper de la Force en plein jour, un dimanche où était



chanté à Notre-Dame un *Te Deum* pour célébra l'entrée des Français à Vienne, d'arriver sur le parvis de la cathédrale en grande tenue, l'épée à la main, en criant : « Bonaparte est mort !... A bas les Corses !... A bas la police !... Vive la liberté !... » Il masquait avec des pelotons militaires toutes les issues de l'église, y enfermait les principales autorités réunies pour la cérémonie, etc.

Trahi une fois de plus par un de ses compagnons de captivité, un Italien du nom de Sorbi, qui acheta ainsi sa libération, Malet fut transféré de la Force à Sainte-Pélagie où, mis au secret, il ne put plus conspirer, au moins pour un temps.

Mais il n'était pas homme à se complaire dans un repos forcé sans essayer d'en sortir. Il se mit donc à assaillir le ministre de la police de lettres où il se plaignait que « sa santé était déplorable », que « l'air de la prison était insalubre » ; enfin il obtint d'être transféré dans une maison de santé tenue par un D<sup>r</sup> Dubuisson, située au n° 203 du faubourg Saint-Antoine, près de la barrière du Trône. Cette maison, où les prisonniers politiques de santé débile étaient traités en malades, avait toutes ses fenêtres garnies de barreaux de fer, mais elle était entourée d'un jardin enclos de murs avec une petite porte de sortie sur des terrains vagues. Bien que cette porte fût condamnée, elle devait céder aux poussées d'un homme vigoureux.

Malet fut d'abord bien sage, pour ne pas s'attirer de nouvelles rigueurs. Il jouait aux échecs, flânait dans le jardin, s'entretenait avec ses compagnons de captivité, cherchant à deviner ceux sur lesquels il pouvait compter pour le nouveau coup qu'il méditait, car, moins que jamais, il avait abandonné ses projets de conspiration.

Entre temps, pour donner le change, il écrivait au ministre des lettres pleines de contrition où il demandait son élargissement en raison de ses services militaires et de son dévouement à l'empereur ! Il ne recevait point de réponse à ces lettres et n'en avait cure, d'ailleurs, car son but était simplement d'endormir les soupçons de la police impériale...

\*  
\* \*

Au nombre des pensionnaires de la maison de santé se trouvait un abbé Lafon, enfermé là, lui aussi, pour cause de complot ; c'était un agent des comités royalistes du Midi.

Arrêté en septembre 1809, il fut envoyé en 1810 chez le D<sup>r</sup> Dubuisson. Il recevait parfois la visite d'un personnage mystérieux, l'abbé Cajamano, moine espagnol, né à Saint-Jacques-de-Compostelle vers 1775, et venu en France en 1805 dans un but qui n'a pu être élucidé. Arrêté comme vagabond et traîné de prison en prison, il était entré en relations avec Lafon et Malet dans les geôles de l'Empire.

Malet, s'étant assuré des sentiments de Lafon, s'ouvrit à lui de ses projets, et tous deux mirent Cajamano dans la confiance. Ils conseillèrent au moine espagnol de rechercher un logement dans un endroit peu fréquenté de la capitale et propice à leur plan de conspiration. Cajamano se mit en campagne et découvrit dans une ruelle étroite, le cul-de-sac Saint-Pierre, aujourd'hui impasse Villehardouin, un logement au troisième étage, tout à fait discret et bien propre aux conciliabules.

Malet fit encore, à la maison de santé, une autre connaissance, celle d'un nommé André Boutreux, jeune provincial plein d'illusion qui, après avoir passé son baccalauréat en droit à Rennes, était venu chercher fortune à Paris, en faisant des sonnets à la lune. Il avait fini par trouver une place de précepteur dans la famille d'un M. de Bories, propriétaire et maire de la commune de Courcelles, près Pontoise. Il avait connu l'abbé Lafon à Rennes et venait le voir chaque dimanche à la maison de santé.

Malet n'avait pas été long à discerner dans ce naïf un instrument docile de ses projets. En grand mystère, il lui annonça la fin prochaine de l'Empire et lui offrit la place de commissaire de police dans le nouveau gouvernement. Boutreux, qui n'en demandait pas tant, ravi de l'aubaine, se mit d'emblée à la disposition de Malet, d'autant plus que son vieil ami Lafon se portait garant de l'exactitude de ces confidences.

A un autre niais qui venait voir un de ses parents à la maison de santé, le caporal Rateau, de la garde de Paris, Malet offrit de lui faire obtenir de l'avancement ; il ne s'agissait de rien moins que de lui servir d'aide de camp dans une mission qu'allait lui confier à lui, Malet, le Sénat ! On pense si Rateau accepta avec reconnaissance cet avancement prodigieux autant qu'inattendu.

Tels étaient les principaux personnages du drame qui allait se dérouler. Malet avait un local et un siège pour sa conspira-

tion, un homme de loi, un aide de camp. Il ne restait plus qu'à passer des préparatifs à l'action.

Le moment était propice, d'ailleurs, il faut l'avouer : pour la première fois Napoléon était vaincu ; son étoile s'éclipsait derrière les steppes neigeuses de la Russie ; la France était inquiète ; les nouvelles étaient rares ; elles mettaient un temps considérable à parvenir de là-bas à Paris. L'irritation, le mécontentement grondaient de toutes parts ; on était lassé de la tyrannie sanglante de Bonaparte, exaspéré des hécatombes formidables que son ambition imposait au pays. A ce moment, la France lui avait fourni un million et demi d'hommes, dont le dernier tiers achevait de périr d'une mort atroce en Russie. Jamais, croyons-nous, état d'esprit ne fut mieux préparé à la chute d'un régime, et Malet était certain de trouver, dans l'armée, des complicités non seulement parmi les officiers philadelphes, mais parmi les innombrables mécontents qui y pullulaient...

HERVÉ DE RAUVILLE.

(*A suivre.*)





## LA POLITIQUE ET L'ARMÉE

---

### Le Home Rule et les Officiers anglais

---

**U**NE des plus graves questions qui puissent se poser pour l'existence des sociétés vient d'être soulevée par les récents événements d'Angleterre. Elle n'a pas un simple intérêt de curiosité pour nous. Dans notre histoire, elle s'est également posée à plusieurs reprises, et la solution simpliste que presque tous lui donnent d'habitude doit être examinée de fort près. Le problème, en effet, s'imposera encore; il faut donc résolument l'envisager sous toutes ses faces, pour que les décisions nécessaires soient prises, quand il le faudra, en pleine connaissance de cause.

Il s'agit des limites de l'obéissance militaire. On sait que la plupart des conservateurs, victimes, à leur insu, d'une habile suggestion d'origine maçonnique, n'en reconnaissent pas. Les révolutionnaires non plus, quand ils sont les maîtres. Signalons toutefois un récent article du général Léon Durand (1), qui en admet l'existence dans certains cas. D'après la thèse libérale ou, pour mieux dire, jacobine, l'obéissance passive est un dogme qui non seulement domine l'ordre professionnel, mais encore régit de la façon la plus absolue tous les actes de ces nouveaux esclaves qu'on appelle les soldats, transformés, leurs officiers tout spécialement, en exé-

(1) *Temps*, 1<sup>er</sup> mai 1914.

cuteurs nécessaires des caprices politiques. Au lieu de disserter sur le bien fondé de cette prétention, les officiers anglais ont agi. D'où le formidable *tolle* poussé contre eux par les révolutionnaires de toute nuance, de la plus pâle à la plus colorée.

Le premier acte de cette lutte vient de se terminer — ô scandale ! — par la victoire de l'armée. Mais il faut d'abord dire un mot des origines du conflit.

Un des faits les plus importants de l'histoire anglaise au siècle dernier est le réveil de l'Irlande catholique et celtique demandant compte à l'Angleterre protestante, normande et anglo-saxonne de son oppression séculaire. Toutes nos sympathies sont acquises — est-il besoin de le dire ? — à cette cause absolument légitime. Les descendants des victimes de l'impitoyable politique anglaise (des Plantagenets et des Tudors à Guillaume d'Orange, en passant par Cromwell) n'ont fait qu'user du droit le plus sacré en revendiquant leur émancipation religieuse, sociale, économique et politique. La France n'oubliera pas la place glorieuse tenue dans ses armées par les émigrés irlandais, fidèles à leur pays et à leur roi, et les services rendus, à leur patrie d'adoption par ces intrépides soldats. Aussi a-t-elle applaudi à l'œuvre du grand O'Connell, poursuivie, après lui, par des chefs de renommée moins pure, depuis Parnell jusqu'aux *leaders* actuels de l'opposition irlandaise à la Chambre des Communes. Par malheur, le mouvement d'indépendance, ou, si l'on aime mieux, d'autonomie, ayant dévié, avec les *Féniens*, en mouvement révolutionnaire, la Franc-Maçonnerie n'a pas tardé à l'exploiter, précisément au moment où, sous l'empire de la nécessité plus encore que de la justice, la rigueur de la domination anglaise se relâchait progressivement, et où un *modus vivendi* s'établissait dans des conditions nouvelles qui faisaient bien augurer de l'avenir (2).

Par l'effet de la politique conservatrice (Land Act, 1903),

(2) Il importe de remarquer que la Franc-Maçonnerie anglaise est divisée sur la question d'Irlande. Les Loges écossaises et stuartistes ont toujours favorisé le mouvement d'émancipation, tandis que les Loges orangistes s'y opposaient avec énergie. Les unes et les autres, gardant une couleur nationaliste très tranchée, ont fait preuve d'une remarquable puissance d'organisation, notamment au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, où les *Irlandais-Unis*, dirigés par Wolfe Tone et lord Fitz-Gérald, s'entendirent avec la Convention et le Directoire, et mirent un moment en péril la domination anglaise. Les

l'apaisement se faisait peu à peu ; de part et d'autre les intérêts matériels étaient sauvegardés dans une mesure aussi large que possible : les fermiers nationalistes reprenant possession des terres ; les *landlords*, descendants des conquérants, conservant leurs résidences seigneuriales.

« L'un de mes hôtes, écrit le correspondant de *l'Echo de Paris* (3), grand *landlord* protestant du comté de Tyrone, venait de vendre ses deux cents fermes, et songeait à perpétuer sa race dans le château qu'il avait construit auprès d'un beau lac ; il avait contribué à la construction de l'église catholique, et, le dimanche, ses anciens métayers priaient pour lui.

« A Armagh, la vieille ville religieuse pavée de marbre et couronnée d'ardoises, mes deux hôtes, le docteur Alexander, lord-primat d'Irlande, et le cardinal Logue, vivaient en parfaite amitié. Le cardinal Vannutelli, légat pontifical au Congrès Eucharistique de Londres, rendait visite aux prélats anglicans. »

Mais cela ne faisait pas le compte des politiciens anglais et irlandais.

Les redmondistes craignaient de perdre leur clientèle électorale. D'autre part, le gouvernement radical ne pouvait conserver la majorité qu'avec l'appoint des soixante-treize députés irlandais (4) ; il fallait donc en passer par leurs conditions. D'où le projet de *Home Rule*, qui rouvrait la lutte des nationalités et des religions, et, comme souverain remède à une situation jugée critique, établissait un parlement irlandais au moment précis où l'Angleterre éprouvait les effets désastreux, si longtemps différés pour elle, du régime parlementaire.

Car — il faut ici encore dissiper une illusion — l'Angle-

orangistes, de leur côté, ne restèrent pas inactifs ; et quand on étudie l'organisation créée par eux, et qui s'est maintenue, on s'explique l'importance et la rapidité des résultats obtenus récemment par sir Edward Carson. Observons encore que la Franc-Maçonnerie, en Angleterre et en Irlande, en est à peu près au point où elle était chez nous avant la Révolution, c'est-à-dire qu'elle compte des adhérents d'opinions religieuses et politiques fort diverses, particulièrement dans les hautes classes sociales et que la plupart de ces adhérents ne lui reconnaissent pas le caractère révolutionnaire et anarchique que ses dirigeants secrets n'ont pas encore jugé utile de manifester — du moins chez eux.

(3) 22 mars 1914.

(4) Nationalistes.



terre, souvent regardée comme la nation conservatrice par excellence, est au contraire le principal foyer révolutionnaire de l'Europe. C'est l'Angleterre qui, bien avant Rousseau, a proclamé le dogme de la souveraineté du peuple et institué le gouvernement électif. Mais, par une contradiction heureuse pour les Anglais, ce pays si révolutionnaire d'idées est resté traditionnel de mœurs. De plus, le pouvoir y a été confisqué et gardé par une habile aristocratie, riche des spoliations commises contre les catholiques au temps de Henri VIII et d'Elisabeth. A la fois jalouse de ses droits séculaires et prompte à renforcer ses cadres en ouvrant ses rangs aux valeurs reconnues, cette aristocratie a su maintenir sa fortune et son influence par des lois éminemment conservatrices de la famille. Elle composa de ses chefs la Chambre des Lords ; elle était aussi maîtresse de la Chambre des Communes, où, par la conception électorale, elle imposait ses cadets.

Le jeu de bascule parlementaire, si naïvement prôné par les théoriciens politiques et proposé par eux à l'admiration de l'Europe, n'était qu'une vaine apparence grâce à laquelle une puissante oligarchie, divisée par la règle du jeu en deux équipes alternant au pouvoir, les *whigs* et les *tories*, conserva soigneusement la direction de l'Etat. Mais le ver était dans le fruit. Les idées ont leur logique, et le germe de mort de la constitution britannique ne pouvait manquer d'éclorre avec le temps. Depuis la réforme électorale arrachée aux conservateurs en 1832, le suffrage fut constamment élargi, pendant que la diminution progressive des pouvoirs de la Chambre des Lords faisait passer la prépondérance politique aux Communes. Nous venons d'assister à la phase décisive de cette lutte entre les deux Chambres, la suppression du *veto* des lords par le *Parliament Act*, c'est-à-dire l'annihilation de la Chambre Haute, dont le prestige était depuis longtemps entamé, ne fût-ce que par les abusives fournées de pairs, récompense de services purement ministériels, ou simple prime concédée à la fortune plus ou moins légitimement acquise. D'aristocratique, le régime devenait ploutocratique, et le pouvoir est actuellement aux mains de la majorité des Communes, libérale ou radicale — les deux expressions s'emploient indifféremment — qui n'a pas grand'chose à envier à celle que, pour notre malheur, nous subissons en France.



Cependant, cette majorité radicale du Parlement anglais, incarnée dans M. Asquith, chef actuel du ministère, et surtout dans le Chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George, n'est pas encore à l'abri d'un retour de fortune de l'opposition conservatrice. Elle n'est même la majorité, nous l'avons remarqué tout à l'heure, que grâce à l'appoint des députés irlandais. Et ceux-ci, forts de leur situation d'arbitres entre les deux partis, n'ont accordé leur appui aux libéraux qu'en échange du *Home Rule* — l'autonomie parlementaire — proposé d'abord par M. Gladstone, abandonné temporairement, puis repris ces dernières années et voté en deuxième lecture par les Communes, en dépit du rejet des Lords (5). L'opposition, hostile à ce qu'elle considère comme un démembrement du Royaume-Uni, prit à ce sujet la qualification d'*unioniste*. Mais quand il devint visible que le bill du *Home Rule*, de par les dispositions du *Parliament Act*, allait recevoir un caractère définitif, une grave complication surgit.

Une partie notable de l'Ulster — la province Nord-Est de l'Irlande, — région industrielle et manufacturière, de beaucoup la plus riche de l'île, est peuplée par les *Orangistes*, descendants des immigrants anglais (les uns appelés par Cromwell après ses exterminations en masse, les autres venus à la suite de la révolution de 1688), protestants fanatiques qui redoutent, ou feignent de redouter, de terribles représailles de la part des Irlandais, redevenus indépendants. Ils se refusent, en tout cas, à dépendre d'un Parlement local et à descendre à la condition de sujets irlandais. Appuyés sur les unionistes de la métropole, ils ne se sont pas bornés à de vaines récriminations, et, avec le sens pratique des Anglais, ils ont préparé la résistance par la force. Une armée de 80.000 volontaires (on a même parlé de 110.000) a été levée, équipée, organisée et instruite (6).

(5) Le bill de *Home Rule* vient d'être voté en troisième lecture par la Chambre des Communes (25 mai). La question va donc être définitivement tranchée au point de vue parlementaire. Reste l'application de la loi — le principal.

(6) L'organisation dont il a été parlé plus haut a montré, dans cette circonstance, toute son efficacité. Elle en a donné une preuve nouvelle, au mois d'avril dernier, en faisant débarquer sur la côte de l'Ulster, à peu près publiquement, une cargaison importante d'armes et de munitions (75.000

Pourvue de tous ses services accessoires, elle est encadrée par des officiers provenant de l'armée active, ayant à leur tête des généraux en retraite ou démissionnaires. Un membre du Parlement, sir Edward Carson, a pris la tête du mouvement, et déclaré publiquement que l'application du bill de *Home Rule* serait le signal de la guerre civile en Irlande. Soit incurie, soit impuissance, le ministère Asquith a laissé grandir cette organisation, la croyant peut-être un simple *bluff*, ou comptant, en cas de nécessité, sur l'armée régulière pour brider les adversaires du gouvernement. Il n'avait pas pris garde à l'avertissement donné par Lord Roberts, en pleine Chambre des Lords :

« Le jour où l'armée anglaise recevrait l'ordre de marcher « contre l'Ulster, c'en serait fait de l'armée anglaise. »

Lord Wolseley avait lancé le même avertissement en 1893, lors du projet de *Home Rule* de M. Gladstone. Le gouvernement, passant outre à cet avis judicieux, commit la faute, irrémissible dans un état parlementaire, fondé par conséquent sur la lutte des partis, d'oublier que l'armée — placée comme la royauté en dehors et en dessous d'eux — ne peut servir d'instrument à une politique particulière. Il allait apprendre ce qu'est un vrai corps d'officiers, soustrait, par son origine et ses traditions, au virus démocratique.

Sir Edward Carson ayant quitté bruyamment la Chambre des communes pour rejoindre ses volontaires de Belfast, le ministre de la guerre, colonel Seely (7), ordonna la concentration de toutes les troupes d'Irlande sur la frontière méridionale de l'Ulster. En même temps, une forte escadre fut envoyée dans le canal Saint-Georges pour surveiller la côte.

Ces mouvements commencèrent le 20 mars. Le soir même, on annonçait la démission en masse des officiers du 5<sup>e</sup> lanciers.

D'après les instructions reçues du ministère, le commandant en chef en Irlande, Sir Arthur Paget, manda près de lui, au camp de Curragh, le général Gough, commandant la 3<sup>e</sup> brigade de cavalerie. Il lui demanda s'il était prêt à marcher

fusils et le reste à l'avenant). Pareille opération, est-il besoin de le dire ? ne pouvait réussir, dans les conditions où elle s'est exécutée, que grâce à des complicités de tout ordre.

(7) Le « Colonel » Seely est en réalité un avocat. On sait que les Anglais — et les Américains — se parent volontiers de titres militaires. M. Seely a rapporté le sien de son passage dans la *Yeomanry*.

contre l'Ulster, et le mit en demeure d'accepter éventuellement de combattre ou de démissionner, lui donnant deux heures pour réfléchir.

Le général Gough n'hésita pas. Il répondit sur-le-champ qu'il donnait sa démission ; qu'il était prêt à mourir pour son roi et pour son pays, mais qu'il ne voulait pas aller combattre ses frères de l'Ulster. Sur les 76 officiers de sa brigade, 71 l'imitèrent.

Considérons bien le terrain où s'est placé le général. Fidèle au devoir militaire — il est prêt à mourir pour son roi et pour son pays — il refuse de s'abaisser à servir d'instrument à l'un des deux partis aux prises. La position est inattaquable.

A Londres, ce fut un coup de foudre.

Le 21 mars, conférence du colonel Seely avec M. Winston Churchill ; puis le premier est reçu par le roi, tandis que le second se rend chez M. Asquith. Le conseil supérieur de l'armée se réunit d'urgence ; le roi convoque Lord Roberts et le field-marshal sir John French. Le même jour M. Lloyd George prononçait, à Huddersfield, un discours provoquant où il déclarait :

« Nous sommes en face de la plus grande crise qui se soit  
« produite dans ce pays depuis les jours des Stuarts. C'est le  
« gouvernement représentatif qui est en jeu. En ces jours-là  
« nos pères ont eu à se débarrasser du droit divin des rois.  
« Aujourd'hui, c'est avec le droit divin de l'aristocratie qu'il  
« nous faut en finir... »

....« Nous ne nous battons pas pour le *Home Rule*, nous  
« combattons pour l'essentiel de nos libertés civiques ; le  
« *Veto Act* a établi le droit du peuple ; il a assuré la promul-  
« gation des lois populaires, qu'elles plaisent ou non aux  
« *tories.* »

Pendant ce temps, le mouvement militaire s'étendait à l'infanterie et à l'artillerie ; la concentration des troupes contre l'Ulster se trouvait enrayée. Le 22, le *War-Office* décida de tout suspendre. Le maréchal sir John French partit pour Dublin ; le général Gough et ses trois colonels furent mandés à Londres. Le 21, sir Arthur Paget avait déclaré aux officiers du camp de Curragh qu'il ne s'agissait pas d'opérations militaires, mais simplement de mesures de police, de précautions.

Il ajoutait que si la bataille s'engageait, les officiers dont

les parents résidaient en Ulster seraient admis à démissionner temporairement. Puis, passant à la menace, et tout en acceptant la démission des deux officiers les plus anciens, le général Gough et le major général Krasley, il déclara que les autres démissionnaires seraient arrêtés et traduits en conseil de guerre pour refus d'obéissance.

Les deux généraux n'acceptèrent pas l'injurieuse faveur d'une exception. — « Nous voulons subir la loi commune », s'écrièrent-ils. Et le résultat fut cette déclaration des officiers :

« Pour le moment, nous sommes prêts à aller dans l'Ulster  
« pour y remplir des fonctions de police ; mais, en aucun  
« cas, nous tenons à le déclarer, nous ne prendrons part à  
« des hostilités contre les Orangistes. »

Toujours l'affirmation du même principe : Prête à garantir l'ordre, l'armée ne peut devenir un instrument de guerre civile.

L'opposition applaudit, pendant que le ministère affolé reprenait ses conférences. Le conflit n'était plus entre le gouvernement et l'Ulster, mais entre le gouvernement et l'armée, devenue pouvoir public par le fait même que le ministère, l'arrachant à son rôle naturel, en faisait un instrument politique.

Le 23, s'engageait la discussion devant la Chambre des Communes.

Le colonel Seely, sous les rires de l'opposition, voulut équivoquer et prétendit qu'il n'y avait là qu'un malentendu.

Impitoyable, M. Bonar Law répondit par l'exposé des faits. Et, les commentant, il ajoutait :

« Le gouvernement a reconnu que des circonstances spéciales existent où vous ne pouvez ordonner à un soldat  
« de marcher....

«... Toute l'attitude du gouvernement prouve que ces opérations ordonnées par lui, il les a considérées comme le  
« commencement de la guerre civile.

« En conséquence, nous disons : tout officier qui refuse  
« de marcher accomplit simplement son devoir. Il y a cent  
« ans, au moment de la guerre d'Amérique, le gouvernement  
« de ce pays a admis que, par scrupule personnel, des soldats  
« pouvaient se récuser ; le gouvernement démocratique d'aujourd'hui ne peut être moins libéral.

« Ma conclusion, c'est que la seule façon de sauver aujourd'hui

« d'hui l'armée est de déclarer que ni les officiers ni les soldats ne seront contraints de participer à la guerre civile contre leur volonté. »

M. Asquith répliqua. Il ne pouvait, d'après lui, s'agir de la guerre civile ; il n'était question que de protéger les dépôts d'armes et de munitions et de maintenir la paix publique. Les déclarations de sir Arthur Paget et les instructions reçues par lui étaient effrontément niées. Le général Gough et ses officiers n'avaient absolument rien compris au langage qui leur avait été tenu. Ils avaient d'ailleurs repris leur commandement (nous verrons tout à l'heure dans quelles conditions). Continuant à jouer de l'équivoque avec la désinvolture habituelle aux politiciens, le *Premier* risqua une assimilation fantaisiste avec le cas de grève. Nous aussi, en France, nous avons entendu cela, et pis encore.

M. Balfour riposta par cet exposé de principes qui est la raison même :

« A certaines époques, dans la vie des peuples, des circonstances se produisent — elles peuvent résulter d'une folie, peut-être même d'un crime — où les règles et les maximes ordinaires s'écroulent, où chaque homme se demande à lui-même, dans cette conjecture nouvelle et exceptionnelle : Quel est mon devoir envers mon pays et envers la société ?... »

«... C'est une crise de ce genre qui s'est produite au temps de la guerre d'Amérique, qui s'est de nouveau produite en Amérique lors de la guerre de Sécession.

« C'est dans de telles occasions que le frère se dresse contre le frère, le père contre le fils ; c'est alors que les maximes qui ordinairement guident les hommes dans leurs travaux sont inévitablement abrogées... »

« Le gouvernement se rend compte aujourd'hui qu'il est aux prises avec des réalités beaucoup plus profondes, beaucoup plus immenses que les problèmes que traitent ordinairement les politiciens. Vous avez soulevé des forces que seuls des hommes d'État dignes de ce nom peuvent apaiser. »

Et il concluait :

« Le gouvernement a essayé d'employer l'armée contre l'Ulster, et l'armée lui a manqué. »

Selon toutes probabilités, le roi, sans s'écarter de son rôle constitutionnel, avait fait comprendre à M. Asquith la gra-

tivité du cas où il s'était mis. Le ministère, obligé de reconnaître sa faute, dut céder.

En effet, le général Gough rentrait le 24 mars à Dublin.

— J'ai en poche, déclarait-il, l'assurance écrite et signée qu'en aucun cas ma 3<sup>e</sup> brigade ne sera employée pour imposer le *Home Rule* à l'Ulster.

Et, répondant à cette question de l'envoyé spécial du *Daily Telegraph* : « Votre brigade assurera-t-elle, le cas échéant, la protection des vies et des biens, la préservation de l'ordre ? » le général précisait :

« Cela entre dans nos devoirs, mais nous ne combattons pas contre l'Ulster. Si la guerre civile éclatait, je serais plutôt du côté de l'Ulster que contre lui. »

Déclaration à rapprocher des principes rappelés par M. Balfour, et qui donnent la solution de certains cas de conscience militaire, de celui, par exemple, d'un sous-officier appelé, il y a cent ans, à servir en Vendée.

Le retour du général Gough parmi ses troupes fut triomphal. Avant de rentrer chez lui, il déclara aux officiers que tous ceux qui avaient envoyé leur démission étaient rétablis dans leur grade et qu'ils ne seraient pas appelés à marcher contre l'Ulster. Si on les envoyait dans cette province pour y remplir leurs devoirs *ordinaires*, on ne leur demanderait pas de faire usage de leurs armes contre les volontaires. A ces nouvelles, l'enthousiasme éclata parmi les officiers et les soldats, qui organisèrent immédiatement une fête pour témoigner leur joie d'avoir à leur tête de pareils chefs.

On connut plus tard le détail des négociations. Le ministre de la guerre et le conseil supérieur de l'armée avaient commencé par parler haut, mettant les officiers en demeure de choisir entre une capitulation complète et le renvoi de l'armée. Mais plusieurs officiers généraux appartenant à l'état-major du ministre intervinrent, signifiant qu'ils étaient prêts à suivre dans leur retraite les officiers de la 3<sup>e</sup> brigade de cavalerie. N'insistons pas sur les douloureuses comparaisons que nous aurions à faire... Abasourdi, le colonel Seely consulta rapidement ses collègues et donna au général Gough la promesse qu'il réclamait. Le général, qui paraît connaître l'espèce politicienne, exigea une garantie écrite et signée. Le ministre se débattait, quand on lui annonça la démission imminente de la brigade d'Aldershot ; il s'exécuta.



La séance de la Chambre des Communes, le 24 mars, fut orageuse.

Le ministre refusa de répondre immédiatement aux questions qui lui étaient posées. Les socialistes, mettant l'occasion à profit, voulurent à leur tour créer une équivoque sur le devoir militaire en cas de répression des troubles, à propos des grèves notamment. Généralisant le débat, un de leurs orateurs s'écriait : « Il nous faut décider aujourd'hui s'il appartient au peuple de donner des lois à ce pays sans avoir à craindre les interventions du roi et de l'armée. »

A ce langage, on peut mesurer l'imprudence du gouvernement radical.

Le député ouvrier Thomas, renchérissant encore, préconisa l'insurrection armée des employés de chemins de fer, pendant que les unionistes maintenaient la distinction à établir entre l'émeute et la guerre civile.

La maladresse ministérielle soulevait des questions politiques d'importance capitale : l'application du *Home Rule*, le rôle de l'armée à l'intérieur, l'exercice et jusqu'à l'existence du pouvoir royal. Nos touche-à-tout de France étaient égalés d'emblée.

Il s'agissait maintenant de sortir du gâchis.

S'étant donné un jour de répit, le gouvernement fit publier — très incomplètement — les documents relatifs à la situation.

Trois de ces documents sont particulièrement à considérer :

1° Au nom des officiers, le général Gough demande, le 20 mars au soir, une définition précise des « devoirs » qui peuvent être imposés aux troupes, et des « opérations actives » qui seront entreprises dans l'Ulster.

« S'il entre dans nos devoirs d'engager d'actives opérations militaires contre l'Ulster, les officiers dont les noms suivent déclarent respectueusement et en protestant qu'ils préfèrent être renvoyés de l'armée. » (Suivent les noms.)

2° Le 23 mars, demande de garantie adressée par le général Gough à l'adjutant général (au War-Office).

« Au cas où le présent bill de *Home Rule* deviendrait loi, pourrait-on nous appeler à l'imposer à l'Ulster, sous prétexte de nous envoyer dans cette province maintenir l'ordre et la loi ? »

3° Réponse signée du colonel Seely, ministre de la guerre,



du chef de l'Etat-Major, maréchal sir John French, et de l'adjutant général sir Spencer Ewart :

«... L'incident des démissions est dû à un malentendu.  
« C'est le devoir de tous les soldats d'obéir aux commande-  
« ments légaux que le conseil de l'armée leur donne par l'in-  
« termédiaire de leurs chefs directs, soit pour protéger  
« les propriétés publiques et soutenir le pouvoir civil en  
« cas de troubles, soit pour protéger les vies et les biens des  
« habitants. C'est sur ce seul point qu'on a eu l'intention de  
« faire interroger les officiers par l'intermédiaire du général  
« commandant en chef.

« Le conseil de l'armée a été heureux d'apprendre que,  
« dans votre brigade, personne n'a parlé de désobéir à des  
« ordres de cette nature. Le gouvernement de Sa Majesté  
« doit conserver le droit d'action de toutes les forces de la  
« couronne, en Irlande et ailleurs, pour le maintien de l'ordre  
« et de la loi, pour l'affirmation du pouvoir civil dans l'exé-  
« cution *ordinaire* de ses devoirs, mais il n'a pas la moindre  
« intention de tirer parti de ce droit pour écraser l'opposi-  
« tion politique que la politique ou les principes du bill de  
« *Home Rule* pourraient susciter. »

Ainsi, l'armée traitait avec le gouvernement et lui imposait ses conditions.

— C'est inadmissible, dira-t-on.

A qui la faute ? Si le gouvernement n'était pas sorti de l'ordre, il n'aurait pas été nécessaire de l'y faire rentrer — un peu vivement peut-être, mais il n'y avait pas d'autre moyen. Et ici, nous touchons au fond de la question. Ce n'est pas le gouvernement de la nation qui a été mis en échec par l'armée ; c'est simplement un ministère émané d'une majorité d'occasion, un organe de parti, qui a voulu, illégitimement et tyranniquement, employer la force armée, organe général et national, à son intérêt particulier de clan. L'armée d'Angleterre, obéissant à son roi, fidèle à son pays, n'est pas au service d'une coterie de politiciens, et ses généraux, couvrant leurs subordonnés et faisant corps avec eux, sont des gentlemen. Saluons-les respectueusement, avec une admiration qui ne va pas, hélas ! sans une secrète envie.

Mais le scandale ne faisait que croître.

Le colonel Seely, désavoué par M. Asquith pour avoir soi-disant rétabli de sa propre autorité, sur le *memorandum* de garanties, deux paragraphes effacés par le cabinet, offrit

démission, que le *Premier* déclara « injuste et peu généreux » d'accepter.

En même temps, le cabinet cherchait à ameuter l'opinion contre l'armée. Comme en France, la menace du péril extérieur n'arrête pas les politiciens dans leur œuvre de destruction, au contraire. Le parti avant la Patrie. MM. Lloyd George et Winston Churchill amorcèrent immédiatement la campagne.

« Une grande question, dit M. W. Churchill aux Communes, est maintenant posée : l'armée contre le Parlement... sur cette question, une autre se greffe : l'armée contre le peuple. »

M. Ramsay Mac Donald, chef du *Labour Party*, prêchait qu'il fallait « démocratiser » l'armée (reconnaissez-vous le refrain?), et lui faire perdre « son caractère exclusif d'aristocratie » ; à quoi M. Lawson répondait sur-le-champ : « Puis-je faire observer qu'en grande majorité les officiers sont plus pauvres que les députés ouvriers ? »

La *Westminster Gazette*, organe judéo-allemand, écrivait : « Si l'armée avait vraiment tué le bill de *Home Rule*, le gouvernement parlementaire serait suspendu, et pour le rétablir, il nous faudrait tout d'abord recréer l'armée de fond en comble. »

Le professeur Morgan affirmait que, légalement, l'armée est la chose du Parlement, qu'entre elle et le roi ne subsiste aucun lien personnel, et il ajoutait :

« Ce qui est arrivé à la Chambre des Lords pourrait bien arriver à l'armée. »

Les femmes elles-mêmes s'en mêlaient. Miss Violet Asquith, fille du premier ministre, posait le problème avec netteté : l'armée contre la démocratie.

Mais nouvel incident. Indignés de la mauvaise foi du cabinet, qui après avoir apaisé l'armée par des garanties écrites, les déclarait maintenant nulles et non avenues, le maréchal sir John French et l'adjutant général sir Spencer Ewart, qui avaient signé avec le colonel Seely la lettre emportée par le général Gough, refusent de cautionner la volte-face ministérielle et donnent leur démission, qu'ils maintiennent malgré toutes les instances dont ils sont l'objet.

La démission du héros de Kimberley, commandant désigné du corps expéditionnaire en cas de guerre, et celle de son chef d'état-major éventuel, atterrent le cabinet. Le colonel

Seely réunit cinq commandants sur sept des zones militaires, et leur pose les mêmes questions qu'à sir Arthur Paget. Tous s'accordent à répondre :

« Le conseil de l'armée n'est fondé à compter absolument sur aucun régiment pour aller combattre l'Ulster. »

Lord Edher avait déclaré, de son côté, qu'on ne pouvait compter davantage sur les territoriaux.

On cherche encore à ruser.

Tout en continuant à monter l'opinion contre « l'armée des ducs », le gouvernement entame, comme avec le général Gough, des négociations avec sir John French et sir Spencer Ewart. On parle encore de malentendus entre eux et le cabinet. Et, en attendant, on publie un ordre d'armée sur la discipline, en trois articles :

« 1° Aucun officier ou soldat ne sera, à l'avenir, questionné par ses officiers supérieurs au sujet de l'attitude qu'il adoptera ou de ce qu'il fera au cas où on lui demanderait d'obéir à des ordres dépendant de circonstances futures ou hypothétiques. »

C'est un blâme formel pour le colonel Seely, qui avait donné au général sir Arthur Paget les instructions que l'on sait.

« 2° Il est interdit, à l'avenir, aux officiers et soldats de demander des assurances quant à des ordres auxquels ils peuvent être appelés à obéir. »

« 3° Plus particulièrement, c'est le devoir de tout officier ou soldat d'obéir à tous les commandements, réquisitions, qui leur seront transmis par les intermédiaires constables, soit pour la sauvegarde des propriétés publiques, soit pour l'assistance à donner au pouvoir civil dans l'exécution ordinaire de son devoir, soit pour la protection des vies et des biens des habitants en cas de troubles de la voie publique. »

Cette troisième règle est bien près de nier le droit du gouvernement d'engager des opérations actives contre l'Ulster.

Ces règles, affirmation apparente de la « suprématie du pouvoir civil », constituaient, en fait, la garantie nécessaire à l'armée.

En réalité, c'était un piège. Le naïf colonel Seely blâmé et mis à l'écart, on comptait persuader au général Gough qu'il avait satisfaction sur l'essentiel, obtenir de lui la restitution

de la garantie écrite qu'il détenait, et dégager ainsi les généraux French et Ewart.

En même temps, le cabinet pouvait parader devant le Parlement et lui affirmer que sa liberté restait entière et que l'armée « était rentrée dans le devoir ».

Mais il se trouvait pris entre deux feux : danger d'une démission en masse des officiers, si les garanties n'étaient pas maintenues, danger du soulèvement de la majorité libérale des Communes dans le cas contraire.

Un moyen de sortir d'embarras était le « chambardement » de l'armée, préconisé par MM. Winston Churchill et Lloyd George. Mais tous les ministres n'allaient pas jusque-là.

M. Asquith, s'adjoignant lord Haldane, fit de nouvelles tentatives auprès des généraux French et Ewart, qui persistèrent dans leur attitude. Le colonel Seely ne pouvait plus rester au *War-Office*.

Mais l'explication donnée d'abord pour permettre de rejeter sur lui la responsabilité de la maladresse commise fut relevée. Un autre ministre, lord Morley, l'héritier de Gladstone, avait eu, de son propre aveu, connaissance des deux paragraphes soi-disant ajoutés par le ministre de la guerre. Devait-il être entraîné dans la retraite du colonel Seely ? Oui, en bonne logique. On ne manqua pas, le 30 mars, de poser la question à la Chambre des Lords. La réponse fut ajournée au lendemain.

Du côté militaire, la situation restait la même. Le général Gough avait déposé dans une banque de Londres le *memorandum* de garanties ; sa conduite future et celle de ses officiers dépendraient forcément de la tournure des événements. Le vice-roi des Indes, lord Hardinge, venait de télégraphier au ministère que l'on pouvait s'attendre à voir démissionner en masse les officiers de la colonie, si le cabinet ne s'entendait pas avec ceux de la métropole.

M. Asquith voulut gagner du temps.

Il prit lui-même le portefeuille de la guerre, ce qui l'obligeait, affirma-t-on, à se représenter devant ses électeurs. Il se déroba ainsi aux débats parlementaires et se ménageait le champ libre au *War-Office*, sans négliger la campagne d'opinions entamée contre l'armée.

La séance du 30 mars aux Communes fut employée, par l'opposition, à détruire les fables imaginées par le cabinet pour échapper aux conséquences de ses actes, par le minis-

tère et sa majorité, à entretenir l'équivoque fondamentale.

Les libéraux revendiquaient une armée prête à les servir jusqu'à l'effusion du sang ; les conservateurs redoutaient que ce nouveau mot d'ordre n'aboutît à l'affaiblissement de l'armée.

A la Chambre Haute, lord Haldane ne se faisait pas d'illusion sur la gravité de la crise, mais, par un singulier déplacement de responsabilité, il s'en prenait aux unionistes de la faute des libéraux.

Le 31, l'affaire Morley était réglée à la Chambre des Lords. Le ministre restait en fonctions. Il ignorait, prétendit-on, qu'une lettre du général Gough exigeant des garanties avait précédé le *memorandum* remis à cet officier général. S'il y avait faute du colonel Seely, cette faute n'existait donc pas pour lord Morley. Piètre explication dont on voulut bien se contenter.

Aux Communes, sir Edward Grey, remplaçant M. Asquith, précisa, à propos de la deuxième lecture du bill de *Home Rule*, les conditions dans lesquelles le gouvernement recourrait à la force.

Le bill, dit-il en substance, ne sera appliqué que vers le milieu de l'an prochain, au lendemain des élections générales. D'ici là, le gouvernement ne recourra pas à la force, dont il ne prendra jamais l'initiative qu'en cas d'insurrection de l'Ulster.

Si, le *Home Rule* voté, et avant le délai prévu pour sa mise à exécution, un gouvernement provisoire s'installe dans l'Ulster, agissant de son mieux pour assurer la paix, nous ne nous en préoccupons pas. C'est seulement « dans le cas où il « essaierait d'usurper la place du gouvernement existant et « du parlement impérial, que nous devrions employer la « force.

« Si rien de tel ne se produit avant l'application de la loi de « *Home Rule*, nous ne pouvons songer à user de contrainte « vis-à-vis de l'Ulster qu'au lendemain des élections générales ; mais, bien entendu, tous les troubles qui se produiraient dans l'intervalle seraient réprimés. L'autorité de « la Couronne et l'ordre seraient maintenus. »

Et se retournant vers l'opposition, le ministre ajoutait :

« Si, la semaine dernière, nous avons été acculés à la « nécessité d'élections générales, la question de l'Ulster et « la question irlandaise auraient disparu devant des ques-

« tions beaucoup plus vastes. S'il arrivait jamais que l'armée  
« ou une grande partie de l'armée se prononçât entre les divers  
« partis politiques, le problème que le public aurait à ré-  
« soudre serait certainement le plus grave de ceux qu'il a  
« connus depuis trois siècles. Si jamais se posait cette ques-  
« tion : Qui doit gouverner ce pays ? L'autorité civile et le  
« gouvernement parlementaire doivent-ils être traversés  
« dans leur action ? alors je prendrais ma place parmi ceux  
« qui, même sur les bancs travaillistes, se sont exprimés, la  
« semaine dernière, de la façon la plus énergique...

« ..... Les élections prochaines porteraient sur quelque  
« chose de beaucoup plus important que l'Ulster ou que  
« l'Irlande, sur quelque chose de si grave, que, quels que  
« fussent les résultats électoraux, la constitution de ce pays  
« ne pourrait plus être, une fois la crise passée, ce qu'elle  
« était auparavant. »

Ainsi, le ministre qui proteste, à l'idée seule que l'armée se prononce entre les divers partis politiques, a voulu délibérément l'employer en faveur de l'un de ces partis et contre un autre. Quelle logique !

Même langage était tenu à la Chambre des Lords par l'ex-Chancelier, lord Loreburn, et par lord Crewe, secrétaire d'Etat aux Colonies.

Le dilemme ministériel était donc celui-ci : la tranquillité et l'obéissance, ou bien le chambardement général, comme dans l'affaire Dreyfus. Ont-ils raison, ceux qui n'ont cessé de considérer les Anglais comme les pires révolutionnaires ?

Sir Edward Grey exposait ensuite les différentes solutions politiques possibles du problème de l'Ulster ; nous ne l'y suivrons pas, pour ne pas sortir de notre cadre.

La question militaire étant ainsi ajournée, chacun restant sur ses positions, M. Asquith s'efforçait de rétablir la tranquillité dans l'armée et appelait le général sir John Douglas au poste de chef d'état-major général.

Le 2 avril, M. Balfour répondit à sir Edward Grey.

Abordant la question dans son ensemble, il reprocha au ministre ses menaces révolutionnaires et dénonça résolument les tendances prétorienne qui n'ont jamais cessé, malgré toutes ses déclarations, d'être, au fond, celles de l'école libérale, en Angleterre comme ailleurs.

« ... A moins de créer je ne sais quel corps de mercenai-  
« res orientaux, vous ne pouvez obtenir d'armée qui ne



« soit pénétrée de certaines traditions soumises à un milieu  
« déterminé.

« Sur l'attitude que doit avoir l'armée vis-à-vis du pouvoir  
« civil, nous sommes d'accord. Mais il ne faut pas que le  
« gouvernement place l'armée dans une situation telle qu'elle  
« ait à choisir entre les ordres qui lui sont donnés et des  
« scrupules de conscience. Vous devez reconnaître qu'ende-  
« mandant aux soldats d'aller massacrer les gens de l'Ulster,  
« vous les mettez en face d'un dilemme de cet ordre. »

A défaut d'un compromis sur le fond, M. Balfour recommandait le recours au *referendum* ou à des élections générales.

« Dans un but patriotique », les conservateurs n'opposèrent pas de candidat à M. Asquith dans sa circonscription d'East Fife ; ils se réservaient toutefois de revenir sur cette décision, au cas où le ministre se livrerait à des attaques contre l'armée.

Le 4 avril, pendant que 150.000 manifestants protestaient à Hyde Park contre l'intervention de l'armée et de la marine pour la coercition de l'Ulster, votaient un ordre du jour réprouvant l'emploi de l'armée en cas de guerre civile, et réclamaient des élections générales immédiates, M. Asquith prononçait à Ladybank un discours modéré de forme, et toujours plein d'équivoques.

Fidèle à sa thèse du malentendu, il rendait hommage aux intentions les plus diverses et distribuait à tous des éloges intéressés, sans s'oublier lui-même, prêt à monter au Capitole.

Tout le monde pouvait donc trouver son compte dans ce morceau électoral.

D'abord le couplet en l'honneur de l'armée :

« Je suis sûr que nous pouvons compter sur tous les mem-  
« bres de l'armée sans exception pour l'exécution, dans les  
« limites de la loi militaire, de tous les devoirs que leur im-  
« pose leur caractère de serviteurs de la Couronne. »

Il reconnaît donc que la loi militaire a ses limites.

« Dans ce pays, poursuivait M. Asquith, l'armée n'a pas, et  
« j'espère qu'elle n'aura jamais de voix dans la direction  
« de notre politique et dans l'élaboration de nos lois. Il est  
« de mon devoir, dans le poste dont j'ai assumé la respon-  
« sabilité, de veiller à tenir l'armée en état de remplir le devoir  
« primordial qui lui est imposé, celui d'attaquer ou de re-



« pousser un ennemi extérieur. L'armée ne m'entendra pas  
« parler politique, mais, en retour, j'attends d'elle qu'elle ne  
« parle pas politique. »

Il n'avait pas parlé politique à l'armée, et elle n'avait pas  
parlé politique non plus ; mais il lui avait demandé un  
service politique que, fidèle à son rôle et à sa mission essen-  
tielle, elle avait dû lui refuser.

Pénétrant plus avant dans la question, mais évitant de trop  
préciser, il ajoutait :

« Il est cependant une autre catégorie de devoirs que l'ar-  
« mée peut être sollicitée d'exécuter dans des circonstances  
« exceptionnelles. La responsabilité de la préservation de  
« l'ordre repose, dans ce pays, sur les magistrats et la police.  
« En aucun sens, l'armée n'est une branche de la police ; et,  
« dans des circonstances normales, son assistance ne doit pas  
« et ne peut pas être réclamée par le pouvoir civil. Ce n'est  
« que dans certains cas, heureusement rares, que pareil se-  
« cours peut lui être demandé. Dans de pareilles occasions,  
« il est du devoir de tous, tant des citoyens que des soldats,  
« d'obéir aux injonctions légales du pouvoir civil. Mais les doc-  
« trines prêchées à ce sujet par les conservateurs portent un  
« coup funeste, non seulement à la discipline dans l'armée,  
« mais au principe même du gouvernement démocratique.  
« Si, en élaborant nos lois, nous devons publiquement nous  
« demander si, en dernier ressort, nous pourrions compter sur  
« l'armée et la marine pour les imposer, où irons-nous ? Si  
« vous admettez le principe que c'est non seulement le droit,  
« mais le devoir des officiers de refuser leur aide aux autori-  
« tés civiles lorsqu'il s'agit d'appliquer une loi d'un caractère  
« très contesté, vous posez un précédent qui peut recevoir  
« des applications innombrables et désastreuses. Les doc-  
« trines des *tories*, sous ce rapport, ne sont rien moins que  
« la grammaire de l'anarchie : on les invoquera chaque fois  
« que l'esprit d'illégalité prétendra arrêter le mécanisme  
« d'une société prétendant se gouverner elle-même. »

Il est très vrai qu'il y a des circonstances exceptionnelles  
légitimant l'intervention de l'armée à l'intérieur. Mais il faut  
savoir lesquelles, et il ne suffit pas que les injonctions du pou-  
voir civil soient légales pour que soldats et citoyens aient le  
devoir d'y déférer. M. Balfour avait à l'avance victorieuse-  
ment répondu quand il disait, nous l'avons vu plus haut :

« Il ne faut pas que le gouvernement place l'armée dans

« une situation telle, qu'elle ait à choisir entre les ordres qui  
« lui sont donnés et des scrupules de conscience. »

M. Asquith se réfutait lui-même en parlant de lois d'un caractère très contesté, car si le gouvernement ou, plus exactement, le ministère prétend, dans les cas douteux, imposer son point de vue par la force, où ira-t-on, comme dit le *premier* ? Ce n'est pas du côté des *tories* que vient la leçon d'anarchie ; ce n'est pas eux qui portent un coup funeste à la discipline militaire ; la responsabilité en incombe uniquement à ceux qui la font dévier de son objet propre et veulent la mettre au service de leurs intérêts particuliers.

Mais la vérité échappe malgré tout à M. Asquith. C'est à la société qui revendique l'absurde prétention de se régir elle-même, c'est au gouvernement démocratique qu'un coup funeste a été porté par le ministère anglais. Ses imprudences ont mis au jour la contradiction, l'antagonisme fondamental entre les conditions nécessaires d'existence de l'armée et le régime démocratique. On l'a bien senti des deux côtés du détroit.

Le correspondant anglais de *l'Opinion* écrivait (8) :

« Le fond de la question est ceci : le droit d'une majorité  
« parlementaire est-il illimité, ou bien y a-t-il des limites  
« imposées par la moralité, l'honneur et le devoir ? En An-  
« gleterre depuis le *Parliament Act* (c'est-à-dire la suppres-  
« sion du *veto* de la Chambre des Lords), nous n'avons  
« plus aucun frein à imposer à la Chambre (des Communes).  
« Nous n'avons pas de Sénat, nous n'avons pas de Consti-  
« tution écrite. Un simple Parlement, dans sa vie éphémère,  
« pourrait détruire tout notre organisme national ; rien  
« ne pourrait l'empêcher de voter l'annexion de l'île de  
« Wight à l'Allemagne, et — si vous et d'autres critiques  
« veulent réellement que l'armée anglaise se soumette à tout  
« ce que les politiciens ordonnent — de forcer le peuple de  
« l'île de Wight à se soumettre. Le seul frein existant actuel-  
« lement est le pouvoir de l'armée de refuser d'appliquer une  
« loi odieuse et antinationale. Ce n'est pas la faute de l'armée  
« si tous les autres freins ont été enlevés... »

«... L'officier anglais ne regarde pas son métier comme  
« un sport, mais l'entrepren dans le sens du devoir. Il jure  
« de défendre le roi contre « ses ennemis », et non contre les  
« ennemis de tel parti et de telle faction. »

(8) N<sup>o</sup> du 4 avril 1914.

Et *l'Opinion* commente :

« Dès l'instant où l'armée est considérée comme « le seul  
« frein à opposer à la volonté parlementaire », il est vain de  
« discuter davantage. L'armée est érigée en tribunal suprême ;  
« cela s'appelle, dans tous les pays du monde, la dictature  
« militaire. Que cette dictature soit heureuse quand il  
« s'agit de la cause de l'Ulster, fort bien, mais elle n'en est  
« pas moins le renversement de la Constitution parlemen-  
« taire... »

«... Les Anglais, ou du moins ceux qui approuvent, non  
« seulement au point de vue sentimental, mais au point de  
« vue constitutionnel et légal, le geste des officiers de la  
« brigade du camp de Curragh, démontrent, par ce fait même,  
« leur ignorance des principes sur lesquels sont fondés les  
« devoirs militaires. »

« Lorsque, au moment des inventaires des biens religieux,  
« des officiers français dont la foi religieuse s'opposait à un  
« acte que leur conscience réprouvait, ont démissionné et ont  
« quitté l'armée, comme leur situation et leur contrat leur  
« permettaient de le faire, nul n'a songé à traiter leur déter-  
« mination d'insubordination. Mais si se trouvant en majo-  
« rité dans le corps d'armée du Finistère, par exemple, ils  
« s'étaient rendus rue Saint-Dominique pour obtenir du  
« ministre en exercice et du chef d'Etat-Major une autorisation  
« collective de s'abstenir et l'eussent obtenue, le cabinet  
« serait tombé le soir même. »

Commentons à notre tour ce commentaire, qui contient presque autant d'erreurs, de fait et de droit, que de mots.

La volonté parlementaire, c'est-à-dire le mot d'ordre imposé à la majorité par l'intermédiaire de meneurs, est-elle, oui ou non, la règle supérieure, infaillible, du droit ? Bien qu'il ne puisse être question de dictature à propos d'une armée avant tout fidèle à son roi, on va (*for shame !*) jusqu'à prononcer ce mot digne de tous les anathèmes. On s'en effraie, quand la dictature est exercée au grand jour par un chef militaire, mais on trouve naturelle et légitime la dictature anonyme, irresponsable, d'élus réels ou fictifs, incompétents en tout cas, du peuple soi-disant souverain, incompétent lui-même et souvent suggestionné par des influences pernicieuses. En fait, l'histoire l'atteste, la dictature est une nécessité des époques troublées : et si la constitution parlementaire finit par devenir la victime de ses propres excès, ce mal

suprême aux yeux de l'école libérale peut être un bien pour le pays.

C'est d'après les conceptions simplistes de la même école (elle sait pourtant varier les applications suivant ses intérêts) que le rédacteur de *l'Opinion* tranche avec aplomb la question des devoirs militaires, dont il ne paraît pas avoir la première notion. Pour lui, le militaire n'a d'autre devoir que d'obéir passivement au civil, quel qu'il soit et quels que soient ses ordres. L'application qu'il fait de sa théorie aux choses de France est un défi à la vérité comme au bon sens. Ignore-t-il donc que les règlements militaires, appliqués abusivement par le gouvernement républicain à dix objets étrangers au service, ne permettent pas à l'officier de démissionner pour éviter d'exécuter un ordre ? A-t-il oublié les clameurs dont on accablait, il y a peu d'années, les officiers qu'on osait qualifier de « rebelles » ? Ne connaît-il pas la circulaire de M. Etienne (9) prescrivant de ne transmettre l'offre de démission ou la demande de retraite des officiers commandés pour une besogne politique qu'après l'exécution des ordres du gouvernement ? Et quant à l'hypothèse, insoutenable pour son esprit, mais qui s'imposera un jour ou l'autre, puisque toute autre issue est fermée, d'une sommation de l'armée entraînant la chute d'un ministère, plutôt à Dieu qu'elle se fût déjà réalisée ! La France serait peut-être débarrassée à l'heure actuelle, non plus seulement du ministère, mais du régime lui-même.

Le dilemme devient chaque jour plus clair. Le duel est partout entre la démocratie et l'armée. Ou bien la démocratie tuera l'armée, et par suite la nation elle-même, ou bien l'armée purgera le pays de la démocratie.

Dans le conflit que nous venons d'examiner, l'armée anglaise a gagné la première manche. Mais le péril n'est que différé ; les libéraux ont cédé, cherchant seulement à sauver la face ; ils n'abandonneront pas la partie. L'Angleterre a commis, il y a trois siècles, une erreur doublée d'un crime qui pèse de plus en plus sur ses destinées. On a déjà rappelé, au Parlement et dans la presse, les temps de Charles I<sup>er</sup>. Qui sait si, dans un avenir prochain, le Roi ne se trouvera pas acculé à des résolutions extrêmes auxquelles, il faut le reconnaître, le préparent mal les origines et les traditions révolutionnaires de sa dynastie ?

(9) 20 mars 1906 — 3777/K.

En tout cas, pour nous Français, que la question intéresse à un double titre, d'abord parce que l'Angleterre faisant partie du même groupement européen que nous, rien de ce qui touche à sa puissance ne doit nous rester étranger, ensuite parce que nous avons eu et aurons encore à résoudre le problème des limites de l'obéissance militaire, il nous faut non seulement suivre avec attention les phases de la lutte soutenue par l'armée anglaise contre le gouvernement libéral, mais encore en dégager la conclusion pratique.

La question est complexe et comporte des développements étendus. C'est la question même des rapports de la politique et de l'armée. Bornons-nous ici à dire que le problème se pose d'une façon beaucoup plus simple sous un régime monarchique. Le Roi, clef de voûte de la société, arbitre-né des partis, régulateur suprême de tous les organes de l'Etat, les maintient à leur place et coordonne leur action en vue de l'intérêt général ; il prévient les conflits de tout ordre ou les apaise. Sous le régime républicain, la souveraineté est partagée, autant dire qu'elle disparaît. Si le vide est partiellement comblé par un corps aristocratique puissant — comme le patriciat romain, le Sénat de Venise ou le peerage anglais, — l'Etat peut encore se maintenir plus ou moins longtemps, en dépit de la lutte nécessaire des classes, des partis et des pouvoirs. Mais quand l'aristocratie fait place à la démocratie, tout lien est brisé, tout frein détruit ; la lutte prend désormais un caractère violent qui engendre promptement le désordre et l'anarchie. Alors, il ne reste plus que le recours à la force, et la parole est à l'armée. Si elle a gardé son organisation intacte, il surgit une dictature militaire, souvent génératrice d'un ordre nouveau. Si elle participe au désordre général, elle se divise elle-même, les émeutes succèdent aux émeutes, la guerre civile sévit en permanence, et la nation épuisée offrant une proie facile aux convoitises de l'étranger, on voit Philippe de Macédoine subjuguier la Grèce, ou les puissances du Nord se partager la Pologne. Que les officiers de France veuillent donc bien réfléchir à la nécessité pour eux, et pour le pays plus encore, de rester ou de redevenir un corps.

Commandant D'OSIA.





# Le Moulin de Chantemerle

---

## VII

Le lendemain Rivat raconta par le menu à l'instituteur la soirée de Malotte. Il lui dit tout : les amabilités du comte ; la proposition de vente d'un pré, prétexte évident pour traiter d'une autre affaire plus importante ; la gracieuseté de chacun à son endroit ; son émotion en voyant sa fille danser avec le jeune officier. Il se montrait enfin certain de réussir.

— Un joli couple, répétait-il. On les aurait crus déjà mariés.

Parizet l'écoutait la rage dans le cœur. Il se demandait anxieusement s'il n'arriverait pas trop tard, avec ses projets de réception à la loge. Dans ce cas, quel parti prendrait-il ? Comment parviendrait-il à empêcher ce mariage ? Une fureur le soulevait contre le maire. Il se contenait avec peine, et allait éclater, lorsqu'une phrase de Rivat lui apporta un dérivatif, la soupape de sûreté qui prévient l'explosion.

— Croyez-vous, contait-il, que Guinet rôdait autour du moulin ? Il nous épiait ; à deux heures de la nuit ?... Songerait-il encore à ma fille ?

— Bien sûr, vociféra Parizet.

— Mais que prétend-il ?

— L'enlever, sans doute.

Le meunier eut un haut-le-corps et gronda :

— Qu'il y vienne !

— Eh ! tirez dessus, cria l'instituteur hors de lui... un séducteur... un ravisseur... pas de pitié !



Il se gardait bien de lui apprendre que le sergent avait passé la soirée à Crusiole, chez lui, à la maison d'école, pour parler de sa collaboration au journal socialiste. Attiser la rancune du maire contre Guinet entraînait dans son plan. D'ailleurs il éprouvait du soulagement à hurler sa colère.

Comme Rivat blâmait à l'idée d'un pareil acte.

— Il le mériterait bien ! jeta encore Parizet.

Mais une fois le maire parti, l'instituteur se calma, réfléchit.

Tout cela, propos en l'air ! Il fallait agir vite. Aussi, dès le jour suivant, prit-il le tramway pour se rendre à Pernon, chez le Vénérable.

C'était un gros négociant, à mine réjouie, assez entendu dans son commerce, bon vivant, gai compagnon, pas méchant homme au fond, mais possédé d'une phobie du prêtre. Il ne pouvait voir une soutane sans entrer en fureur. Le Pape était sa bête noire ! Il sentait la main de Rome partout, dans les fluctuations des cours aux marchés et aux foires de la région ; comme dans les questions d'élections, d'impôts, d'armements militaires. Pour un peu il eût affirmé qu'elle intervenait dans les variations des climats, la quantité des récoltes et l'élevage du bétail. Elu vénérable depuis quelques mois, il réussissait à obtenir de nombreux enterrements civils. Il s'attachait à une propagande antireligieuse enragée, et grâce à lui, la Franc-Maçonnerie recrutait un grand nombre de nouveaux adeptes.

L'instituteur le connaissait bien. Il savait le défaut de la cuirasse. En quelques mots il lui présenta sa requête de telle façon qu'elle reçut un accueil empressé.

— Jusque-là, le canton de Crusiole échappait à l'influence de la loge. Lui et Guinet en étaient les seuls représentants. Encore le sergent, retenu par son service, assistait rarement aux séances, et n'habitait pas Crusiole, n'y exerçait aucune action. Lui-même, fonctionnaire, n'appartenait au canton qu'en passant. Or le parti prêtre guettait le nouveau maire, Rivat, le meunier de Chantemerle, cultivateur cossu. Sa sœur, ancienne religieuse, dirigeait l'école libre ; sa fille, intime avec celle du château de Malotte, donnait dans la dévotion. Elle avait même rejeté la demande du sergent Guinet, parce qu'il ne pratiquait pas ; un beau parti pourtant. Rivat, maire, pris par les calotins, c'en était fait du canton. Il échappait totalement à l'influence maçonnique. On devait l'introduire d'urgence à la loge.

Il n'en fallait pas tant pour monter le vénérable. Il approuvait, se frottait les mains.

— Ça embêtera le curé, répétait-il avec un gros rire.

Parizet ajouta :

— Oui ! On lui en fera voir de toutes les couleurs.

— C'est ça ! C'est ça... Malheureusement nous sommes tenus d'ob-



server les formalités. Mais je puis hâter les opérations. Dès que sa demande écrite me parviendra, nous désignerons les deux enquêteurs pour l'interrogatoire.

Il prit la liste des FF. . ., appela les noms ! Ils se comptaient cent dix. On pouvait choisir, et tous deux examinèrent avec minutie les titres de chacun. Ils écartèrent les niais, les employés, les arrivistes, les tièdes, et s'arrêtèrent sur deux Frères de toute sûreté.

— Ceux-là iront à merveille, dit Parizet ; bien stylés, bien prévenus pour les questions à poser.

— Oui, reprit le vénérable. La prochaine séance, la seconde de septembre, se tient dans huit jours. Si je possède la demande de Rivat, j'en informerai les FF. . . Ce jour-là, je désignerai les deux délégués. Ils m'enverront leur rapport de suite, et quinze jours après la candidature de votre maire sera soumise à l'élection.

— Ce qui met son initiation à une quinzaine plus tard, en séance solennelle.

— Parfaitement.

— Septembre !... Octobre !... compta Parizet à mi-voix... On peut dire novembre... C'est long.

— Impossible d'aller plus vite en besogne. L'essentiel est la demande. Le reste ira tout seul.

— Je vous l'apporterai avant la fin de la semaine.

Dès le matin suivant, Parizet se mit à catéchiser Rivat. Il le voyait chaque jour à la mairie, ne le lâchait pas, lui ressassait la même antienne :

— Une belle carrière s'ouvrait devant lui, disait-il. Maire, il ne devait pas s'arrêter là, mais se présenter au conseil général, et plus tard, sans doute, à la députation. S'il existait encore des difficultés pour le mariage de sa fille, elles disparaîtraient devant ces positions brillantes. On ne pouvait douter que les Savigny hésitaient à prendre pour bru la fille d'un meunier, leur ancien fermier. Mais ils ne balanceraient plus, lorsqu'il s'agirait d'un député, voire même d'un conseiller général. La mairie de Crusiolo n'était que le premier échelon d'une magnifique carrière politique. Elle venait à lui. Il tenait donc entre ses mains sa fortune et le bonheur de sa fille. Mais qui prônerait sa candidature ? qui la pousserait ? qui avancerait les fonds nécessaires à son élection ? Une seule société, la Franc-Maçonnerie. Toute-puissante, elle détient le pouvoir ; elle possède un talisman merveilleux, le mot magique : « Sésame, ouvre-toi ! » Par elle on gagne places, dignités, honneurs ! Sans elle on n'arrive à rien ! On échoue piteusement.

Ces arguments, exposés avec chaleur, répétés sans relâche, commentés, discutés sur tous les tons, touchaient Rivat, ébranlaient sa résolution, mais ne le persuadaient pas. Des scrupules lui restaient.

— Une société secrète ! disait-il.

Ce mot l'effrayait. Il voulait se persuader qu'elle ne s'occupait que du bien de l'humanité, et du sien en particulier. Il s'efforçait de le croire, mais le mystère dont elle s'entourait l'offusquait. Il n'en comprenait pas la nécessité. Fallait-il se cacher pour des œuvres de bienfaisance ? Paysan madré, habile dans les affaires, il savait finasser, ne se laissait rouler par personne, mais ne trompait jamais et agissait au grand jour. Or il lui faudrait vivre dans un mensonge perpétuel, se cacher d'appartenir à la loge, taire ses séances, ses délibérations, ses décisions. Cette situation équivoque et louche lui répugnait. Son honnêteté innée, son gros bon sens, se révoltaient. Une appréhension de l'inconnu, du mystère, le hantait, semblable à l'inquiétude éprouvée au milieu des ténèbres, dans des lieux qui ne vous sont point familiers. Une crainte confuse, inexplicquée, le retenait.

Parizet ne se rebutait point, s'affirmant son ami dévoué, soucieux de ses intérêts. Il insistait, flattait sa vanité, son ambition, son ardent désir de marier sa fille au lieutenant Savigny.

La vente du pré venait de s'effectuer sans que le comte eût risqué la moindre allusion à une alliance. Il fallait donc emporter la place d'assaut, par son élection au conseil général. Rivat était assuré du succès en devenant franc-maçon.

A la longue, pressé ainsi sans répit, Rivat fléchissait. Un doute remit tout en question.

— Ça va me coûter cher ? demanda-t-il une fois, flairant un débours sérieux.

— Une somme insignifiante, répondit évasivement Parizet, craignant la rapacité paysanne du meunier.

Mais celui-ci insistait, il voulait savoir le chiffre exact.

— Presque rien !... 24 francs de cotisation annuelle et 50 francs à votre entrée comme apprenti.

— Fūüüüt ! souffla Rivat, 74 francs d'un coup... et pour en retirer quoi ?

— Le mariage de votre fille.

Alors l'instituteur lui fit honte.

— Comment ! Maire de Crusiole, meunier cossu, cultivateur fortuné, le plus riche du pays, il hésitait pour une si pauvre somme, que lui l'instituteur, avec ses chétifs émoluments, donnait sans rechigner !

Il se gardait bien d'ajouter qu'un an après, il devrait donner 20 francs pour le grade de compagnon, et six mois plus tard, 30 francs pour passer maître, ces sommes s'ajoutant à la cotisation annuelle. Il ne lui parlait pas non plus des quêtes répétées à chaque séance et du coût des deux banquets solsticiaux de l'été et de l'hiver. Devant l'énormité de semblables dépenses, Rivat eut peut-être refusé de s'engager. Mais, ému par les reproches dédaigneux de Parizet, il céda. Un dernier scrupule lui restait.

— Moi, un apprenti... à mon âge ! disait-il, avec un rire embarrassé.

— Mais, expliquait l'instituteur, ce n'est qu'un terme, la dénomination du premier grade. Vous serez apprenti pour apprendre ce qu'on vous enseignera sur l'humanité, ses souffrances, ses tristesses et ses joies... Allons !... c'est dit.

— Eh bien ! c'est dit... répéta Rivat.

Ils se serrèrent la main, et sur-le-champ Parizet lui dicta sa demande.

Les choses ne traînèrent pas. Les deux enquêteurs vinrent causer avec le candidat. Ils l'interrogèrent sur ses tendances politiques et philosophiques, l'obligèrent à exposer ses idées sur la création, sur la nature, sur l'homme. Surpris, un peu hébété, il répondit des niaiseries. Puis ils s'enquirent adroitement de sa fortune. Enfin ils le jugèrent sans convictions, apte à tout renier et à tout admettre. C'était le point capital, la pierre d'achoppement. S'ils l'eussent trouvé ferme dans sa foi, ancré dans les idées religieuses, rien de fait. En résumé, il leur parut à souhait, riche, sans principes arrêtés, et même assez disposé à ridiculiser la prêtraille. Sa rancune contre sa sœur lui tenant au cœur, il avait montré le bout de l'oreille. Bref, le rapport fut des plus favorables. La loge vota l'acceptation à l'unanimité. On lui désigna deux parrains pour l'introduire et on fixa la cérémonie à la deuxième séance d'octobre, vers la fin du mois.

Une lumière blafarde reposait sur la campagne muette, immobile sous une brume légère, enveloppant les choses. Le désenchantement de la froide saison imprégnait les âmes, dans cette terne journée d'automne, et dominés par cette tristesse, les deux complices, Rivat et Parizet, demeuraient silencieux dans le tram, qui les emportait vers Pernon.

Il courait sur le bord gauche de la route, dépouillé de ses arbres, pour l'établissement de la voie. De l'autre côté, les minces peupliers se poursuivaient, raides, comme de gigantesques cierges, diminuaient, se rapetissaient dans le lointain ouaté, se perdaient à l'horizon, où s'estompaient les futaies du parc de Malotte et le clocher de Crusiolo. Le tram filait au milieu des champs couverts de maïs et de rouges sarrasins. Il dépassa un chalet construit dans un bouquet d'acacias et de mûriers, atteignit l'extrémité du plateau, descendit rapidement vers la Dormante en décrivant une longue boucle. La vallée s'élargissait. D'un seul regard on l'embrassait entière.

Les pentes bosselées, hérissées de pêchers, d'amandiers, de pruniers, peuplées de cabanes en planches, chargées de vignes, dont les vieux ceps tordus portaient encore, à l'extrémité des pampres, les dernières feuilles de pourpre et d'or, dévalaient vers la Dormante. Ça et là, des carrières béaient, montrant leurs lits de pierre rosée. Sur un mamelon, le village de la Prest étageait

le fouillis de ses toits en tuiles grises, et par delà le serpent d'acier de la rivière s'étirait paresseusement entre d'immenses pâturages, où paissaient de nombreux troupeaux. Dans le fond, barrant l'horizon, s'élevaient de hautes collines, mouchetées de villas aux blanches façades, et à leur pied, le long de la Dormante, s'allongeait la ville de Pernon.

Ses maisons, étroites, basses, trapues, se pressaient sur les quais avec des centaines de fenêtres, semblables à des yeux ouverts, qui regardent. Elles s'entassaient à l'extrémité d'une interminable levée, droite comme une lame d'épée, traversant les prairies, et aboutissant à un pont de briques qui coupait la ville en deux. A gauche, montaient dans la brume les hautes cheminées d'une féculerie, la tour carrée d'une vieille église, des pointes de tourelles, un enchevêtrement de toits, de lucarnes, de terrasses, de greniers, de balcons et de mansardes ; à droite, se dressaient, hautains, les deux clochers et le fouillis de bâtiments conventuels d'une antique abbaye.

A mesure que le tramway approchait, les détails se précisaient, les reliefs s'accusaient. On distinguait les moulures, encadrant les ouvertures dans les clochers romans, les colonnettes graciles, les rinceaux délicatement fouillés, les arcatures de l'abside terminale. Deux tours de l'ancienne enceinte se détachaient de la masse des constructions et çà et là, au travers du moutonnement des tuiles grises, les arbres sans feuilles dans les places et les cours intérieures mettaient des taches violacées. Des fumées légères, mêlées à la brume, enveloppaient la ville. Sur la rivière, des pêcheurs, assis dans des barques, jetaient leurs lignes ; des chars de campagne roulaient sur le pavé sonore ; des gens entraient et sortaient des cafés et des boutiques ; et des flâneurs, accoudés sur le parapet du pont, regardaient le mouvement des quais, guettaient la sortie d'un poisson pendu à l'hameçon, ou suivaient des yeux la marche nonchalante de la Dormante, vers sa lointaine destinée.

Rivat laissait errer ses yeux sans rien voir. La mélancolie du temps s'appesantissait sur lui, et une préoccupation le tenaillait.

Parizet, en le prévenant que des épreuves physiques l'attendaient, sans d'ailleurs s'expliquer davantage, l'avait rassuré à demi, lui déclarant que personne n'en était mort ; que tous en revenaient sains et saufs : témoin les cent dix membres de la loge « la Fidélité » et tous les FF.°. de France et de Navarre.

— Voltaire les a subies, affirmait-il, et il ne s'en portait pas plus mal.

— Ah ! s'était contenté de dire Rivat, qui connaissait assez vaguement le grand homme.

Malgré ces paroles encourageantes, le maire s'effrayait. Une inquiétude persistait en lui. Le mystère surtout lui pesait. Il se sentait mal à l'aise devant le mensonge où il allait entrer.

Ils arrivaient.

Le second parrain les attendait à la station, et les présentations échangées, les trois hommes se mirent en marche. Ils descendirent la grande rue, où couraient des trottoirs en bordure des boutiques, tournèrent à droite, entre de vieilles maisons crasseuses, décrépites, chancreuses, suivirent un dédale de ruelles sales et sombres, dans de vieux quartiers, et s'arrêtèrent devant un vaste bâtiment carré à trois étages, à la façade muette, aux volets fermés, semblant inhabité. Sur le claveau de la porte, apparaissaient sculptés un compas et un fil à plomb.

— C'est là, fit Parizet.

Ils sonnèrent. La porte roula sur ses gonds. Les trois hommes pénétrèrent dans un vestibule.

Un F. . attendait.

— Dépêchons-nous, dit-il.

Aussitôt il prévint Rivat de lui remettre tous les objets métalliques qu'il portait sur lui, les métaux étant l'emblème des vices que tout maçon doit éviter. Le bonhomme tendit sa montre, sortit de sa poche un couteau.

— Et le porte-monnaie ? demanda le F. .

— Ouais, souffla le paysan méfiant.

— Il le faut.

— Donnez-m'en un reçu ! gémit-il.

Rapidement on lui inscrivit le contenu sur un papier qu'il plia soigneusement après vérification, mit dans la poche de son gilet ; puis on lui désigna les minces anneaux d'or pendus à ses oreilles. Mais il se défendit.

— Depuis quarante ans, je ne les ai point enlevés.

On l'en débarrassa non sans peine, malgré sa résistance. Enfin on tira ses bretelles et on lui enleva sa veste.

Alors un des parrains lui releva la manche gauche de sa chemise, lui découvrant le bras jusqu'à l'épaule ; le F. . fit de même pour la jambe droite du pantalon, jusqu'au-dessus du genou. De cette façon le bras gauche et la jambe droite se montraient entièrement nus. On voulait par là représenter l'état d'innocence, et rappeler que la vertu n'a pas besoin d'ornements.

Rivat, hébété, demeurait stupide, laissait faire. Dans son cerveau brouillé, des lambeaux de phrases revenaient... Exercice de la Bienfaisance... Bonheur de l'Humanité... Recherche de la Vérité. De même qu'il ne concevait pas la nécessité du mystère pour remplir un pareil rôle, de même il se demandait ce que signifiaient ces simagrées. Cette comédie lui déplaisait ; il ne concevait pas où on voulait en venir. Ces idées passèrent comme un éclair. On ne lui laissa pas le temps de les approfondir. Une porte s'ouvrit. On le poussa vivement dans une petite pièce. Il entendit le grincement de la serrure se refermant. Le silence se fit, profond. Il regarda autour de lui. Il était seul.

Faiblement éclairé par un quinquet fumeux, tendu de noir, avec un semis de larme blanches, le cabinet de réflexions se meublait d'une chaise et d'une table portant un encrier, un porte-plume et une tête de mort. Sur l'une des parois de la chambre, un squelette pendait, les pieds un peu au-dessus du sol. Les yeux s'habituèrent graduellement à la demi-obscurité ; Rivat reconnut des inscriptions sur les murs. Il lut :

« Le néant est la fin de l'homme. — Quiconque révèle nos secrets aura la gorge coupée. — Pas de pitié pour le traître. — Aucun lieu de la terre n'offre un refuge au parjure. — Haine à la tyrannie. — Tous les hommes sont frères. — La liberté ou la mort. — Si tu tiens aux distinctions humaines, sors ! On n'en connaît pas ici. »

Tout à coup un cliquetis, semblable à un froissement de fagots de bois secs, retentit. Le bonhomme tourna les yeux, et aperçut avec horreur le squelette en mouvement. Les tibias se levaient ; un bras se dressait, portant une longue main décharnée au-dessus de la tête ; et le malheureux crut apercevoir un rire sinistre sur la face trouée d'ombre dont la mâchoire inférieure s'abaissait.

Des gouttes de sueur surgirent à la racine de ses cheveux. Il regardait stupide, n'osait bouger, son gosier se desséchait...

— Que voulait dire ceci ?... Qu'allait-il arriver ?... Ces devises !... Ces os qui dansaient !

L'affaire paraissait plus sérieuse qu'il ne pensait... Quel secret se cachait là-dessous ? Il se sentait entraîné dans une ténébreuse entreprise, pleine d'épouvante et de mystère, craignait d'être irrémédiablement lié... Machinalement il tâta son gousset... palpa son reçu... Il respira fortement et commençait à s'impatienter, lorsqu'une tenture s'entr'ouvrit. Une lueur d'acier fulgura, et un papier piqué à la pointe d'une épée se dirigea vers lui. En même temps une voix grave lui dit :

— Prends ! Rédige ton testament.

Comme il saisissait machinalement la feuille, la tenture s'agita, l'épée disparut.

Sur la première page, le néophyte lut un formulaire imprimé. Il n'avait qu'à remplir, et, soumis, il s'assit, écrivit :

— Ceci est mon testament !

« Moi, Rivat Antoine, cultivateur, né à Crusiolo, canton dudit, maire *idem*, âgé de cinquante ans, républicain, déclare ne pas tenir à la religion catholique dont les cérémonies sont des farces et des mômeries. Je veux faire partie de la Franc-Maçonnerie, qui, d'après ce que je commence à voir dans ce cabinet, n'inspire que des pensées graves et des idées sérieuses.

« Je veux que mes obsèques soient entièrement civiles.

« Je charge d'exécuter mes volontés sur ce point M. Parizet Jean, instituteur à Crusiolo. Je déshérite celui, celle ou ceux de mes héritiers qui feraient ou laisseraient donner à mes obsèques un caractère religieux.



« Je donne et lègue à mon exécuteur testamentaire une somme de mille francs.

« Fait à Pernon le vendredi 27 octobre 19...

« RIVAT, *maire.* »

Le temps s'écoulait dans un silence de plomb. Parfois le roulement d'un tombereau sur les cailloux de la rue, le cri d'un marchand ambulancier ou des rires d'enfants ronronnaient dans la pièce, en un murmure léger, comme venant d'une contrée lointaine, où s'agiteraient sous la claire lumière du soleil du mouvement, de la vie.

La porte s'ouvrit brusquement. Un homme entra. Sans mot dire, il embrocha le testament avec son épée de fer-blanc et sortit.

Un long moment passa. Deux Frères parurent.

— Profane, préparez-vous, dit l'un, pendant que l'autre liait sur les yeux du patient un épais bandeau.

Puis Rivat fut pris sous les aisselles, dressé debout, entraîné.

Alors commença une course fantastique. Il lui sembla suivre un long vestibule, dégringoler des escaliers, fouler un terrain plan, tourner, remonter ; puis rapidement, il vira, franchit trois degrés, parcourut un court trajet, recommença une descente, pour reprendre une ascension l'instant d'après. Il allait sans répit, sans relâche, hébété, ahuri, ne cherchant plus à se rendre compte où il passait. Parfois une bouffée d'air frais le frappait au visage, paraissant arriver d'une fenêtre ouverte. Il éprouvait la sensation de se trouver très haut, dans un grenier peut-être. Tantôt il foulait des planchers sonores sous ses gros souliers, tantôt des carrelages glissant sous le pied. A certain moment il sentit une odeur d'humidité moisie, comme celle d'un fond de cave. Il se laissait conduire, tenu solidement sous les bras, ne pouvant écarter les siens pour toucher les parois des pièces ou des chemins qu'il traversait. Une lassitude lui fauchait les jambes. Il fléchissait. Brusquement, au bas d'un escalier, on s'arrêta.

Il respira longuement, entendit deux coups frappés rudement contre une porte. Un tapage de clés, de verrous et de guichets, retentit, et une voix forte cria :

— Quel est l'audacieux qui tente de forcer l'entrée du temple ?

Un des F. qui l'accompagnaient répondit :

— Un profane, qui ne veut point forcer l'entrée, mais qui demande humblement son admission à notre respectable loge « la Fidélité ».

Alors un dialogue s'engagea :

— Pourquoi veut-il être reçu parmi nous ?

— Pour voir la lumière !

— Quel est-il ?

— Un homme libre et de bonnes mœurs !

— Comment se nomme-t-il ?

— Rivat !



On demanda encore sa profession, son âge, le lieu de sa naissance, son domicile, et on ajouta :

— Son intention est-elle bien d'être reçu Franc-Maçon ?

— Oui ! répliqua le F. . .

Et la voix cria d'une manière terrible :

— Entrez !

On le fit pénétrer dans une chambre où subitement un vacarme épouvantable s'éleva. Des voix miaulaient, d'autres aboyaient, des sifflements stridents déchiraient les oreilles. Des coups sourds frappés sur les tables et les bancs ronflaient, mêlés à des grincements de serrures, à des cliquetis de chaînes et au retentissement d'ustensiles de cuivre frappés violemment avec des tiges de métal.

Ce tapage dura quelque temps, puis, subitement, il cessa, et le Vénérable posa au récipiendaire des questions bizarres.

— Qui était-il ? Que voulait-il ? Que demandait-il ?

Enfin plusieurs F.F. . . l'interrogèrent sur ses idées politiques, religieuses, sur la loi, la vie, le mariage, la mort et sur le néant.

Il balbutiait, répondait niaisement, le cerveau embrumé. Lorsque l'interrogatoire fut terminé, le Vénérable d'un ton solennel commanda :

— Frère expert, faites faire au profane le premier voyage.

A peine ces mots étaient-ils prononcés, que le vacarme reprit.

Rivat se sentit poussé. Il fit quelques pas, hésitant, les mains en avant comme un aveugle, crut fouler un plan incliné, et subitement une planche bascula. Il tomba sur un matelas. On le releva fort mécontent et on le fit avancer. On lui cria de monter l'escalier qu'il avait devant lui. Il obéit. C'était une échelle sans fin. Elle tournait à mesure qu'il croyait s'élever. A chaque marche gravie, sans s'en rendre compte il descendait, pensant avoir finalement atteint une grande hauteur. Il s'évertuait, et le mouvement automatique continuait sans arrêt. Il n'en pouvait plus. Les reins lui faisaient mal. Il était trempé de sueur, étourdi.

Enfin deux hommes le saisirent sous les bras, le soulevèrent. Il foulait un sol ferme. Le tapage cessa, et le Vénérable lui demanda ses impressions sur ce premier voyage.

— Désagréable, balbutia le malheureux. A mon âge... dans ma situation... Je regrette d'avoir demandé à entrer dans la société.

Il n'acheva pas. D'un ton sévère le Vénérable reprit :

— Ne parlez pas ainsi... Ce voyage est l'emblème de la vie humaine, semée de déboires, de malheurs et de trahisons. La Franc-Maçonnerie aide à les supporter et apporte des consolations.

Puis, élevant la voix, il dit :

— Frère expert, exécutez le second voyage.

Saisi de nouveau sous les bras, et entraîné malgré sa résistance, Rivat se mit en marche, pendant qu'un cliquetis d'épées sonnait sans relâche. On le fit tourner, virer, repasser par les mêmes endroits

dans la salle et il ne rencontra que de légers obstacles : un double escabeau à monter et à descendre... un rondin sur lequel il trébucha... un portique supposé, où il dut baisser la tête vivement.

Lorsqu'il revint à sa place primitive, le Vénérable lui expliqua le sens de cette promenade.

— La constance à suivre le chemin de la vertu, disait-il, aplanit tous les obstacles, écarte le danger... Le choc des épées signifie que l'homme doit sans cesse combattre ses passions.

Il ajouta.

— Commencez le troisième voyage.

Aussitôt on présenta une coupe pleine à Rivat, mais dès qu'il eut plongé ses lèvres, il fit une grimace devant une affreuse amertume. Pourtant, comme il avait très soif, il avala le breuvage, et tout de suite ses compagnons s'emparèrent de ses mains et les plongèrent dans un baquet d'eau glacée. Enfin, le reprenant sous les bras, ils lui firent recommencer la promenade circulaire, mais cette fois sans obstacles.

On lui expliqua qu'il se fortifiait dans la vertu et approchait de la perfection.

Les épreuves physiques étaient terminées.

— Monsieur, lui dit le Vénérable, avant de vous donner la lumière, je dois vous demander le serment maçonnique. Je vais vous lire la formule du serment. Vous direz ensuite : Je le jure ! Y consentez-vous ?

— Oui, murmura Rivat.

— C'est bien ! Ecoutez !

Et lentement le Vénérable lut :

« Moi, Rivat, de ma propre et libre volonté, en présence de la réunion de maçons, je jure et promets solennellement et sincèrement de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-Maçonnerie qui vont m'être confiés, si ce n'est à un bon et légitime Maçon, de ne jamais les écrire, tracer, graver, imprimer, former aucun caractère par qui ces secrets puissent être dévoilés. »

— Le jurez-vous ? demanda-t-il.

— Je le jure ! fit Rivat.

Et le Vénérable ajouta :

— Répétez après moi ! « Je préférerais avoir la gorge coupée plutôt que de manquer à ce serment. »

Rivat répéta en balbutiant la terrible sentence.

Alors, élevant la voix, le Vénérable demanda :

— Vous tous, mes Frères, jugez-vous Rivat digne d'être admis parmi nous ?

Des voix hurlèrent !

— Oui ! Oui ! Oui !

— Que demandez-vous pour lui ?

— La lumière !

Un mouvement se produisit. Rivat eut l'impression d'une masse d'hommes s'approchant, l'entourant, il entendit un froissement de métal, et soudain la voix du Vénérable prononça solennellement :

— Que la lumière soit !

Puis il frappa lentement trois coups de maillet.

Subitement on arracha le bandeau du néophyte. Il ferma d'abord les yeux, surpris par une lumière aveuglante ; mais en les rouvrant bientôt, il se vit environné d'épées nues et de flammes. Tous les Frères en cercle, le bras allongé, dirigeaient vers sa poitrine la pointe de leurs glaives en fer-blanc, et un F. :., dans une énorme pipe, soufflait du lycopode en feu.

Ce fut bref.

La clarté s'éteignit. Les Frères gagnèrent leurs places et le Vénérable proclama l'admission de Rivat comme apprenti à la loge « la Fidélité ».

Ainsi qu'un fétu de paille, arraché à la meule, tournoie, emporté par la tempête, disparaît, se perd dans les profondeurs, Rivat, happé, trituré, broyé, se fondait, s'annihilait dans la tourmente maçonnique qui détruit la famille, la patrie, et ose s'attaquer à Dieu !

## VIII

Bernard de Savigny, rentré dans sa garnison, écrivait souvent, pressant ses parents de consentir à son mariage. Il y pensait chaque jour avec plus de force. Son amour pour Jeanne se fortifiait de l'absence, des difficultés, de la résistance rencontrées, et les heures tristes de solitude grandissaient dans son cœur l'âpre désir de posséder un foyer, de créer une famille. Son éloignement du pays lui masquait l'étrangeté de cette union ; il l'envisageait avec complaisance, n'en voyait plus les dangers. Mais son père hésitait toujours. D'une part, il ne pouvait se résoudre à semblable mésalliance ; d'autre part, le retour du domaine à sa famille, la perspective d'une fortune recouvrée, le disposaient à l'indulgence. En outre, craignant de causer par son refus un chagrin irrémédiable à son fils, il cherchait à gagner du temps. Parmi les prétextes mis en avant, le plus sérieux consistait dans l'ignorance où l'on se trouvait, des sentiments de Jeanne. On ne pouvait faire un pas de cleric, risquer un refus. C'était très délicat.

De son côté, Bernard implorait sa sœur. Ne se disait-elle pas son alliée ? N'avait-elle pas promis de s'occuper activement de ce mariage ? Elle devait arriver facilement à pénétrer les secrets de son amie.

Berthe l'assurait de sa bonne volonté, lui affirmait que l'occasion seule avait manqué jusque-là. Il pouvait se rassurer. Elle profiterait de la première circonstance favorable où, en tête à tête avec Jeanne, elle pourrait amener l'entretien sur ce difficile sujet.

L'attente devenait intolérable. Il s'énervait. L'incertitude lui pesait.

Les choses en étaient là lorsque, le jour même de l'intronisation de Rivat à la loge de Pernon, Jeanne vint passer la journée au château de Malotte.

Après le déjeuner, les jeunes filles mirent une mantille sur leurs cheveux et sortirent sur le perron.

— Un temps d'automne, dit Berthe, à la vue de la ouate légère qui enveloppait les massifs, rampait sur les pelouses, mais excellent pour marcher. Faisons le grand tour du parc.

Elles descendirent les marches, gagnèrent un petit bois. L'allée passait près d'énormes platanes, s'enfonçait sous des taillis humides, où susurrant le murmure des sources. Les pas des promeneuses froufroutaient dans les feuilles mortes, amassées sur le sol, et parfois une large étoile d'or tombait devant elles, en tournoyant lentement dans l'air immobile. Elles se taisaient. Bientôt elles atteignirent une fontaine, s'arrêtèrent.

Sous une voûte de pierre dormait une eau limpide et fraîche, qui sourdait claire, par un étroit goulot, avec un léger gazouillis, et emplissait un petit bassin en contre-bas, au ras de l'allée. Elle surgissait du talus en pente, à demi enfouie dans le lierre et les mousses. Tout autour, des pervenches étalaient un tapis de feuilles vertes, et les grands arbres arrondissaient au-dessus d'elle un dôme de feuillage, jauni par les frimas.

— Le joli endroit, fit Jeanne. Je l'aime pour son calme et sa sérénité .. Et puis cette phrase me plaît.

Elle montrait du doigt sur le fronton des mots gravés en creux : *Semper clara, semper pura. Sic tua vita sit.*

Elle lut en traduisant.

— Toujours claire, toujours pure, que ta vie soit ainsi !

— Une belle devise ! remarqua Berthe.

— Oui, reprit Jeanne, et vraie ! Tout doit se passer au grand jour, à la lumière. La dissimulation et le mensonge sont laids. Mon père me l'a souvent répété... C'est un simple... lui, un modeste, un humble, mais plein de probité et d'honneur.

Elle parlait doucement, une émotion dans la voix. Elle répéta, tandis que Berthe la regardait, guettant ses paroles :

— Oui, n'avoir jamais à rougir ! Ne rien cacher !

Silencieuses, elles se remirent en marche, sortirent du bois, longèrent la petite rivière, alimentée par la source et se jetant dans l'étang tout proche, caché par un rideau de saules. Un banc s'appuyait contre un chêne. Machinalement elles s'assirent.

La nappe liquide luisait sous leurs yeux, mouchetée çà et là de feuilles pourpres de hêtres. Des bulles d'air montaient en zigzags, crevaient à la surface. De temps à autre les ombres sinueuses de poissons, nageant entre deux eaux, glissaient au fil de l'eau, et des

grenouilles apparaissaient soudain, aplaties sur le ventre, épiaient de leurs yeux ronds les gestes des jeunes filles. Une vie intense s'agitait dans les profondeurs, et dans le calme de l'air on entendait le ronflement monotone de la roue du moulin.

— Pourtant, tu me caches quelque chose, dit tout à coup Berthe.

— Moi !... s'écria Jeanne, subitement inquiète devant cet étrange reproche.

— Oui ! toi !... Tu es triste... triste comme ce jour sans soleil... depuis... longtemps... depuis...

Elle semblait chercher une date à préciser.

— Mais non ! balbutia la jeune fille apeurée, anxieuse de laisser échapper son secret.

— Si ! si ! Je te vois absorbée... préoccupée. Tu n'es plus ma Jeanne d'autrefois... si joyeuse... si riieuse. Tu as quelque chose.

— Je t'assure, ma chérie,

Mais son amie continua en la regardant bien en face :

— Tiens ! Depuis la soirée des manœuvres.

— Berthe ! s'exclama Jeanne effarée.

— Quelqu'un t'a-t-il peinée ? T'a-t-on dit ou fait du mal ?

— Oh ! non ! non ! gémit la jeune fille un sanglot dans la voix.

Elle revoyait la figure grave, sérieuse, de Bernard. entendait son « vous » cérémonieux, le mot « Mademoiselle » lui brisant le cœur.

— Oui. Tu gardes un secret... Ce n'est pas bien.

Que pouvait-elle répondre ? Révéler son amour ? Jamais elle n'oserait pareil aveu ! Et ne savait-elle pas que, fille d'un paysan, elle aurait mauvaise grâce à se plaindre d'une méfiance ou d'un refroidissement du côté des Savigny ?

Elle ne parlerait pas.

De ses bras, elle entoura la taille de son amie, laissa retomber la tête sur son épaule, confiante en cette grande sœur, espérant que son silence l'empêcherait de poursuivre, et muette, elle soupira.

Mais Berthe, impitoyable, continuait.

— Ce ne sont pas mes parents, certainement, qui t'ont causé du chagrin. Je les ai vus ces temps derniers, aujourd'hui encore, toujours les mêmes pour toi !... Alors ?... Mon frère t'aurait-il fâchée ? ajouta-t-elle avec un sourire malicieux.

A ce nom Jeanne resserra son étreinte. Deux larmes perlèrent à ses cils.

— Tiens ! tiens ! pensa Berthe, qu'est-ce que cela veut dire ? Elle essuya de son mouchoir les yeux mouillés, mit un baiser sur les paupières closes.

— Tu vois bien qu'il y a quelque chose ! Bernard t'a fait de la peine.

Un gros sanglot lui répondit. La pauvre enfant sentait son cœur se fondre, son courage l'abandonner. A bout de forces, elle murmura :

— Il m'a appelé Mademoiselle... il m'a dit *vous* !

C'était pour Berthe la révélation espérée. Jeanne aimait son frère. Une joie la transporta, en pensant à son rôle de préparer elle-même le bonheur des deux jeunes gens. En un clin d'œil, les multiples avantages de ce mariage lui apparurent. Elle n'admettait pas les arguments de son père. Que parlait-il de mésalliance ? Que craignait-il de la malignité publique ? Une simple question de vanité !... On s'étonnerait !... Bast ! Cela durerait quinze jours !... Bernard l'affirmait. Après, on n'en parlerait plus... On les envierait. Ils s'aimaient ; que fallait-il de plus ? Sacrifier le bonheur, la vie de deux êtres à de pareilles considérations !... Quelle duperie ! Elle sourit ; et, voulant savoir davantage, elle continua :

— Il a été stupéfait de trouver la petite fille devenue grande, et....

— J'ai bien compris, sanglota Jeanne. Il a voulu m'éloigner... augmenter la distance qui nous sépare... peut-être craignait-il...

Elle s'arrêta, ne sachant comment exprimer sa vraie pensée. Mais Berthe voulait savoir ; elle demanda :

— Quoi ?

Son amie se taisait, n'osait plus.

— Sotte ! grande sottise ! répartit Berthe au bout d'un instant, peinée de la sentir souffrir à ce point de son humble condition ! Personne au château ne pense de vilaines choses... Tout le monde t'aime... Tout le monde... entends-tu ?

Elle appuya sur ces mots avec force. Jeanne, sans desserrer l'étreinte de ses bras, leva la tête, la fixa. Une inquiétude passa dans son regard. Berthe continua :

— Si Bernard t'a dit « vous » et « Mademoiselle », c'est qu'il n'osait plus t'appeler par ton nom tout court.

Elle vit des yeux qui l'observaient avec une telle anxiété qu'elle ajouta doucement :

— Bien sûr. Il craignait de dévoiler ses sentiments, en prononçant ce nom trop tendrement.

Un profond soupir lui répondit. Les bras de Jeanne se desserrèrent, sa tête tomba en arrière. Son corps s'affaissa, glissa sur le banc, s'affala sur le sable de l'allée.

— Ah ! mon Dieu ! s'exclama Berthe.

Elle s'empressait... tentait de la soulever. Mais le fardeau était trop lourd pour ses forces. Elle lui releva la tête, l'appuya sur le siège, dégrafa le corsage. Une minute... un siècle passa. Elle allait appeler, courir pour chercher du secours. Jeanne ouvrit les yeux.

— Tu m'as fait peur... s'écria Berthe.

Petit à petit, la jeune fille reprenait conscience. Elle se dressa, aidée de sa grande sœur, s'assit sur le banc... La mémoire lui revenait..., son cœur battait à rompre sa poitrine... Une rougeur intense l'empourprait... Elle se cacha la figure dans les mains, tandis que Berthe répétait tendrement :

— Ma chérie ! Ma chérie !



— J'ai trop de honte, disait la fille du meunier, promets-moi de ne jamais révéler ce que je t'ai laissé deviner.

— Excepté à mon frère ?

— Oh ! non ! non ! à lui surtout. Ce serait affreux... Je ne voudrais pas... Je ne puis pas.

Berthe sourit sans répondre.

— Il fait froid, reprit-elle bientôt. Ne restons pas ici.

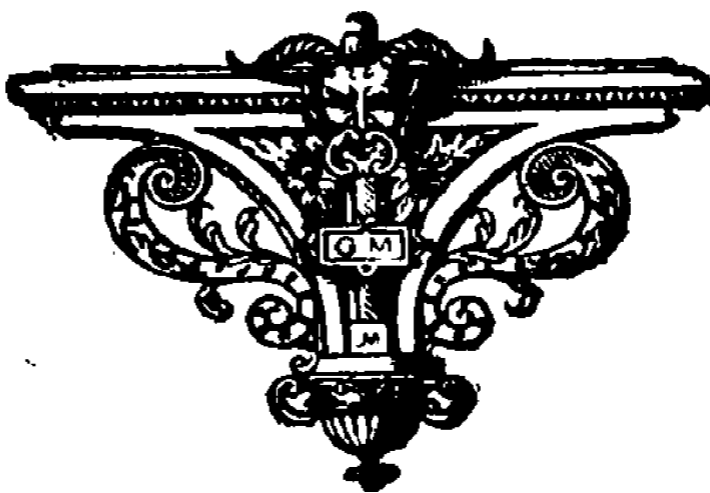
Docile, son amie la suivit, et toutes deux, les bras enlacés, rentrèrent au château.

Quelques heures après, Berthe raconta la scène à sa mère.

— J'aurais bien voulu voir qu'elle ne l'aimât pas, fit la comtesse, orgueilleuse de son fils. Un de ces jours, j'irai parler à M. le curé, lui demander conseil.

HENRI BARAUDE.

(A suivre.)



---

*Le Gérant* : Flavien BRENIER.

---